



Cahier spécial des charges NER22001-11184

Marché de travaux pour « Finition des travaux de réhabilitation/construction du CSI urbain de Dioundiou »

Procédure négociée directe avec publication préalable

Pays : Niger

Code Navision : NER2200111

Table des matières

1	Dispositions administratives et contractuelles	6
1.1	Généralités	6
1.1.1	Dérogations à l'AR du 14.01.2013	6
1.1.2	Le pouvoir adjudicateur	6
1.1.3	Cadre institutionnel d'Enabel	6
1.1.4	Règles régissant le marché	7
1.1.5	Définitions	8
1.1.6	Obligations déontologiques	10
1.1.7	Droit applicable et tribunaux compétents	10
2	Objet et portée du marché	12
2.1.1	Nature du marché	12
2.1.2	Objet du marché	12
2.1.3	Lots	12
2.1.4	Postes	12
2.1.5	Durée du marché	12
2.1.6	Variantes	12
2.1.7	Options	12
2.1.8	Quantités	12
3	Procédure	13
3.1	Mode de passation	13
3.2	Publication	13
3.3	Information	13
3.4	Offre	14
3.4.1	Données à mentionner dans l'offre	14
3.4.2	Durée de validité de l'offre	14
3.4.3	Détermination, composantes et révision des prix	14
3.4.4	Eléments inclus dans le prix	14
3.5	Introduction des offres	15
3.5.1	Modification ou retrait d'une offre déjà introduite	16
3.6	Sélection des soumissionnaires	16
3.6.1	Motifs d'exclusion	16
3.6.2	Critères de sélection	17
3.6.3	Aperçu de la procédure	17

3.6.4	Critères d'attribution.....	18
3.7	Cotation finale.....	18
3.8	Attribution du marché	18
3.9	Conclusion du contrat.....	18
4	Conditions contractuelles et administratives particulières	19
4.1.1	Définitions (art. 2)	19
4.1.2	Utilisation des moyens électroniques (art. 10)	19
4.1.3	Fonctionnaire dirigeant (art. 11)	19
4.1.4	Sous-traitants (art. 12 à 15)	19
4.2	Confidentialité (art. 18).....	20
4.3	Protection des données personnelles.....	21
4.4	Droits intellectuels (art. 19 à 23).....	22
4.5	Assurances (art. 24).....	22
4.6	Cautionnement (art. 25 à 33).....	23
4.7	Conformité de l'exécution (art. 34).....	24
4.8	Plans, documents et objets établis par le pouvoir adjudicateur (art. 35).....	24
4.9	Plans de détail et d'exécution établis par l'adjudicataire (art. 36)	24
L'adjudicataire établit à ses frais tous les plans de détail et d'exécution qui lui sont nécessaires pour mener le marché à bonne fin.		24
4.9.1	Planning de chantier	25
4.9.2	Planning directeur	25
4.9.3	Documents d'exécution	25
4.10	Modifications du marché (art. 37 à 38/19 et 80).....	27
4.10.1	Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3).....	27
4.10.2	Révision des prix (art. 38/7)	27
4.10.3	Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12) 27	
4.11	Contrôle et surveillance du marché	29
4.11.1	Etendue du contrôle et de la surveillance (art. 39).....	29
4.11.2	Modes de réception technique (art. 41)	29
4.11.3	Réception technique préalable (art. 42)	29
4.11.4	Réception technique à posteriori (art. 43)	30
4.12	Délai d'exécution (art 76).....	30
4.13	Mise à disposition de terrains (art 77)	30
4.14	Conditions relatives au personnel (art. 78).....	31

4.15	Organisation du chantier (art 79).....	31
4.16	Moyens de contrôle (art. 82)	32
4.17	Journal des travaux (art. 83)	32
4.18	Responsabilité de l'entrepreneur (art. 84).....	33
4.19	Tolérance zéro exploitation et abus sexuels.....	33
4.20	Moyens d'action du pouvoir adjudicateur (art. 44-51 et 85-88)	33
4.21	Défaut d'exécution (art. 44).....	33
4.22	Pénalités (art. 45)	34
4.23	Amendes pour retard (art. 46 e.s. et 86)	34
4.24	Mesures d'office (art. 47 et 87)	35
4.25	Autres sanctions (art. 48).....	36
4.26	Réceptions, garantie et fin du marché (art. 64-65 et 91-92)	36
4.26.1	Réception des travaux exécutés (art. 64-65 et 91-92)	36
4.26.2	Frais de réception.....	37
4.26.3	Prix du marché en cas de retard d'exécution (art 94).....	37
4.26.4	Conditions générales de paiement des travaux (art. 66 es et 95)	38
4.27	Litiges (art. 73)	39
5	Spécifications techniques	40
1.	INTRODUCTION.....	40
2.	PRESENTATION DU PROJET	40
○	INTERVENANTS SUR LE PROJET.....	41
3.	DESCRIPTIF SOMMAIRE DU CSI DE DIOUNDOU	41
5.	PROGRAMME ARCHITECTURAL	42
○	BATIMENTS SUR LE SITE ACTUEL DU CSI DE DIOUNDOU	42
■	LABORATOIRE	42
■	MATERNITE + HANGAR + LATRINES	45
■	LOCAL TECHNIQUE.....	50
■	INCINERATEUR.....	51
■	BLOC CURATIF EXISTANT A REHABILITER	51
■	MATERNITE EXISTANTE A REHABILITER EN SERVICE PREVENTIF	53
■	HOSPITALISATION EXISTANTE – REHABILITATION + EXTENSION	54
■	MORGUE EXISTANTE	55
■	MOSQUEE EXISTANTE.....	57
■	MUR DE CLOTURE	58
■	LOCAL SERVEUR	58

6. NORMES STANDARDS ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES SOMMAIRES.....	58
○ Normes et Standards.....	58
○ Spécifications techniques.....	59
6 Formulaires.....	75
6.1 Instructions pour l'établissement de l'offre.....	75
6.2 Fiche d'identification.....	76
6.2.1 Personne physique.....	76
6.2.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique	77
6.2.3 Entité de droit public.....	78
6.2.4 Sous-traitants (le cas échéant)	79
6.3 Formulaire d'offre - Prix.....	80
6.4 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion	81
6.5 Déclaration intégrité soumissionnaires	83
6.6 Dossier de sélection – capacité économique.....	84
6.7 Dossier de sélection – aptitude technique.....	85
6.8 Documents à remettre – liste exhaustive	87
6.9 Annexes.....	88
6.9.1 Bordereaux de prix.....	88
6.9.2 Cadre de devis quantitatif et estimatif.....	126
6.9.3 Grille d'évaluation technique.....	162
6.9.4 Personnel/CV.....	165
6.9.5 Données capacité économique et financière.....	169
6.9.6 Expériences similaires	170
6.9.7 Exigences en matière de matériel	171
6.9.8 Attestation de visite de lieu	172
6.9.9 Modèle garantie de préfinancement	173
6.9.10 Modèle cautionnement.....	174

1 Dispositions administratives et contractuelles

1.1 Généralités

1.1.1 Dérogations à l'AR du 14.01.2013

Le chapitre 1.4 du présent cahier spécial des charges (CSC) contient les clauses administratives et contractuelles particulières applicables au présent marché public par dérogation à l'AR du 14.01.2013 ou qui complètent ou précisent celui-ci.

Dans le présent CSC, il est dérogé à l'article 26 des Règles Générales d'Exécution - RGE (AR du 14.01.2013). Par dérogation à l'article 26, le cautionnement peut être établi via un établissement dont le siège social se situe dans un des pays de destination des services. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. L'adjudicataire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre. La dérogation est motivée pour laisser l'opportunité aux éventuels soumissionnaires locaux d'introduire offre. Cette mesure est rendue indispensable par les exigences particulières du marché.

Règles applicables aux moyens de communication :

Conformément à l'article 14, §2, 3° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, la transmission et la réception des offres doivent être réalisées par l'utilisation de la transmission par voie postale ou tout autre service de portage approprié.

Le dépôt des offres sous format électronique via l'application e-tendering n'étant pas suffisamment supporté par les dispositifs d'accès à internet à la disposition des opérateurs économiques, le pouvoir adjudicateur considère qu'il n'est pas relevant d'imposer l'obligation d'utilisation de moyens de communication électroniques.

1.1.2 Le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par Madame Marie BURTON, Directrice Pays d'Enabel au Niger.

1.1.3 Cadre institutionnel d'Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- la loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement¹ ;
- la Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public² ;
- la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.

¹ M.B. du 30 décembre 1998, du 17 novembre 2001, du 6 juillet 2012, du 15 janvier 2013 et du 26 mars 2013.

² M.B. du 1er juillet 1999.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

- sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de développement durable des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003³, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;
- sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail⁴ consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;
- sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge
- le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

1.1.4 Règles régissant le marché

Sont e.a. d'application au présent marché public :

- La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics⁵ ;
- La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services⁶
- L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques⁵ ;
- L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics⁵ ;
- Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics⁵.
- La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;

³ M.B. du 18 novembre 2008.

⁴ <http://www.ilo.org/ilolex/french/convdisp1.htm>.

⁵ Une version coordonnée de ce document peut être consultée sur www.publicprocurement.be.

⁶ M.B. du 21 juin 2013.

- La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD) ;
- Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.
- la législation locale applicable relative à l'harcèlement sexuel au travail' ou similaire

Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be, le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel> ..

1.1.5 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

- Le soumissionnaire : la personne physique (m/f) ou morale qui introduit une offre ;
- L'adjudicataire / l'entrepreneur : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;
- Le pouvoir adjudicateur : Enabel, représentée par la Directrice Pays de Enabel au Niger ;
- L'offre : l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ; Jours : A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;
- Documents du marché : Avis de marché et cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent ;
- Spécifications techniques : une spécification figurant dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, telles que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale, la conception pour tous les usages, y compris l'accès aux personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, de la propriété d'emploi, de l'utilisation du produit, sa sécurité ou ses dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne la dénomination de vente, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité;
- Variante : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;
- Option : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;
- Métré récapitulatif : dans un marché de travaux, le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;

- Les règles générales d'exécution RGE : les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
- Le cahier spécial des charges (CSC) : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;
- La pratique de corruption : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;
- Le litige : l'action en justice.

Sous-traitant au sens de la réglementation relative aux marchés publics : l'opérateur économique proposé par un soumissionnaire ou un adjudicataire pour exécuter une partie du marché.

Responsable de traitement au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement

Sous-traitant au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement

Destinataire au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

1.6 Confidentialité

1.6.1 Traitement des données à caractère personnel

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées dans le cadre de ce la présente procédure de marché public avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

1.6.2 Confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

1.1.6 Obligations déontologiques

1.7.1. Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire d'autres marchés publics pour Enabel.

1.7.2. Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. Le soumissionnaire ou l'adjudicataire est tenu de respecter les normes fondamentales en matière de travail, convenues au plan international par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession et sur l'abolition du travail des enfants.

1.7.3. Conformément à la Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel, l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets et de la population locale en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier des principes de base et des directives repris dans cette politique.

1.7.4. Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

1.7.5. De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

1.7.6. L'adjudicataire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels. L'adjudicataire ayant payé des dépenses commerciales inhabituelles est susceptible, selon la gravité des faits observés, de voir son contrat résilié ou d'être exclu de manière permanente.

1.7.7. Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

1.1.7 Droit applicable et tribunaux compétents

Le marché doit être exécuté et interprété conformément au droit belge.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution.

À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution. (Voir également point Litiges (articles 73 de l'AR du 14.01.2013)).

2 Objet et portée du marché

2.1.1 Nature du marché

Le présent marché est un marché public de travaux (code CPV 45215130-7 Travaux de construction de cliniques).

2.1.2 Objet du marché

Le présent marché consiste en la finition des travaux de réhabilitation/construction du CSI urbain de Dioundiou, conformément aux conditions du présent CSC.

2.1.3 Lots

Le marché est à lot unique formant un tout indivisible. Le soumissionnaire ne peut introduire une offre que pour l'ensemble du marché. Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.

2.1.4 Postes

Voir spécifications techniques et formulaire d'offre -prix.

2.1.5 Durée du marché

Le débute la notification de l'attribution et a un délai d'exécution de **104 jours**, y compris la mobilisation, à partir de l'ordre de service de démarrage des travaux qui sera notifié à l'adjudicataire et prend fin à la réception définitive.

2.1.6 Variantes

Les variantes sont interdites.

2.1.7 Options

Les options sont interdites.

2.1.8 Quantités

Les quantités sont mentionnées au niveau des annexes 5 et 6.

3 Procédure

3.1 Mode de passation

Procédure négociée directe avec publication préalable en application de l'art. 41 § 1 de la Loi du 17 juin 2016.

3.2 Publication

Le présent marché fait l'objet d'une publication officielle dans le Bulletin des Adjudications (BDA) ainsi que sur le site web de l'OCDE.

Le présent cahier spécial des charges est publié sur le site web d'Enabel (<https://www.enabel.be/fr/marches-publics/>). Cette publication constitue une invitation.

3.3 Information

L'attribution de ce marché est coordonnée par la cellule de Contractualisation d'Enabel au Niger. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via ce service / cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Jusqu'à **10 jours** inclus, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées par écrit à :

Mr Attahirou MAHAMANE BELLO

attahirou.mahamanebello@enabel.be

Cc à :

M. Yannick MBIYA

yannick.mbiya@enabel.be

et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible 7 jours avant la date limite de réception des offres, à l'adresse ci-dessus.

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Les documents de marchés seront accessibles gratuitement à l'adresse internet suivante : <https://www.enabel.be/public-procurement/>

Afin d'être en mesure d'introduire une offre en connaissance de cause, le pouvoir adjudicateur organise une **visite et inspection obligatoires du site** et une réunion d'information < obligatoire pour les soumissionnaires le **23/01/2025 à 10h00** à l'adresse suivante :

- **PASS SUTURA, Ministère de la Santé Publique, Niamey, Salle de réunion porte 2-35, deuxième étage de l'ancien bâtiment.**

La visite sera organisée par Dr Moustapha Moussa Médecin-Chef du district sanitaire de Dioundou (Tel : 90 39 39 78) ou Mr Abdou DAN BASKORE IO Santé de Dioundiou/Sutura/Enabel (Tel : 96 99 66 05 / 92 09 89 29).

Il est recommandé au soumissionnaire d'envoyer du personnel expérimenté et qualifié pour visiter et inspecter le site et ses alentours afin de déterminer, sous sa propre responsabilité, à ses frais et à ses risques, les éléments nécessaires à la préparation de son offre et à la signature du contrat.

Tous les soumissionnaires recevront, pour attester de leur participation, un certificat de visite de site. (voir modèle joint au CSC, à imprimer et faire signer lors de la visite sur site).

Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris connaissance et en tenant compte des rectifications éventuelles concernant le CSC qui sont publiées sur le site web d'Enabel ou qui lui sont envoyées par courrier électronique. À cet effet, s'il a téléchargé le CSC sous forme électronique, il lui est vivement conseillé de transmettre ses coordonnées aux personnes mentionnées ci-dessus et de se renseigner sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires.

Le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, au plus tard dans un délai de 10 jours avant la date limite de réception des offres.

3.4 Offre

3.4.1 Données à mentionner dans l'offre

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entièvre responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées en français.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

3.4.2 Durée de validité de l'offre

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant un délai de **120** jours calendrier, à compter de la date limite de réception.

En cas de dépassement du délai visé ci-dessus, la validité de l'offre sera traitée lors des négociations.

3.4.3 Détermination, composantes et révision des prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en EURO.

Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionné dans l'inventaire aux quantités réellement exécutées.

En application de l'article 37 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le pouvoir adjudicateur peut effectuer toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des indications fournis dans le cadre de la vérification des prix.

3.4.4 Eléments inclus dans le prix

Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans les prix tant unitaires que globaux des marchés de travaux, tous les frais, mesures et charges quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont inclus dans les prix tant unitaires que globaux des marchés de travaux, tous les frais, mesures et charges quelconques inhérents à l'exécution du marché, notamment :

1^o le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;

2^o tous les travaux et fournitures tels que étançonnages, blindages et épuisements, nécessaires pour empêcher les éboulements de terre et autres dégradations et pour y remédier le cas échéant ;

3^o la parfaite conservation, le déplacement et la remise en place éventuels des câbles et canalisations qui pourraient être rencontrés dans les fouilles, terrassements ou dragages, pour autant que ces prestations ne soient pas légalement à la charge des propriétaires de ces câbles et canalisations ;

4^o l'enlèvement, dans les limites des fouilles, terrassements ou dragages éventuellement nécessaires à l'exécution de l'ouvrage :

a) de terres, vases et graviers, pierres, moellons, enrochements de toute nature, débris de maçonneries, gazons, plantations, buissons, souches, racines, taillis, décombres et déchets ;

b) de tout élément rocheux quel que soit son volume lorsque les documents du marché mentionnent que les terrassements, fouilles et dragages sont exécutés en terrain réputé rocheux, et à défaut de cette mention, de tout élément rocheux, de tout massif de maçonnerie ou de béton dont le volume d'un seul tenant n'excède pas un demi-mètre cube ;

5^o le transport et l'évacuation des produits de déblai, soit en dehors du domaine du pouvoir adjudicateur, soit aux lieux de remploi dans l'étendue des chantiers, soit aux lieux de dépôt prévus, suivant les prescriptions des documents du marché ;

6^o tous frais généraux, frais accessoires et frais d'entretien pendant l'exécution et le délai de garantie.

3.5 Introduction des offres

Sans préjudice des variantes éventuelles, le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre.

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

Un exemplaire original de l'offre complète sera introduit sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre deux (02) copies papier et une version électronique au format PDF sur clé USB.

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant **le 04/02/2025 à 10h00 (heure de Niamey)**, à l'adresse Cellule **de Contractualisation, Représentation Enabel, quartier Issa Béri, Rue IB-40, Niamey, Niger**.

L'ouverture des offres se fera à huis-clos.

Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention :

Nom du soumissionnaire :

Offre Originale et copies : NER22001-11184 - en 03 dossiers (01 en Original + 02 en copies + 1 clefs USB (contenant la version électronique de l'offre originale).

Elle peut être introduite :

a) par la poste (envoi normal ou recommandé)

Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à :

M. Yannick MBIYA, Expert en Contractualisation et Administration

**Cellule de Contractualisation, Représentation Enabel, quartier Issa Béri,
Rue IB-40, Niamey, Niger**

b) par remise contre accusé de réception à l'adresse suivante :

Le service est accessible, tous les jours ouvrables : **de 8h30 à 17h30 (Lundi à Jeudi) et de 8h30 à 12 h30 le Vendredi** (voir adresse mentionnée ci-dessus au point a).

Toute demande de participation ou offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt. Les demandes de participation ou les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées. (Article 83 de l'AR Passation).

Les offres transmises sous une autre façon ou à d'autres destinataires seront écartées de la procédure.

3.5.1 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite

Lorsqu'un soumissionnaire souhaite modifier ou retirer une offre déjà envoyée ou introduite, ceci doit se dérouler conformément aux dispositions des articles 43 et 85 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

Afin de modifier ou de retirer une offre déjà envoyée ou introduite, une déclaration écrite est exigée, correctement signée par le soumissionnaire ou par son mandataire. L'objet et la portée des modifications doivent être mentionnés de façon précise. Le retrait doit être inconditionnel.

Le retrait peut également être communiqué par télécopie, ou via un moyen électronique, pour autant qu'il soit confirmé par lettre recommandée déposée à la poste ou contre accusé de réception au plus tard le jour avant la date limite de réception des offres.

Lorsque l'offre est introduite via e-tendering, la modification ou le retrait de l'offre se fait conformément à l'article 43, §2 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Ainsi, les modifications à une offre qui interviennent après la signature du rapport de dépôt, ainsi que son retrait donnent lieu à l'envoi d'un nouveau rapport de dépôt qui doit être signé conformément au paragraphe 1er.

L'objet et la portée des modifications doivent être indiqués avec précision.

Le retrait doit être pur et simple.

Lorsque le rapport de dépôt dressé à la suite des modifications ou du retrait visés à l'alinéa 1er, n'est pas revêtu de la signature visée au paragraphe 1er, la modification ou le retrait est d'office entaché de nullité. Cette nullité ne porte que sur les modifications ou le retrait et non sur l'offre elle-même.

3.6 Sélection des soumissionnaires

3.6.1 Motifs d'exclusion

Les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs sont renseignés en annexe du présent cahier spécial des charges.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 et aux articles 61 à 64 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée.

A cette fin, le soumissionnaire joindra à son offre les documents suivants :

- **Déclaration d'intégrité pour les soumissionnaires**
- **Déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion**
- **Attestation de Régularité Fiscale**
- **Attestation de non faillite**
- **Extrait du casier judiciaire du gérant de la société**
- **Attestation de régularité des cotisations sociales**

Le pouvoir adjudicateur demandera lui-même les renseignements ou documents qu'il peut obtenir gratuitement par des moyens électroniques auprès des services qui en sont les gestionnaires.

3.6.2 Critères de sélection

Le soumissionnaire est, en outre, tenu de démontrer à l'aide des documents demandés dans le « Dossier de sélection » qu'il est suffisamment capable, tant du point de vue économique et financier que du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public.

3.6.3 Aperçu de la procédure

Dans une première phase, les offres introduites par les soumissionnaires sélectionnés seront examinées sur le plan de la régularité formelle et matérielle. Les offres irrégulières seront rejetées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire régulariser les irrégularités dans l'offre des soumissionnaires durant les négociations.

Dans une seconde phase, les offres régulières formellement et matériellement seront examinées sur le plan du fond par une commission d'évaluation. Le pouvoir adjudicateur limitera le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution précisés dans les documents du marché. Cet examen sera réalisé sur la base des critères d'attribution mentionnés dans le présent cahier spécial des charges et a pour but de composer une shortlist de soumissionnaires avec lesquels des négociations seront menées.

Ensuite vient la phase des négociations. Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures que ceux-ci ont présentées, à l'exception des offres finales, en vue d'améliorer leur contenu. Les exigences minimales et les critères d'attribution ne font pas l'objet de négociations. Cependant, le pouvoir adjudicateur peut également décider de ne pas négocier. Dans ce cas l'offre initiale vaut comme offre définitive.

Lorsque le pouvoir adjudicateur entend conclure les négociations, il en informera les soumissionnaires restant en lice et fixera une date limite commune pour la présentation d'éventuelles BAFO. Après la clôture des négociations, les BAFO seront confrontées aux critères d'exclusion, aux critères de sélection ainsi qu'aux critères d'attribution. Le soumissionnaire dont la BAFO présente le meilleur rapport qualité/prix (donc celui qui obtient le meilleur score sur la base des critères d'attribution mentionnés ci-après) sera désigné comme adjudicataire pour le présent marché.

Les BAFO des soumissionnaires avec lesquels des négociations ont été menées seront examinées du point de vue de leur régularité. Les BAFO irrégulières seront exclues.

Seules les BAFO régulières seront prises en considération pour être confrontées aux critères d'attribution.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de revoir la procédure énoncée ci-dessus dans le respect du principe d'égalité de traitement et de transparence.

3.6.4 Critères d'attribution

Le pouvoir adjudicateur choisira la BAFO régulière qu'il juge la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

- Attribution en se fondant sur le meilleur rapport qualité/prix qui est évalué sur la base du prix ou du coût ainsi que des critères comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux et/ou sociaux :
 - La qualité / la valeur technique : **30%** (voir grille d'évaluation en annexe),
 - Le prix : **70%**,

3.7 Cotation finale

Les cotations pour les critères d'attribution seront additionnées. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui obtient la cotation finale la plus élevée, après que le pouvoir adjudicateur aura vérifié, à l'égard de ce soumissionnaire, l'exactitude de la déclaration sur l'honneur et à condition que le contrôle ait démontré que la déclaration sur l'honneur correspond à la réalité.

3.8 Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui a remis l'offre la plus intéressante.

Il faut néanmoins remarquer que, conformément à l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

3.9 Conclusion du contrat

Conformément à l'art. 88 de l'A.R. du 18 avril 2017, le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre.

La notification est effectuée par les plateformes électroniques, par courrier électronique ou par fax et, le même jour, par envoi recommandé.

Le contrat intégral consiste dès lors en un marché attribué par Enabel au soumissionnaire choisi conformément au :

- Le présent CSC et ses annexes ;
- La BAFO approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;
- Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

Dans un objectif de transparence, Enabel s'engage à publier annuellement une liste des attributaires de ses marchés. Par l'introduction de son offre, l'adjudicataire du marché se déclare d'accord avec la publication du titre du contrat, la nature et l'objet du contrat, son nom et localité, ainsi que le montant du contrat.

4 Conditions contractuelles et administratives particulières

Le présent chapitre de ce CSC contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux ‘Règles générales d’exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics’ de l’AR du 14 janvier 2013, ci-après ‘RGE’ ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des RGE. En l’absence d’indication, les dispositions pertinentes des RGE sont intégralement d’application.

Dans ce CSC, il est dérogé à l’article 26 des RGE.

4.1.1 Définitions (art. 2)

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

- fonctionnaire dirigeant : le fonctionnaire, ou toute autre personne, chargé de la direction et du contrôle de l’exécution du marché ;
- cautionnement : garantie financière donnée par l’adjudicataire de ses obligations jusqu’à complète et bonne exécution du marché ;
- réception : constatation par le pouvoir adjudicateur de la conformité aux règles de l’art ainsi qu’aux conditions du marché de tout ou partie des travaux, fournitures ou services exécutés par l’adjudicataire ;
- acompte : paiement d’une partie du marché après service fait et accepté ;
- avance : paiement d’une partie du marché avant service fait et accepté ;
- avenant : convention établie entre les parties liées par le marché en cours d’exécution du marché et ayant pour objet une modification des documents qui y sont applicables ;

4.1.2 Utilisation des moyens électroniques (art. 10)

L’utilisation des moyens électroniques pour les échanges durant l’exécution du marché est permise sauf quand indiqué différemment dans le présent CSC.

Dans ces derniers cas, les notifications du pouvoir adjudicateur sont adressées au domicile ou au siège social mentionné dans l’offre

4.1.3 Fonctionnaire dirigeant (art. 11)

Le fonctionnaire dirigeant du marché sera communiqué au moment de la notification.

Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l’interlocuteur principal de l’entrepreneur. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l’exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce CSC (voir notamment

Le fonctionnaire dirigeant a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l’exécution du marché, y compris la délivrance d’ordres de service, l’établissement de procès-verbaux et d’états des lieux, l’approbation des services, des états d’avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.

Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d’avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé au point Le pouvoir adjudicateur.

Le fonctionnaire dirigeant n’est en aucun cas habilité à modifier les modalités (p. ex., délais d’exécution, ...) du contrat, même si l’impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans le CSC et qui n’a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

4.1.4 Sous-traitants (art. 12 à 15)

Le fait que l'adjudicataire confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants ne dégage pas sa responsabilité envers le pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne se reconnaît aucun lien contractuel avec ces tiers.

L'adjudicataire reste, dans tous les cas, seul responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

L'entrepreneur s'engage à faire exécuter le marché par les personnes indiquées dans l'offre, sauf cas de force majeure. Les personnes mentionnées ou leurs remplaçants sont tous censés participer effectivement à la réalisation du marché. Les remplaçants doivent être agréés par le pouvoir adjudicateur.

4.2 Confidentialité (art. 18)

Les connaissances et renseignements recueillis par l'Adjudicataire, en ce compris par toutes les personnes en charge de la mission ainsi que par toutes autres personnes intervenant, dans le cadre du présent marché sont strictement confidentiels.

En aucun cas les informations recueillies, peu importe leur origine et leur nature, ne pourront être transmis à des tiers sous quelque forme que ce soit.

Toutes les parties intervenant directement ou indirectement sont donc tenues au devoir de discrétion.

Conformément à l'article 18 de l'A.R. du 14/01/2013 relatif aux règles générales d'exécution des marchés publics, le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire s'engage à considérer et à traiter de manière strictement confidentiels, toutes informations, tous faits, tous documents et/ou toutes données, quels qu'en soient la nature et le support, qui lui auront été communiqués, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou auxquels il aura accès, directement ou indirectement, dans le cadre ou à l'occasion du présent marché. Les informations confidentielles couvrent notamment, sans que cette liste soit limitative, l'existence même du présent marché.

A ce titre, il s'engage notamment :

- à respecter et à faire respecter la stricte confidentialité de ces éléments, et à prendre toutes précautions utiles afin d'en préserver le secret (ces précautions ne pouvant en aucun cas être inférieures à celles prises par le Soumissionnaire pour la protection de ses propres informations confidentielles) ;
- à ne consulter, utiliser et/ou exploiter, directement ou indirectement, l'ensemble des éléments précités que dans la mesure strictement nécessaire à la préparation et, le cas échéant, à l'exécution du présent marché (en ayant notamment égard aux dispositions législatives en matière de protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) ;
- à ne pas reproduire, distribuer, divulguer, transmettre ou autrement mettre à disposition de tiers les éléments précités, en totalité ou en partie, et sous quelque forme que ce soit, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à restituer, à première demande du Pouvoir Adjudicateur, les éléments précités ;
- d'une manière générale, à ne pas divulguer directement ou indirectement aux tiers, que ce soit à titre publicitaire ou à n'importe quel autre titre, l'existence et/ou le contenu du présent marché, ni le fait que le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire exécute celui-ci pour le Pouvoir Adjudicateur, ni, le cas échéant, les résultats obtenus dans ce cadre, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur. »

4.3 Protection des données personnelles

4.4.1 Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées en réponse à cet appel d'offre avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

4.4.2 Traitement des données personnelles par l'adjudicataire

<< OPTION 1 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL PAR UN SOUS-TRAITANT =

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur exclusivement au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur, dans le seul but d'effectuer les prestations conformément aux dispositions du cahier des charges ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Les données à caractère personnel qui seront traités sont confidentielles. L'adjudicataire limitera dès lors l'accès aux données au personnel strictement nécessaires à l'exécution, à la gestion et au suivi du marché.

Dans le cadre de l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur déterminera les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur sera responsable du traitement et l'adjudicataire sera son sous-traitant, au sens de l'article 28 du RGPD.

L'exécution de traitements en sous-traitance doit être régie par un contrat ou un acte juridique qui lie le sous-traitant au responsable du traitement et qui prévoit notamment que le sous-traitant n'agit que sur instruction du responsable du traitement et que les obligations de confidentialité et de sécurité concernant le traitement des données à caractère personnel incombent également au sous-traitant (Article 28 §3 du RGPD).

A cette fin, le soumissionnaire doit à la fois compléter, signer et renvoyer au pouvoir adjudicateur l'accord de sous-traitance repris en annexe [X]. La complétiion et signature de cette annexe est donc une condition de régularité de l'offre

<< OPTION 2 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL PAR UN RESPONSABLE DE TRAITEMENT (DESTINATAIRE)

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Compte tenu du marché il est à considérer que le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire seront chacun et ce, individuellement, responsables du traitement.

4.4 Droits intellectuels (art. 19 à 23)

En cas de « Design & Built » :<<Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

OU

<<Le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

Sans préjudice de l'alinéa 1er et sauf disposition contraire dans les documents du marché, lorsque l'objet de celui-ci consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

En ce qui concerne les noms de domaine créés à l'occasion d'un marché, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit de les enregistrer et de les protéger, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

Le pouvoir adjudicateur énumère dans les documents du marché les modes d'exploitation pour lesquels il entend obtenir une licence.

4.5 Assurances (art. 24)

L'adjudicataire contracte les assurances couvrant sa responsabilité en matière d'accidents de travail et sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers lors de l'exécution du marché.

L'adjudicataire contracte également toute autre assurance imposée par les documents du marché.

§ 2. Dans un délai de trente jours à compter de la conclusion du marché, l'adjudicataire justifie qu'il a souscrit ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie requise par les documents du marché.

À tout moment durant l'exécution du marché, l'adjudicataire produit cette attestation, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur.

4.6 Cautionnement (art. 25 à 33)

Le cautionnement est fixé à 5% du montant total, hors TVA, du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euro supérieure.

Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires, soit en numéraire, ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement collectif.

Le cautionnement peut également être constitué par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la législation relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au prescrit de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances et agréée pour la branche 15 (caution).

Par dérogation à l'article 26, le cautionnement peut être établi via un établissement dont le siège social se situe dans un des pays de destination des services. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. L'adjudicataire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre.

La dérogation est motivée pour laisser l'opportunité aux éventuels soumissionnaires locaux d'introduire offre. Cette mesure est rendue indispensable par les exigences particulières du marché.

L'adjudicataire doit, dans les trente jours calendrier suivant le jour de la conclusion du marché, justifier la constitution du cautionnement par lui-même ou par un tiers, de l'une des façons suivantes:

- 1^o lorsqu'il s'agit de numéraire, par le virement du montant au numéro de compte bpost banque de la Caisse des Dépôts et Consignations Complétez le plus précisément possible le formulaire suivant : https://finances.belgium.be/sites/default/files/01_marche_public.pdf (PDF, 1.34 Mo), et renvoyez-le à l'adresse e-mail info.cdcck@minfin.fed.be
- 2^o lorsqu'il s'agit de fonds publics, par le dépôt de ceux-ci entre les mains du caissier de l'Etat au siège de la Banque nationale à Bruxelles ou dans l'une de ses agences en province, pour compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire
- 3^o lorsqu'il s'agit d'un cautionnement collectif, par le dépôt par une société exerçant légalement cette activité, d'un acte de caution solidaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire
- 4^o lorsqu'il s'agit d'une garantie, par l'acte d'engagement de l'établissement de crédit ou de l'entreprise d'assurances. Pour un cautionnement de ce type le formulaire en annexe est obligatoirement utilisé, le cautionnement ne peut pas contenir une date finale à l'exception de la tombée en annulation prévus après 18 mois (exemple : les cas de décès, faillite)

Cette justification se donne, selon le cas, par la production au pouvoir adjudicateur :

- 1^o soit du récépissé de dépôt de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 2^o soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ;
- 3^o soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'Etat ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;

- 4° soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 5° soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie.

Ces documents, signés par le déposant, indiquent au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence des documents du marché, ainsi que le nom, le prénom et l'adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement, du tiers qui a effectué le dépôt pour compte, avec la mention "bailleur de fonds" ou "mandataire", suivant le cas.

Le délai de trente jours calendrier visé ci-avant est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payés et les jours de repos compensatoires prévus par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail rendue obligatoire.

La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse qui sera mentionnée dans la notification de la conclusion du marché.

La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception :

- 1° en cas de réception provisoire : tient lieu de demande de libération de la première moitié du cautionnement
- 2° en cas de réception définitive : tient lieu de demande de libération de la seconde moitié du cautionnement, ou, si une réception provisoire n'est pas prévue, de demande de libération de la totalité de celui-ci.

4.7 Conformité de l'exécution (art. 34)

Les travaux doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.8 Plans, documents et objets établis par le pouvoir adjudicateur (art. 35)

S'il le demande, l'adjudicataire reçoit gratuitement et dans la mesure du possible de manière électronique une collection complète de copies des plans qui ont servi de base à l'attribution du marché. Le pouvoir adjudicateur est responsable de la conformité de ces copies aux plans originaux.

L'adjudicataire conserve et tient à la disposition du pouvoir adjudicateur tous les documents et la correspondance se rapportant à l'attribution et à l'exécution du marché jusqu'à la réception définitive.

4.9 Plans de détail et d'exécution établis par l'adjudicataire (art. 36)

L'adjudicataire établit à ses frais tous les plans de détail et d'exécution qui lui sont nécessaires pour mener le marché à bonne fin.

Les documents du marché indiquent les plans qui sont à approuver par l'adjudicateur, lequel dispose d'un délai de trente jours pour l'approbation ou le refus des plans à compter de la date à laquelle ceux-ci lui sont présentés.

Les documents éventuellement corrigés sont représentés à l'adjudicateur qui dispose d'un délai de quinze jours pour leur approbation, pour autant que les corrections demandées ne résultent pas d'exigences nouvelles de sa part.

4.9.1 Planning de chantier

La façon d'introduire le planning est à convenir avec le fonctionnaire dirigeant.

Le premier planning est à introduire dans les 15 jours calendrier qui suivent la notification de l'approbation de l'offre et une mise à jour mensuelle est obligatoire en cours de chantier.

Ce projet de planning de chantier renseigne, outre les délais nécessaires aux travaux proprement dits "in situ", la durée des diverses prestations préalables telles que notamment l'établissement des documents prescrits dans les clauses techniques, plans d'exécution et de détails, notes de calculs, sélection des matériels et matériaux, y compris l'approbation des documents correspondants, les approvisionnements, le travail en atelier ou en usine, les essais préalables et de conformité, etc.

Après étude, remarques et approbation de l'adjudicateur, le planning devient contractuel.

4.9.2 Planning directeur

L'entrepreneur s'oblige à fournir un planning directeur à l'approbation de l'adjudicateur et à ses conseils, dans les 15 jours calendrier qui suivent la notification de conclusion du marché.

Ce planning devra anticiper suffisamment les situations pour permettre l'adjudicateur de prendre les décisions ou donner les réponses ou fournir les documents qui lui incombent.

Le planning directeur sera mis à jour au minimum mensuellement et devra rester cohérent avec le planning de chantier. Il sera coordonné avec le planning de chantier et sera établi sur le même document.

L'adjudicataire assure seul la gestion du planning de toutes les activités nécessaires à la réalisation du présent marché.

En particulier, il prévoira :

- la fixation des dates pour la fourniture de plans d'exécution qui lui sont nécessaires,
- la passation des commandes à ses fournisseurs et sous-traitants,
- la présentation en temps utile d'échantillons et de fiches techniques de produits soumis à réception technique préalable,
- la prise de mesure des ouvrages et le délai de fabrication en atelier.
- l'indication des dates au plus tard concernant les décisions à prendre par le pouvoir adjudicateur,
- l'indication des dates ultimes pour la conclusion d'ordres modificatifs en cours d'élaboration,
- l'indication des dates ultimes pour l'achèvement de travaux exécutés par d'autres entreprises,
- les relevés, en temps utiles, de dimensions d'ouvrages,
- etc.

4.9.3 Documents d'exécution

Ces plans tiennent compte du cahier spécial des charges et des prescriptions techniques, des esquisses d'intention de l'auteur de projet et des plans généraux d'architecture, de stabilité et de techniques spéciales annexées au présent cahier spécial des charges.

Tous les plans d'exécution et de détails sont à soumettre à l'approbation de l'adjudicateur accompagnés des notes de calculs, agréments et fiches techniques et notamment ceux relatifs aux travaux et équipements ci-après dont la liste n'est pas limitative :

- rempiètements sur base des travaux
- stabilité : plans dalles, colonnes, escaliers, poutrelles et éléments préfabriqués éventuels
- étanchéités
- finitions des locaux (murs, sol et plafond)
- égouttage intérieur et extérieur
- bordereau des pierres
- recouvrement de toit, charpenterie pour toiture
- façades
- cloisons
- faux-plafonds
- mobilier sur base des documents d'adjudication
- plan pour disposition de luminaires
- plan de menuiseries métalliques (garde-corps, main-courante, passerelles, auvent)
- menuiseries extérieures, bordereau des menuiseries intérieures
- plans des techniques spéciales

Le fonctionnaire dirigeant pourra refuser des fiches techniques, partielles, incomplètes ou trop commerciales n'apportant pas les renseignements techniques nécessaires à l'examen et à l'approbation

Pour la quincaillerie, le chauffage, l'électricité, la robinetterie ou toute pièce similaire, des échantillons seront présentés à l'agrément du Fonctionnaire dirigeant lequel se référera, à cet effet, à l'avis de l'auteur de projet et le modèle agréé restera sur le chantier jusqu'au moment du placement de la dernière pièce du genre.

À la demande du Pouvoir adjudicateur, l'Entrepreneur fournira également, en cours d'exécution, les documents ci-après :

- des échantillons de matériaux proposés correspondant aux fiches techniques.
- les cartes des teintes pour déterminer les choix,
- les rapports d'essais, notices techniques, agréments techniques, fiches techniques, etc.
- des produits ou matériel utilisés dans le cadre du présent marché

Etablissement des Plans "As Built" :

En cours d'exécution, les plans sont corrigés et mis à jour par l'Entrepreneur dans les moindres détails de manière à reproduire avec exactitude les ouvrages et installations ainsi que leurs particularités tels qu'ils ont été réellement exécutés.

Après l'achèvement des travaux, et en vue de la Réception Provisoire des ouvrages, l'Entrepreneur est tenu de remettre les plans et schémas complets des ouvrages et installations tels qu'ils auront été réalisés.

Après l'achèvement des travaux et pour la Réception Provisoire, l'Entrepreneur est tenu de remettre <<x>> dossiers techniques comprenant :

- les spécifications techniques avec marques, types, provenance du matériel installé,
- les notices d'utilisation, comportant un manuel explicatif du fonctionnement de tous les équipements,
- les notices d'entretien contenant l'ensemble des prescriptions nécessaires à l'entretien et à la maintenance des équipements (contrôles et travaux d'entretien périodique, liste et codification des pièces de rechange...),
- les rapports d'essais, réglages et mises au point.

4.10 Modifications du marché (art. 37 à 38/19 et 80)

4.10.1 Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3)

Pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document, un nouvel adjudicataire peut remplacer l'adjudicataire avec qui le marché initial a été conclu dans les cas autres que ceux prévus à l'art. 38/3 des RGE.

L'adjudicataire introduit sa demande le plus rapidement possible par envoi recommandé, en précisant les raisons de ce remplacement, et en fournissant un inventaire détaillé de l'état des fournitures déjà exécutées déjà faites, les coordonnées relatives au nouvel adjudicataire, ainsi que les documents et certificats auxquels le pouvoir adjudicateur n'a pas accès gratuitement.

Le remplacement fera l'objet d'un avenant daté et signé par les trois parties. L'adjudicataire initial reste responsable vis à vis du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la partie restante du marché.

En outre, pour le présent marché le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché/lot au soumissionnaire classé en seconde position en cas de défaillance du premier dans l'exécution en application de l'art 47 §2 3° de l'AR du 14 janvier 2013.

4.10.2 Révision des prix (art. 38/7)

Pour le présent marché, aucune révision des prix n'est possible.

4.10.3 Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12)

L'adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment lorsqu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.

Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amende pour retard d'exécution sera consentie.

Lorsque les prestations sont suspendues, sur la base de la présente clause, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux, des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

L'adjudicataire a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par l'adjudicateur lorsque :

- la suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier;
- la suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ;
- la suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

Dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance, l'adjudicataire dénonce les faits ou les circonstances de manière succincte au pouvoir adjudicateur et décrit de manière précise leur sur le déroulement et le coût du marché.

Il est rappelé que conformément à l'article 80 de l'AR du 14/01/2013, l'entrepreneur est tenu de poursuivre les travaux sans interruption, nonobstant les contestations auxquelles peut donner lieu la détermination de prix nouveaux.

Tout ordre modifiant le marché, en cours d'exécution du contrat, est donné par écrit. Toutefois, les modifications de portée mineure peuvent ne faire l'objet que d'inscriptions au journal des travaux.

Les ordres ou les inscriptions indiquent les changements à apporter aux clauses initiales du marché ainsi qu'aux plans.

Fixation des prix unitaires ou globaux – Calcul du prix

Les prix unitaires ou globaux des travaux modifiés, que l'entrepreneur est tenu d'exécuter, sont déterminés dans l'ordre de priorité suivant :

1. selon les prix unitaires ou globaux de l'offre approuvée ;
2. A défaut, selon des prix unitaires ou globaux déduits de l'offre approuvée ;
3. A défaut, selon des prix unitaires ou globaux d'un autre marché d'Enabel ;
4. A défaut, selon des prix unitaires ou globaux à convenir pour l'occasion.

Dans ce dernier cas, L'entrepreneur doit justifier le nouveau prix unitaire en le détaillant en fournitures, homme-heures, heures de matériel et frais généraux et bénéfices.

Fixation des prix unitaires ou globaux – Procédure à respecter

L'entrepreneur introduit sa proposition pour la réalisation des prestations complémentaires ou ses nouveaux prix au plus tard dans les 10 jours calendrier de la demande du fonctionnaire dirigeant (à moins que ce dernier ne spécifie un délai plus court) et, avant l'exécution des travaux considérés. Cette proposition est introduite sur base d'une fiche type qui lui sera fournie par le fonctionnaire dirigeant et sera accompagnée de toutes les annexes et justifications nécessaires.

Cette fiche de prix convenus est établie sur base du modèle établi par Enabel. L'entrepreneur y joint au minimum les annexes et documents suivants :

- l'ordre modificatif donné par le pouvoir adjudicateur et plus généralement la

- justification de la modification des travaux,
- le calcul des nouveaux prix unitaires ou globaux
- les quantités à mettre en œuvre pour les postes existants et les nouveaux postes,
- le cas échéant, les offres des sous-traitants ou fournisseurs consultés,
- les autres documents qu'il estime pertinent.

Après exécution de la prestation, et au plus tard, lors de l'établissement du décompte final, l'entrepreneur transmet au fonctionnaire dirigeant les factures que lui ont adressées les sous-traitants et fournisseurs. Il atteste sur ces factures qu'il n'a reçu pour celles-ci aucune note de crédit ou compensation du fournisseur ou du sous-traitant.

Lorsque l'entrepreneur reste en défaut de fournir une proposition acceptable de nouveaux prix ou si le pouvoir adjudicateur estime que la proposition fournie est inacceptable, le pouvoir adjudicateur fixe d'office le nouveau prix unitaire ou global, tous les droits de l'entrepreneur restant saufs.

Circonstances imprévisibles

L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.

Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

4.11 Contrôle et surveillance du marché

4.11.1 Etendue du contrôle et de la surveillance (art. 39)

Le pouvoir adjudicateur peut faire surveiller ou contrôler partout la préparation ou la réalisation des prestations par tous moyens appropriés.

L'adjudicataire est tenu de donner aux délégués du pouvoir adjudicateur tous les renseignements nécessaires et toutes les facilités pour remplir leur mission.

L'adjudicataire ne peut se prévaloir du fait qu'une surveillance ou un contrôle a été exercé par le pouvoir adjudicateur pour prétendre être dégagé de sa responsabilité lorsque les prestations sont refusées ultérieurement pour défauts quelconques.

4.11.2 Modes de réception technique (art. 41)

En matière de réception technique, il y a lieu de distinguer :

- 1^o la réception technique préalable au sens de l'article 42;
- 2^o la réception technique a posteriori au sens de l'article 43;

Le pouvoir adjudicateur peut renoncer à tout ou partie des réceptions techniques lorsque l'adjudicataire prouve que les produits ont été contrôlés par un organisme indépendant lors de leur production, conformément aux spécifications des documents du marché. Est à cet égard assimilée à la procédure nationale d'attestation de conformité toute autre procédure de certification instaurée dans un Etat membre de l'Union européenne et jugée équivalente.

4.11.3 Réception technique préalable (art. 42)

En règle générale, les produits ne peuvent être mis en œuvre s'ils n'ont été, au préalable, réceptionnés par le fonctionnaire dirigeant ou son délégué.

Tout le matériel proposé fait l'objet d'une approbation du pouvoir adjudicateur. Cette approbation est obtenue sur base de fiches techniques préalables qui sont élaborées par l'Entrepreneur et transmises au fonctionnaire dirigeant.

Les fiches techniques présentent globalement le matériel et donnent les spécifications et les sélections retenues dans le cadre du projet.

Le pouvoir adjudicateur refuse de recevoir des fiches techniques, partielles, incomplètes n'apportant pas les renseignements techniques nécessaires à l'examen et à l'approbation.

Dès que les remarques sont en possession de l'Entrepreneur celui-ci en tient compte et complète la fiche technique dans le but de la faire approuver.

La réception technique peut être opérée à différents stades de la production.

Les produits qui, à un stade déterminé, ne satisfont pas aux vérifications imposées, sont déclarés ne pas se trouver en état de réception technique.

La demande de l'adjudicataire est considérée comme non avenue. Une nouvelle demande est introduite lorsque le produit se trouve prêt pour la réception.

L'adjudicataire est responsable de la garde et de la conservation de ces divers produits eu égard aux risques encourus par son entreprise et ce, jusqu'à la réception provisoire des travaux.

Sauf pour les produits agréés, les coûts liés à la réception technique préalable sont à charge de l'entrepreneur.

En tous cas, ces coûts englobent :

- les frais liés aux prestations des réceptionnaires ; ceux-ci englobent les indemnités de déplacement et de séjour des réceptionnaires.
- les frais liés au prélèvement d'échantillons, à l'emballage et au transport des échantillons, quel que soit l'endroit où a lieu le contrôle,
- les frais liés aux essais (préparatifs, fabrication des pièces d'épreuve, coût des essais à proprement parler (à cet effet, les circulaires relatives à la fixation des tarifs des essais sont d'application)).
- les frais liés au remplacement des produits présentant des défauts ou avaries.

4.11.4 Réception technique à posteriori (art. 43)

Une réception technique a posteriori sera impérativement organisée pour les travaux ou parties d'équipement qui seraient cachés après l'achèvement des travaux.

4.12 Délai d'exécution (art 76)

L'entrepreneur doit terminer les travaux dans un délai de **104 jours** calendrier à compter de la date fixée dans l'ordre de service écrit de commencement des travaux.

4.13 Mise à disposition de terrains (art 77)

L'entrepreneur s'assure à ses frais, de la disposition de tous les terrains qui lui sont nécessaires pour l'installation de ses chantiers, les approvisionnements, la préparation et la manutention des matériaux de même que ceux nécessaires à la mise en dépôt de terres arables, des terres provenant des déblais reconnues impropre à leur réutilisation en remblai, des produits de démolition, des déchets généralement quelconques et des terres en excès.

Il est responsable, vis-à-vis des riverains, de tout dégât occasionné aux propriétés privées lors de l'exécution des travaux ou de la mise en dépôt des matériaux.

Les palissades ne peuvent être utilisées comme support de publicité.

Aucune publicité n'est admise sur l'emprise des chantiers, hormis les panneaux "Info-Chantier".

4.14 Conditions relatives au personnel (art. 78)

Toutes les dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles relatives aux conditions générales de travail, à la sécurité et à l'hygiène sont applicables à tout le personnel du chantier.

L'entrepreneur, toute personne agissant en qualité de sous-traitant à quelque stade que ce soit et toute personne mettant du personnel à disposition, sont tenus de payer à leur personnel respectif les salaires, suppléments de salaires et indemnités aux taux fixés, soit par la loi, soit par des conventions collectives conclues par des conventions d'entreprises.

En permanence, l'entrepreneur tient à la disposition de l'adjudicateur, à un endroit du chantier que celui-ci désigne, la liste mise à jour quotidiennement de tout le personnel qu'il occupe sur le chantier.

Cette liste contient au moins les renseignements individuels suivants :

le nom; le prénom; l'occupation réelle par journée effectuée sur le chantier; la date de naissance; le métier; la qualification;

La personne de contact désignée par l'entrepreneur dans le cadre de l'exécution du présent contrat avec le pouvoir adjudicateur devra maîtriser le français.

4.15 Organisation du chantier (art 79)

L'entrepreneur se conforme aux dispositions légales et réglementaires régissant notamment la bâtisse, la voirie, l'hygiène, la protection du travail, ainsi qu'aux dispositions des conventions collectives, nationales, régionales, locales ou d'entreprises.

Lors de l'exécution des travaux, l'entrepreneur est tenu d'assurer la police du chantier pendant la durée des travaux et de prendre, dans l'intérêt tant de ses préposés que des délégués du pouvoir adjudicateur et des tiers, toutes les mesures requises en vue de garantir leur sécurité.

L'entrepreneur prend, sous son entière responsabilité et à ses frais, toutes les mesures indispensables pour assurer la protection, la conservation et l'intégrité des constructions et ouvrages existants. Il prend aussi toutes les précautions requises par l'art de bâtir et par les circonstances spéciales pour sauvegarder les propriétés voisines et éviter que, par sa faute, des troubles y soient provoqués.

L'entrepreneur prend, à ses frais, toutes les mesures voulues pour signaler tant de jour que de nuit ou par temps de brouillard, les chantiers et les dépôts qui empiètent sur les endroits normalement livrés à la circulation tant des véhicules que des piétons. Il est tenu de clôturer complètement ses chantiers tant le long des trottoirs provisoires ou définitifs, que le long des voies provisoires ou définitives réservées à la circulation automobile. Ces clôtures et palissades assureront également la protection du chantier pendant toute la durée de celui-ci, contre toute intrusion étrangère aux besoins du chantier.

L'entrepreneur fournira un panneau d'information spécifiquement réalisé dans le cadre de ce chantier aux dimensions et selon le modèle fournit par le Pouvoir Adjudicateur préalablement au démarrage des travaux.

Le panneau d'information sera posé au début du chantier, le long de la voie publique à un endroit à définir par le Pouvoir Adjudicateur.

4.16 Moyens de contrôle (art. 82)

L'entrepreneur informe le pouvoir adjudicateur du lieu précis de l'exécution des travaux en cours sur le chantier, dans ses ateliers et usines ainsi que chez ses sous-traitants ou fournisseurs.

Sans préjudice des réceptions techniques à effectuer sur chantier, l'entrepreneur assure en tout temps au fonctionnaire dirigeant et aux délégués désignés par le pouvoir adjudicateur le libre accès aux lieux de production, en vue du contrôle de la stricte application du marché, notamment en ce qui concerne l'origine et les qualités des produits.

Si l'entrepreneur met en œuvre des produits n'ayant pas été réceptionnés ou ne satisfaisant pas aux prescriptions du cahier des charges, le fonctionnaire dirigeant ou son délégué peut interdire la poursuite des travaux en cause, jusqu'à ce que ces produits refusés soient remplacés par d'autres qui satisfont aux conditions du marché, sans que cette décision engendre une prolongation du délai d'exécution ou un droit quelconque à indemnisation. La décision est notifiée à l'entrepreneur par procès-verbal.

4.17 Journal des travaux (art. 83)

Dès la réception de la notification de la conclusion du marché, l'entrepreneur met les Journaux de Travaux nécessaires à la disposition d'Enabel.

Dès le début des travaux, l'entrepreneur est tenu de fournir quotidiennement et en 2 exemplaires aux délégués du pouvoir adjudicateur, tous les renseignements nécessaires à l'établissement du journal des travaux. Il s'agit notamment :

- conditions atmosphériques ;
- interruptions de chantier dues à des conditions météorologiques défavorables
- les heures de travail;
- le nombre et la qualité des ouvriers occupés sur chantier
- les matériaux approvisionnés;
- le matériel effectivement utilisé et le matériel hors service ;
- les événements imprévus ;
- les ordres modificatifs de portées mineures ;
- les attachements et quantités réalisées pour chacun des postes et dans chacune des zones de chantier. Les attachements constituent la représentation exacte et détaillée de tous les ouvrages exécutés, en quantité, dimension et poids.

Des retards dans la mise à disposition des documents susmentionnés peuvent donner lieu à l'application des pénalités.

A défaut d'avoir formulé ses observations dans la forme et le délai précités, l'entrepreneur est censé être d'accord avec les mentions du journal des travaux et des attachements détaillés.

Lorsque ses observations ne sont pas jugées fondées, l'entrepreneur en est informé par lettre recommandée.

4.18 Responsabilité de l'entrepreneur (art. 84)

L'entrepreneur est responsable de la totalité des travaux exécutés par lui-même ou par ses sous-traitants jusqu'à la réception définitive de leur ensemble. Pendant le délai de garantie, l'entrepreneur effectue à l'ouvrage, à mesure des besoins, tous les travaux et réparations nécessaires pour le remettre et le maintenir en bon état de fonctionnement.

Les réparations des dégradations se font conformément aux instructions du pouvoir adjudicateur.

4.19 Tolérance zéro exploitation et abus sexuels

En application de sa Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de juin 2019, Enabel applique une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites fautives ayant une incidence sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

4.20 Moyens d'action du pouvoir adjudicateur (art. 44-51 et 85-88)

Le défaut de l'adjudicataire ne s'apprécie pas uniquement par rapport aux travaux mêmes, mais également par rapport à l'ensemble de ses obligations.

Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'entrepreneur d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

En cas d'infraction, le pouvoir adjudicateur pourra lui infliger une pénalité forfaitaire par infraction allant jusqu'au triple du montant obtenu par la somme des valeurs (estimées) de l'avantage offert au préposé et de l'avantage que l'adjudicataire espérait obtenir en offrant l'avantage au préposé. Le pouvoir adjudicateur jugera souverainement de l'application de cette pénalité et de sa hauteur.

De plus, lorsqu'il y a soupçon d'une fraude ou d'une malfaçon en cours d'exécution, l'entrepreneur peut être requis de démolir tout ou partie de l'ouvrage exécuté et de le reconstruire. Les frais de cette démolition et de cette reconstruction sont à la charge de l'entrepreneur ou de l'adjudicateur, suivant que le soupçon se trouve vérifié ou non.

Cette clause ne fait pas préjudice à l'application éventuelle des autres mesures d'office prévues au RGE, notamment la résiliation unilatérale du marché et/ou l'exclusion des marchés du pouvoir adjudicateur pour une durée déterminée.

4.21 Défaut d'exécution (art. 44)

L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;

2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;

3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par lettre recommandée ou par équivalent.

L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée ou par équivalent adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 86 et 87.

4.22 Pénalités (art. 45)

Pénalités spéciales

En raison de l'importance des travaux, sont affectés, sans mise en demeure et par la seule infraction, d'une pénalité journalière de **250 EUR** par jour calendrier de non-exécution :

- Non-fourniture des documents administratifs et techniques tel que les planning d'exécution, liste du personnel mobilisé : à défaut d'avoir remis, dans le délai fixé lors des réunions de chantier ou par ordre de services, tous les documents indiqués.
- Absence aux réunions de chantier ou de coordination : une pénalité par absence sera appliquée à l'entrepreneur qui n'assiste pas ou ne se fait pas valablement représenter à toutes les réunions auxquelles il est prié d'assister.
- Retard dans l'exécution des observations ou ordre de service du pouvoir adjudicateur par le biais du fonctionnaire dirigeant : dans les cas où les listes d'observation résultant des visites de chantier, notamment lors de « bon à peindre », ou réception, ne seraient pas satisfaites dans le délai prescrit par le fonctionnaire dirigeant, l'adjudicataire sera pénalisé par jour calendaire de retard jusqu'à exécution.
- Modification d'un des membres du personnel clé sans accord préalable du Pouvoir Adjudicateur: une pénalité forfaitaire par jour de défaut est appliquée, prenant fin lorsque, soit le fonctionnaire dirigeant obtient l'accord du pouvoir adjudicateur sur le nouveau membre mis en place, soit le membre remplacé est rétabli dans ses fonctions, soit les deux parties se mettent d'accord sur une nouvelle personne de remplacement conjointement acceptée. En cas d'application des pénalités, celles-ci ne peuvent en aucun cas être récupérée rétroactivement, même si un accord est trouvé.

Lorsqu'un manquement à l'une des dispositions visées ci-dessus est constaté conformément à l'article 44 § 2 AR 14.01.2013, le pouvoir adjudicateur peut accorder un délai à l'entrepreneur pour faire disparaître le manquement et l'avertir de cette disparition par lettre recommandée. Dans ce cas, ce délai est notifié à l'adjudicataire en même temps que le P.V. de constat dont question à l'article 44 § 2 AR 14/01/13.

Si aucun délai n'est indiqué dans la lettre recommandé, le l'adjudicataire est tenu de réparer sans délai les manquements.

4.23 Amendes pour retard (art. 46 e.s. et 86)

Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45. Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Les amendes sont calculées selon la formule mentionnée à l'article 86 §1er.

Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

Au cas où les travaux faisant l'objet du présent cahier des charges n'étaient pas terminés dans les délais prévus au point 1.4.18, l'amende suivante sera appliquée d'office par jour ouvrable de retard, sans mise en demeure, par la seule expiration des délais en question :

$$R = 0,45 * ((M * n^2) / N^2)$$

Dans laquelle :

R = le montant des amendes à appliquer pour un retard de n jours ouvrables ;

M = le montant initial du marché ;

N = le nombre de jours ouvrables prévus dès l'origine pour exécution du marché ;

n = le nombre de jours ouvrables de retard.

Toutefois, si le facteur M ne dépasse pas 75.000 euros et que, en même temps, N ne dépasse pas cent cinquante jours ouvrables, le dénominateur N² est remplacé par 150 x N.

Si le marché comporte plusieurs parties ou plusieurs phases ayant chacune leur délai N et leur montant M propres, chacune d'elles est assimilée à un marché distinct pour l'application des amendes.

Si, sans fixer de parties ou de phases, le cahier spécial des charges stipule que les délais partiels sont de rigueur, l'inobservation de ceux-ci est sanctionnée par des amendes particulières prévues au cahier spécial des charges, ou, à défaut de pareille clause, par des amendes calculées suivant la formule visée à l'art.86§1 de l'A.R. du 14.01.2013, dans laquelle les facteurs M et N se rapportent au marché total. Toutefois, le maximum des amendes afférentes à chaque délai partiel de P jours ouvrables est de:

$$R_{par} = (M / 20) * (P/N)$$

4.24 Mesures d'office (art. 47 et 87)

Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites au paragraphe 2.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

Les mesures d'office sont:

1^o la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée;

2^o l'exécution en gestion propre de tout ou partie du marché non exécutée;

CSC NER22001-11184

3^o la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues à l'alinéa 1^{er}, 2^o et 3^o, sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

4.25 Autres sanctions (art. 48)

Sans préjudice des sanctions prévues dans le présent cahier spécial des charges, l'adjudicataire en défaut d'exécution peut être exclu par le pouvoir adjudicateur de ses marchés pour une période de trois ans. L'intéressé est préalablement entendu en ses moyens de défense et la décision motivée lui est notifiée.

4.26 Réceptions, garantie et fin du marché (art. 64-65 et 91-92)

4.26.1 Réception des travaux exécutés (art. 64-65 et 91-92)

Les travaux seront suivis de près pendant leur exécution par le fonctionnaire dirigeant. Les prestations ne sont réceptionnées qu'après avoir satisfait aux vérifications, aux réceptions techniques et aux épreuves prescrites.

Il est prévu une réception provisoire à l'issue de l'exécution des travaux qui font l'objet du marché et, à l'expiration d'un délai de garantie, une réception définitive qui marque l'achèvement complet du marché.

La prise de possession totale ou partielle de l'ouvrage par l'adjudicateur ne peut valoir réception provisoire.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de la fin totale ou partielle des travaux, constatée conformément aux modalités fixées dans les documents du marché, pour procéder aux formalités de réception et en notifier le résultat à l'entrepreneur.

Lorsque l'ouvrage est terminé à la date fixée pour son achèvement, et pour autant que les résultats des vérifications des réceptions techniques et des épreuves prescrites soient connus, il est dressé dans les quinze jours de la date précitée, selon le cas, un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

Lorsque l'ouvrage est terminé avant ou après cette date, l'entrepreneur en donne connaissance, par envoi recommandé ou envoi électronique assurant de manière équivalente la date exacte de l'envoi, au fonctionnaire dirigeant et demande, par la même occasion, de procéder à la réception provisoire. Dans les quinze jours qui suivent le jour de la réception de la demande de l'entrepreneur, et pour autant que les résultats des vérifications des réceptions techniques et des épreuves prescrites soient connus, il est dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

Le délai de garantie prend cours à la date à laquelle la réception provisoire est accordée et est d'un an.

Dans les quinze jours précédant le jour de l'expiration du délai de garantie, il est, selon le cas, dressé un procès-verbal de réception définitive ou de refus de réception.

L'entrepreneur est responsable de la totalité des travaux exécutés par lui-même ou par ses sous-traitants jusqu'à la réception définitive de leur ensemble.

Pendant le délai de garantie, l'entrepreneur effectue à l'ouvrage, à mesure des besoins, tous les travaux et réparations nécessaires pour le remettre et le maintenir en bon état de fonctionnement.

Toutefois, après la réception provisoire, l'entrepreneur ne répond pas des dommages dont les causes ne lui sont pas imputables.

L'adjudicataire qui, pendant le délai de garantie, refait certains ouvrages ou certaines parties d'ouvrages, est tenu de remettre en état les parties environnantes (telles que peintures, tapisseries, parquets, etc...) auxquelles des dommages ou dégâts ont été causés du fait de la réfection entreprise.

Dans les propriétés occupées, bâties ou non, l'adjudicataire ne peut, du fait de ses travaux, ni porter entrave ni créer un danger de quelque nature que ce soit à cette occupation. Il est tenu de prendre, à ses frais, toutes les mesures nécessaires à cette fin.

Pendant le délai de garantie, d'une durée de 2 ans, l'entrepreneur effectue à l'ouvrage, à mesure des besoins, tous les travaux et réparations nécessaires pour le remettre et le maintenir en bon état de fonctionnement.

A partir de la réception provisoire et sans préjudice des dispositions du paragraphe 1er relatives à ses obligations pendant le délai de garantie, l'entrepreneur répond de la solidité de l'ouvrage et de la bonne exécution des travaux conformément aux articles 1792 et 2270 du Code civil.

Toute infraction aux obligations incombant à l'adjudicataire durant la période de garantie fera l'objet d'un procès-verbal et de l'application des mesures d'offices, conformément à l'article 44 du RGE.

4.26.2 Frais de réception

Non applicable.

4.26.3 Prix du marché en cas de retard d'exécution (art 94)

Le prix des travaux effectués pendant une période de retard imputable à l'entrepreneur est calculé suivant celui des procédés ci-après qui se révèle le plus avantageux pour le pouvoir adjudicateur :

- soit en attribuant aux éléments constitutifs des prix prévus contractuellement pour la révision, les valeurs applicables pendant la période de retard considérée;
- soit en attribuant à chacun de ces éléments, une valeur moyenne (E) établie de la façon suivante :

$$E = \frac{e_1 \times t_1 + e_2 \times t_2 + \dots + (e_n \times t_n)}{t_1 + t_2 + \dots + t_n}$$

dans laquelle :

e_1, e_2, \dots, e_n , représentent les valeurs successives de l'élément considéré pendant le délai contractuel, éventuellement prolongé dans la mesure où le retard n'est pas imputable à l'entrepreneur;

t_1, t_2, \dots, t_n , représentent les temps d'application correspondants de ces valeurs, exprimés en mois de trente jours, chaque fraction du mois étant négligée et les temps de suspension de l'exécution du marché n'étant pas pris en considération.

La valeur de E est calculée jusqu'à la deuxième décimale.

4.26.4 Conditions générales de paiement des travaux (art. 66 es et 95)

Le paiement interviendra au plus tard 30 jours après introduction et acceptation de la facture.

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception provisoire (le cas échéant les PV de réception provisoire partielle) du marché (exemplaire original) à l'adresse suivante :

**Secrétariat du PASS SUTURA, Ministère de la Santé Publique, Niamey, porte 2-23,
deuxième étage de l'ancien bâtiment.**

La facture contient le détail complet des travaux qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte la mention « certifié sincère et véritable et arrêté à la somme totale de € et ou en francs CFA XOF (montant en toutes lettres) », ainsi que la référence NER22001-11184 et le nom du fonctionnaire dirigeant.

Le paiement se fait par acomptes selon l'état d'avancement. Le paiement s'effectue exclusivement par virement bancaire au compte de l'adjudicataire (**RIB à fournir dans l'offre**).

L'état d'avancement se fera mensuellement ou à la demande de l'entreprise à temps voulu selon l'évolution des travaux et reprendra pour chaque poste :

- Les quantités totales à réaliser selon les mesures de départ notamment en référence aux quantités annoncés dans le cadre du devis quantitatif estimatif ;
- Les quantités réalisées au cours du mois ;
- les quantités déjà réalisées et enregistrées dans l'état d'avancement du mois précédent ;
- Les quantités totales réalisées en fin de mois ;
- Les prix unitaires du cadre Bordereaux de Prix Unitaires ;
- Les prix totaux des quantités réalisées au cours du mois pour chaque poste ;
- Le prix total de la facture du mois.

Ces montants de travaux seront calculés sur la base des prix unitaires du Bordereau de prix unitaires et calculés par référence au cadre du détail quantitatif - estimatif, par application des quantités réellement exécutées

Il est prévu dans ce marché en application du projet de loi « facilitant l'accès des PME aux marchés publics », d'accorder à l'adjudicataire sur sa demande à compter de la notification de l'attribution du marché et sans justification de débours de sa part, une avance forfaitaire de démarrage égale à vingt pour cent (20%) du montant initial du marché sous réserve que cette avance soit couverte par une caution bancaire acceptable par l'administration d'un même montant (selon modèle en annexe). Cette avance constitue une tranche des paiements.

Le remboursement de l'avance est effectué par précompte sur les acomptes et, éventuellement, sur le solde dû au contractant. Ce remboursement commence dès le premier acompte et doit être terminé au plus tard lorsque le montant payé atteint 80 % du montant du marché.

Le paiement s'effectue exclusivement par virement bancaire.

4.27 Litiges (art. 73)

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais.

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. L'adjudicataire garantit le pouvoir adjudicateur contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

En cas de « litige », c'est-à-dire d'action en justice, la correspondance devra (également) être envoyée à l'adresse suivante :

Enabel s.a., Cellule juridique du service Logistique et Achats (L&A)

À l'attention de Mme Inge Janssens

rue Haute 147, 1000 Bruxelles , Belgique

5 Spécifications techniques

1. INTRODUCTION

Dans le cadre du Programme d'appui au renforcement de système de santé (PASS SUTURA), il a été prévu la mise à niveau selon les normes du MSP/P/AS d'une sélection de formations sanitaires publiques dans la région de Dosso. Le Groupement de bureaux d'études HDA-MOKAS a été retenu pour les études et contrôle du lot 1 concernant les travaux de réhabilitation, transformations et nouvelle construction au CSI Urbain de Dioundou. Les travaux du lot 1 ont été résiliés et ce dossier technique d'exécution prenant en compte le niveau de réalisation des travaux sur site est réalisé afin de permettre la contractualisation de la finition du projet. Il comprend la description du projet, les spécifications techniques, le devis quantitatif et estimatif, le bordereau des prix et les plans. Une provision est faite pour la proposition des critères à remplir pour les entreprises pour pouvoir prétendre à la réalisation des travaux.

Il est fortement recommandé aux entreprises qui postulent de se rendre sur le site pour se faire une idée précise des travaux à réaliser dans le cadre de la préparation de leur offre.

2. PRESENTATION DU PROJET

Le Programme d'appui au renforcement de système de santé (PASS SUTURA) mis en œuvre par ENABEL est la suite d'un premier programme intervenu dans le cadre de l'amélioration de l'offre de la santé dans différentes régions du Niger. Dans la même continuité et durant cette phase il est prévu un investissement dans les infrastructures et les équipements sanitaires par le biais de la mise à niveau, selon les normes et les exigences du MSP/P/AS, d'une sélection de formations sanitaires publiques dans le département de Dioundou de la Région de Dosso. A savoir :

- Lot 1 : CSI urbain de Dioundou (lot 1.1 : résilié et à finir ; lot 1.2 (site Annexe) : travaux réceptionnés)
- Lot 2 : 4 CSI dans le département de Dioundou (en cours de finition)
- Lot 3 : Forage et équipement dans 4 CSI de Dioundou (réalisé)

Le lot 1 de CSI de Dioundou avait été scindé en deux lots en fonction des sites de la ville de Dioundou.

LOT 1.1 - Site 1 du CSI existant :

- Travaux de réhabilitation générale des bâtiments (Curatif, Maternité existante à transformer en préventif, Hospitalisation, Morgue, Mosquée)
- Construction d'une Maternité (nouveau bâtiment) + toilettes et hangar accompagnant
- Construction d'un Laboratoire
- Construction d'un incinérateur
- Construction d'un local technique (abritera le TGBT et le départ des lignes d'alimentation électriques des
- VRD (réseau d'électricité interne à partir du local technique, réseau d'adduction d'eau à partir du château, réseau d'assainissement) + Plantation d'arbre
- Construction d'un local technique
- Construction d'un local serveur

LOT 1.2 - Site Annexe CSI de Dioundou: A été réceptionné

Le présent dossier technique d'exécution traite du lot 1.1, les travaux de finition à réaliser sur le site existant du CSI de Dioundou. Rappelons que les travaux ont été réalisé à divers niveaux sur certains bâtiments objet du projet avant la résiliation du contrat de l'entreprise en charge.

○ INTERVENANTS SUR LE PROJET

MSP/P/AS : Maitre d'Ouvrage

ENABEL : Maitre d'Ouvrage Délégué – agence de mise en œuvre

Groupement HDA-MOKAS : BET pour les études et le suivi et contrôle des travaux

3. DESCRIPTIF SOMMAIRE DU CSI DE DIOUNDOU

Le site est situé dans le centre-ville de Dioundou. Si ce n'est l'état de la RN (mauvais état particulièrement en saison pluvieuse), l'accessibilité du site n'est pas contraignante.

Ses coordonnées GPS sont : 12°37'057" Nord et 3°32'715" Est. Le site a une superficie de 1,307 ha de forme rectangulaire non parfaite, de longueur 188,90 m et de largeur 71,17m. Une pente nord-sud avec un dénivelé relative est constaté sur le site, variant d'une cote de 199,80 à 195,60.

Le site est connecté au réseau d'alimentation en eau de la SEEN. La présence du compteur est constatée. Les différents bâtiments sont connectés sur un réseau interne. Au démarrage des premiers travaux, un château d'eau avec pose d'un surpresseur a été réalisé. Le réseau du site a été raccordé au nouveau château d'eau.

Il y a un branchement de NIGELEC avec présence d'un compteur au droit du bloc curatif du CSI. Le réseau d'électricité existant n'est pas aux normes. Il y aura la fourniture et la pose d'un transformateur au droit du site. Les différents bâtiments seront raccordés au TGBT du local technique qui sera construit et alimenté par le transformateur installé. ***La construction du local a commencé, il faudra la finaliser et faire les différents raccordements.***

Notons que les logements existants sur site ont leur propre compteur et ne font pas partie des travaux.

- ✓ Il existe un mur de clôture pour l'ensemble du site du CSI. La maçonnerie en élévation est faite, mais l'enduit n'est pas réalisé. Dans l'ensemble la structure du mur de clôture est bonne mais il faudra le rehausser d'au moins deux rangées (40cm) et faire quelques petites corrections structurelles et faire sa finition. ***Les travaux du mur de clôture sont réalisés.***
- ✓ Il existe un système d'assainissement sur site, des fosses septiques et des puisards liés à des bâtiments. Il n'y a pas de voirie sur site.

4. Les bâtiments existants sur le site et les interventions prévus :

1	Une mosquée	à réhabiliter - des travaux ont commencé - à finaliser
2	Deux (02) logements avec leurs annexes (cuisines et salle d'eau externe)	Etat récent, pas de nécessité d'intervention particulière
3	Un bloc curatif	à réhabiliter - des travaux ont commencé - à finaliser

4	Latrines – 4 sur le site	Trois sont en relativement bon état sans un besoin d'intervention. Celle derrière le bloc curatif est en mauvais état et sa démolition est préconisée pour libérer de l'espace – démolition réalisée
5	Bâtiment pour analyse de crachat	pas d'intervention prévue
6	Magasin	Pas d'intervention prévue
7	Ancien bâtiment (utilisé comme espace froid)	à démolir – démolition réalisée
8	Bâtiment de partenaires	pas d'intervention prévue
9	Hospitalisation	à réhabiliter et faire une extension pour rendre plus confortable – aucune activité n'a été faite, donc tous les travaux prévus sont à faire
10	Maternité	à réhabiliter et transformer en service préventif – travaux démarrés - à finaliser
11	Morgue	à réhabiliter et finaliser – commencer mais pas fini, donc à finaliser
12	Incinérateur	Un espace à déchets est prévu – aucune activité n'a été faite, donc tous les travaux prévus sont à faire
13	Local serveur	Nouveau bâtiment à faire

5. PROGRAMME ARCHITECTURAL

Le programme utilisé comme base de développement des plans est une combinaison de celui d'un CSI type II et d'un hôpital de district tous validés par le MSP/P/AS. La programmation des bâtiments a été validé lors de l'atelier de validation de l'APS et aussi de l'APD.

Dans la programmation du MSP/P/AS, les circulations, les hall/attentes ne sont pas programmés, ils sont utiles au bon fonctionnement des bâtiments, alors une provision est faite pour. Notons qu'en infrastructure sanitaire, la norme minimale pour la largeur des circulations est de 1,50m, nous avons utilisé 1,80m.

Notons que sur le site existant, il y'aura la construction de quelques nouveaux bâtiments et la réhabilitation de certains bâtiments existants.

○ BATIMENTS SUR LE SITE ACTUEL DU CSI DE DIOUNDOU

▪ LABORATOIRE

Nouveau bâtiment à construire. Le gros œuvre est pratiquement réalisé, la pose de faux plafonds a commencé et ainsi que celle des menuiseries. Une partie du câblage électrique est faite (pose iso range et câble). Il reste alors à finaliser les travaux de gros œuvres (faire les différentes corrections nécessaires, entre autres, démolition et reprise des paillasses mal faites, etc.) et faire les travaux de finitions. Une visite du site permettra de se faire une idée plus précise des travaux qui restent à réaliser.

TABLEAU DES SURFACES LABORATOIRE

Désignation	Surfaces Projet (m ²)
Galerie avant et arrière	34,72
Salle de prélèvement	20,40
Salle d'analyse Biologie	9,75
Salle d'analyse Biochimie	9,75
Bureau Laborantin	11,40
Salle d'eau	2,60
Salle Banque de Sang	12,00
Circulation	7,00
TOTAL SURFACES	107,62

Quelques images du bâtiment





▪ **MATERNITE + HANGAR + LATRINES**

Nouveaux bâtiments à construire. La maternité est plus ou moins au même niveau de finition que le laboratoire. Donc finition des gros œuvre et travaux de finition à réaliser. Il en est de même pour la toilette maternité et le hangar.

TABLEAU DES SURFACES MATERNITE	
Désignation	Surfaces Projet (m ²)
Entrée	5,43
Attente	23,59
Salle de Soins	16,13
Magasin	5,62
Sage-femme	16,13
Salle de Travail	16,13
Salle d'accouchement	32,9
Toilettes	7,79
Circulations	24,83
Suite de Couche Pathologique	24,51
Suite de Couche Physiologique	24,51
TOTAL SURFACES	197,57
Quelques images du bâtiment	
	
	





TABLEAU DES SURFACES BLOC HANGAR ACCOMPAGNANTS

Désignation	Surfaces Projet (m ²)
Hangar	40,89
TOTAL SURFACES	40,89

Quelques images du bâtiment





TABLEAU DES SURFACES BLOC TOILETTE MATERNITE

Désignation	Surfaces Projet (m ²)
Aire de lavage	11,13
Sas	11,6
Douche	5
Wc	5
TOTAL SURFACES	32,73



▪ LOCAL TECHNIQUE

Nouveau bâtiment à construire. La construction du local est au niveau chainage haut. Donc le gros oeuvre est à finir et ainsi que les travaux de finition.

TABLEAU DES SURFACES BLOC LOCAL TECHNIQUE

Désignation	Surfaces Projet (m ²)
Local Technique	13,69
TOTAL SURFACES	13,69



▪ **INCINERATEUR**

Nouveau à construire. Rien à prendre des travaux entamés donc, tout est à faire. Incinérateur type ENABEL réalisé au Benin, voir documentation en annexe.

▪ **BLOC CURATIF EXISTANT A REHABILITER**

Quelques travaux ont commencé (pose tube isorange et tirage de câble, correction de fissures et enduit tyrolienne). Il faudra finaliser les travaux.

TABLEAU DES SURFACES BLOC CURATIF EXISTANT

Désignation	Surfaces (m ²)
Terrasses	41,51
Attente 1 & Attente 2	51,2
Bureau MCD	11,41
Bureaux	19,99

Consultations	11,43
Salle de soins	11,34
Magasins	20,33
Débarras	8,56
Toilette	6,99
TOTAL SURFACES	182,76

Quelques images du bâtiment





▪ **MATERNITE EXISTANTE A REHABILITER EN SERVICE PREVENTIF**

Des travaux ont commencé, mais il reste assez de choses à faire.

TABLEAU DES SURFACES BLOC MATERNITE EXISTANT

Désignation	Surfaces (m ²)
Terrasse	9,69
Salle de Consultation	9,85
Salle d'accouplement	9,85
Hospitalisation	14,9
Toilettes	7,91
TOTAL SURFACES	44,29

Quelques images du bâtiment



- **HOSPITALISATION EXISTANTE – REHABILITATION + EXTENSION**

Aucune activité faite. Les travaux de transformation et d'extension sont à faire.

TABLEAU DES SURFACES BLOC HOSPITALISATION EXISTANTE	
Désignation	Surfaces (m ²)
Salle 1	26,87
Salle 2	25,73
Salle 3	26,64
Galerie	65,82
TOTAL SURFACES	145,06

Quelques images du bâtiment




▪ **MORGUE EXISTANTE**

Des travaux ont commencé, mais assez restent à faire. Le mur de clôture à finaliser, les fissures apparues sur le bâtiment à corriger, des travaux confortatifs à ajouter et ainsi que les travaux de finition à réaliser.

TABLEAU DES SURFACES BLOC MORGUE	
Désignation	Surfaces (m ²)
Terrasse	3,84

Morgue Femmes	13,4
Morgue Hommes	13,4
TOTAL SURFACES	30,64

Quelques images du bâtiment



▪ MOSQUEE EXISTANTE

Quelques travaux ont été réalisés, mais il reste assez à faire (reprise de la toiture, travaux de finitions).

TABLEAU DES SURFACES BLOC MOSQUEE

Désignation	Surfaces (m ²)
Local Technique	47,65
TOTAL SURFACES	47,65

Quelques images du bâtiment



▪ MUR DE CLOTURE

Mur de clôture existant à rehausser de 2 assises et couronnement en BA et à finaliser en faisant l'enduit ciment et la tyrolienne. Il faudra aussi corriger les parties ayant des malfaçons. ***Les travaux ont été réalisé dans leur grande majorité, juste à finaliser.***

▪ LOCAL SERVEUR

Un local serveur est à construire. Un ajout au projet de base.

6. NORMES STANDARDS ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES SOMMAIRES

○ Normes et Standards

Les études de conception et les travaux d'exécution sont à réaliser selon les règles de l'art et les textes en vigueur au jour de la soumission et notamment :

- les règlements et normes diverses applicables au NIGER - Normes de l'OMS, Normes Européennes, Normes Françaises
- le recueil des D.T.U
- le recueil des règles de calcul D.T.U. ;
- Les Règles et méthodes de calcul agréées.
- Les Avis Techniques des Groupes Spécialisés.
- Les Normes NF et additifs édités par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
- Cahier des prescriptions communes applicables aux marchés des Travaux Publics.
- Règles BAEL.91 révisée en 99 pour les calculs en béton armé.
- Les Recommandations et exigences de mise en œuvre des fournisseurs et des fabricants
- Les recommandations professionnelles courantes
- Les Documents Techniques Unifiés – (DTU) dont voici quelques numéros pour guides :
 - Maçonnerie : D.T.U.20 suivi des additifs 1 et 2
 - Enduit : DTU 26.1
 - Béton armé : D.T.U.21
 - Fondations superficielles : D.T.U 13.1
 - Menuiserie bois : D.T.U. 36.1
 - Charpentes en bois : D.T.U. 31.1
 - Charpentes en acier : D.T.U 32.1
 - Métallerie : Règles de calcul D.T.U. CM 66
 - La boulonnerie et divers éléments de fixation seront conformes aux normes AFNOR de la série E27
 - Vitrerie : DTU 39
 - Peinture : D.T.U 59-1
 - Plomberie : DTU 60.11 et normes NF P 40 à NF P 43
 - Electricité : DTU 70

○ Spécifications techniques

Les Spécifications Techniques ont pour objet la description des principes de mise en œuvre des travaux à effectuer et de la qualité des matériaux à utiliser pour la construction du bâtiment du projet d'extension. En ligne générale les Spécifications Techniques définissent le niveau de qualité des interventions, elles sont donc un facteur déterminant pour l'estimation des coûts.

INSTALLATION DU CHANTIER	
Installation de Chantier	Pendant les processus d'installations sur le site, les travaux suivants seront réalisés : <ul style="list-style-type: none">• La fourniture du sable, du gravier et d'autres matériaux à acheminer, indispensables pour tout démarrage des travaux.• Le transport des matériaux du lieu d'acquisition jusqu'au site.• La mobilisation du personnel.• Établir un plan d'installation de chantier avec indication des différents postes de travail.• Etablir et fournir les études d'exécution des ouvrages

	<ul style="list-style-type: none"> • Un panneau de chantier, à la charge de l'entrepreneur, suivant les indications du Maître d'œuvre avec les inscriptions qui lui seront demandées. Ce panneau devra être suffisamment solide pour maintenir sa stabilité. • Un panneau à la fin du chantier selon les inscriptions demandées • Construction des baraquements pour bureaux de chantier et autres besoins en abris d'urgence, en tenant compte des emplacements des futurs ouvrages. La position du bureau de chantier doit être stratégique de façon que l'on ait une grande vue sur l'ouvrage principal et tenant compte de la direction dominante du vent. • Préparation des aires de stockages et des ateliers de confection (ferraillage, menuiserie). Ces ateliers doivent être éloignés des lieux de circulation des personnes. • L'attributaire du marché (l'Entrepreneur) devra garantir la sécurité des chantiers pendant l'entièvre période d'exécution, et la responsabilité de prendre les mesures nécessaires à éviter des pertes ou accidents pendant le déroulement des travaux, dans l'intérêt de ses subordonnés, des acteurs du pouvoir adjudicataire (maître d'œuvre) et des tiers.
TERRASSEMENT ET IMPLANTATION	
Nettoyage	<p>Le débroussaillage et le nettoyage du terrain, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'enlèvement de buissons et arbustes dans les emprises des ouvrages à construire ; • le défrichement, l'arrachage et nettoyage d'herbes, racines et souches dans l'emprise des ouvrages à construire ; • l'évacuation des produits en dehors de la limite de l'emprise des ouvrages ; • Décapage du sol végétal sur une profondeur moyenne de 20 cm comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • l'enlèvement du sol végétal, des débris végétaux ; • l'évacuation des terres improches en dehors de la limite de l'emprise des ouvrages. • Nivellement du terrain après décapage pour la formation de la plate-forme générale d'implantation des ouvrages comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le déblayage, transport et remblayage des terres ; ○ La formation des remblais par couches successives d'épaisseur finie n'excédant pas 20 cm ; ○ Le compactage des remblais $\geq 95\%$ de la densité de l'optimum Proctor modifié (O.P.M.) ; ○ Le réglage, nivellation et talutage de la surface ; ○ Toutes sujétions d'implantation et piquetage. <p>Ce travail de nettoyage est à prévoir sur la totalité de la surface d'emprise de chaque ouvrage à construire ainsi que sur une bande de 3 mètres sur le pourtour de ces ouvrages. Il doit être complètement terminé avant tout début d'implantation.</p> <p>Le chantier devra toujours être propre et ce, indépendamment du nettoyage général de fin de chantier.</p>

Implantation	<ul style="list-style-type: none"> • L'orientation du bâtiment sera Nord-sud. • Les chaises resteront en place pendant tout le temps d'exécution du mur de soubassement et du chaînage bas. • La distance entre celles-ci et le nu extérieur du mur doit être suffisante en vue d'éviter les éboulements des terres et permettre la circulation. • Le maintien des chaises ne doit pas constituer une quelconque entrave au travail.
Fouilles	<p>Les fouilles seront en rigole pour les semelles filantes de fondation sous tous les murs. Elles seront en en pleine masse pour les semelles isolées, les latrines, les fosses septiques, les puisards.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les fouilles en rigole seront de 0,60 m de large et de 1.00m de profondeur minimale du côté du terrain le plus bas. • Ces fouilles descendront généralement jusqu'au bon sol, tenant compte des notes de calculs. Le fond des fouilles doit être parfaitement horizontal. • Les dimensions des fouilles en pleine masse pour les semelles isolées, les latrines, les fosses septiques, les puisards seront précisés au cas par cas, tenant compte des notes de calcul.
Remblai des fouilles	<p>Après les travaux de soubassement, y compris les traitements des parois, les travaux de remblais se poursuivront comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement de tous les détritus à l'intérieur des fouilles. • Exécution du remblai par couches successives de 20 cm d'épaisseur bien compactées autour des parties enterrées de tous les murs de soubassement.
Remblai latéritique	<p>Avant l'exécution des travaux du corps de dallage, le préalable consistera à faire le remblai compacté de rattrapage du niveau inférieur de celui-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le remblai latéritique doit provenir de carrières d'extraction agréées, ou d'un site identifié qui reçoit l'avis favorable du consultant. • Pour recevoir cet avis, le remblai latéritique sera analysé au labo aux frais de l'entreprise pour avoir les renseignements suivants : la teneur en eau, le taux en gypse, la limite de plasticité. • Le remblai sera fait avec épandage par couches successives de 20cm, y compris arrosage et compactage de chaque couche et toutes sujétions.

	<ul style="list-style-type: none"> La densité de compactage doit avoir une valeur minimale de 90% par couche.
AMENAGEMENT/REVETEMENT	<p>L'entreprise prendra toutes les dispositions pour s'assurer d'une mise en œuvre conforme aux normes en termes de mobilisation de personnel, d'équipement et de respect des standards</p> <ul style="list-style-type: none"> Traitements latéritiques servant de circulation - Travaux de décapage pour servir de fondation - Travaux de nivellement et mise à niveau - Apport latéritique + arrosage et compactage minimum 15 cm - Mobilisation d'équipe topo et des équipements nécessaire à la mise en œuvre - y compris toute sujétion Fourniture et pose de bordure T1 Plantation et entretien d'arbres y compris toutes sujétions
BETON - GENERALITES - CONSTITUANTS	
Ciment	<p>Les ciments utilisés doivent répondre aux spécifications de la norme NF P 15 – 301.</p> <ul style="list-style-type: none"> La nature et la classe du ciment doivent être appropriées à l'emploi et aux conditions d'environnement en service du béton CPA 42.5 pour les bétons (Ciment MCC, Mango, Dangoté, Sokoto, BUA, etc.)
Sable	<ul style="list-style-type: none"> Les sables pour mortier et bétons devront satisfaire à la norme NF P 18-301. Les sables pour mortiers et bétons seront durs, propres, sains, criblés avec soins, débarrassé de tous détritus organique ou terreux. L'équivalent du sable doit être supérieur à 70%. Son module de finesse doit être compris entre 2,2 et 2,8.
Gravier	<p>Les graviers seront extraits des bancs de gravier, du lit de rivière ou obtenu par concassage et broyage de roche extraite de carrières.</p> <ul style="list-style-type: none"> Devront être durs, propres, sans limon et débarrassés de toutes impuretés organiques. Le gravier destiné à la confection du béton armé doit contenir des éléments de calibre 8/16 mm - 10/25 mm Les diamètres à utiliser par endroit dépendent de l'espacement minimal horizontal et vertical des aciers et de l'épaisseur minimale des éléments à couler.
Eau de gâchage	<p>L'eau de gâchage utilisée peut - être l'eau distribuée par les réseaux publics ainsi que toute eau potable. Dans les autres cas, l'eau de gâchage utilisée doit répondre aux spécifications de la norme NF P 18 – 303.</p>
Acier	<p>Les aciers doivent provenir des usines reconnues. Des fiches techniques attesteront les caractéristiques physiques et chimiques. Des essais en laboratoires les confirmeront.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Ils seront de types haute adhérence (HA) et de résistance à la traction de 400Mpa ou 500Mpa. • Les certificats d'origine et les résultats des essais de traction correspondant des usines de provenance seront à fournir par les entreprises. • Les diamètres des aciers seront calculés suivant la spécificité de chaque ouvrage ou partie d'ouvrage. • L'enrobage des armatures sera de 5 cm pour les semelles, et de 2,5 pour tous les autres éléments des structures (Longrines, poteaux, linteaux, chaînages, paillasses, bancs). • Dans le cas des zones présentant les conditions de fissuration très préjudiciables (milieux fortement agressifs) l'épaisseur de la couche d'enrobage sera uniformisée à 5 cm pour toutes les parties des ouvrages.
BETON - COMPOSITION - MISE EN OEUVRE ET DESTINATION	
Dosage du béton	<ul style="list-style-type: none"> • Les moyens de confection de béton doivent être tels que le produit obtenu soit « homogène » et que les granulats soient bien enrobés de liant. • La résistance caractéristique du béton sera au plus, pour des ciments de classe 42.5 - 45 de : $F_{c28}=15\text{MPa}$ pour un dosage de 150kg/m^3. $F_{c28}=25\text{MPa}$ pour un dosage de 350kg/m^3. • Le mélange de sable et de gravier pour la confection du béton consistera en 2 volumes de gravier pour 1 volume de sable. • Il faut tout de même préciser que la résistance du béton ne dépend pas seulement du dosage en ciment par m^3 de béton, mais aussi des propriétés physico-mécaniques et des proportions de ses constituants. • Les essais de formulation et de convenance seront donc effectués avant le démarrage des travaux de mise en œuvre de béton des ouvrages. • Pendant l'évolution des travaux, des essais de compression du béton seront effectués pour les parties principales des ouvrages. • Les programmes de prélèvement des éprouvettes seront définis au démarrage des travaux avec l'avis du consultant. • Les éprouvettes retenues pour les prélèvements sont celles standard de type cylindrique de diamètre 16cm et de hauteur 32cm. • Les éprouvettes seront conservées dans les bacs à eau pour être écrasées au 7ème et au 28ème jour.
Mise en œuvre du béton	<ul style="list-style-type: none"> • Le béton doit être de consistance plastique, caractérisée par une maniabilité plus ou moins bonne, avec un affaissement du cône d' Abrams de 6 à 9 cm. • Le mélange de béton sera effectué dans une bétonnière et la mise en œuvre accompagnée par l'usage de l'aiguille vibrante. • Les coffrages seront suffisamment rigides et étanches pour éviter la fuite de la laitance.

	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les délais de décoffrages seront fixés par les BETs avec avis du consultant. • La cure des bétons des ouvrages sera assurée en arrosant deux fois par jour et au moins pendant deux semaines, délai correspondant à l'atteinte d'environ 85% de la résistance du béton à la compression. • En dehors des cas courants, les reprises de bétonnages doivent être précisées sur les plans d'exécution, soumises à l'avis du Bureau d'études et du consultant. • Dans ce cas de reprise de bétonnage, la surface de reprise doit être traitée par du sikalatex ou équivalent soumis à l'avis du consultant. • Aucun arrêt de bétonnage non matérialisé sur les plans d'exécution ne sera autorisé.
Destination des bétons	<p>Béton de propreté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le béton de propreté sera dosé à 150 kg/CPA/m³. <p>Semelles isolées ou filantes, Souche de poteaux, longrines, linteaux, chainages, etc....</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les éléments en béton armé des ouvrages seront dosés à 350 kg/CPA/m³ de béton.
ELEMENTS EN INFRASTRUCTURE	
Béton de propreté	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre d'un béton de propreté B.P dosé à 150 kg/CPA/m³ sera effectué au-dessous de tous les ouvrages en béton armé de fondations, maçonnerie ou autre matériau en contact avec le sol, il sera prévu au minimum un béton de propreté de 0,05m d'épaisseur.
Semelles isolées ou filantes	<ul style="list-style-type: none"> • Les semelles isolées seront exécutées sous tous les poteaux de fondations. Elles seront réalisées en b.a. dosé à 350 kg/CPA/m³ de béton. Leurs dimensions en béton et en ferraillage seront à préciser suite aux études des BET avec présentation des notes de calculs au consultant pour avis. • Les semelles filantes prises constructivement, seront exécutées sous tous les murs de fondation ; elles auront une largeur de 50cm et une hauteur de 20cm ; armées par les aciers HA 8mm ou 10mm (selon les BETs) espacés de 15cm dans les deux directions. Elles seront réalisées en béton armé dosé à 350 kg de CPA.
Murs de Soubassement	<ul style="list-style-type: none"> • Les murs de soubassement reposeront directement sur les semelles filantes de fondation et remonteront jusqu'à 30 cm minimum au-dessus du niveau du sol le plus élevé selon les terrains. • Ils seront en agglos pleins de 20 cm x20 cm x40 cm y compris toutes sujétions de pose. • Le mortier de pose sera dosé à 350 kg/CPA/m³. • Il sera prévu une application de produit bitumineux ou équivalent (fiche technique à fournir) en partie enterrée en vue d'éviter les remontées d'eau par capillarité. • La résistance des agglos pleins à l'écrasement sera de 4Mpa à 10 jours.

	<ul style="list-style-type: none"> Les murs seront droits horizontalement et verticalement avec les joints de pose de 1 à 1,5 cm d'épaisseur. Le mortier de jointoiement sera dosé à 350kg de ciment par m³ de sable. Les briques seront dosées à 250 kg/m³.
Maçonnerie en agglos pleins pour fosses des latrines.	<p>Ils seront en agglos pleins de 15 cm x 15 cm x 40 cm y compris toutes sujétions de pose.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le mortier de pose sera dosé à 350 kg/CPA/m³. Il sera prévu une application de produit bitumineux ou équivalent (fiche technique à fournir) en partie enterrée en vue d'éviter les remontées d'eau par capillarité. Les murs seront droits horizontalement et verticalement avec les joints de pose de 1 à 1,5 cm d'épaisseur. Le mortier de jointoiement sera dosé à 350kg de ciment par m³ de sable. Les briques seront dosées à 250 kg/m³.
Chainage bas	<ul style="list-style-type: none"> Au-dessus des murs de soubassement, sera réalisée une longrine en béton armé dosé à 350 kg/CPA/m³. La section après décoffrage sera de : 20 cm x 30 cm (b x h). Cadre des armatures : 15 cm x 25 cm (enrobage de 2.5cm). Les sections des aciers et leurs dispositions seront justifiées par les BETs avec avis du consultant.
Dallage en béton armé	<ul style="list-style-type: none"> Le dallage sera armé de treillis soudé ou ligaturé en 2 nappes avec du HA6, espacement 20cm dans les deux sens. La composition du corps de dallage du bas vers le haut sera la suivante : <ul style="list-style-type: none"> Le remblai latéritique suffisamment compacté, Le lit de sable gros de 10cm d'épaisseur pour ralentir la remontée capillaire ; Le film polyane pour bloquer la remontée capillaire ; Treillis d'acier en deux nappes, constituant l'armature du béton du dallage de hauteur 15cm, dosé à 350 kg/CPA/m³.

Plancher à corps creux	<ul style="list-style-type: none"> Planchers à corps creux sera composé d'agglomérés de ciment reposant sur des nervures préfabriquées dosés à 350 kg m³. Les poutrelles préfabriquées devront s'appuyer sur l'ossature sur une longueur d'appui de 2 cm au minimum et leurs armatures devront pénétrer à l'intérieur des poutres sur lesquelles elles reposent. L'exécution d'une table de compression en béton armé (treillis soudé de diamètre 6 mm, espacement 200 mm dans les deux directions), épaisseur 4 cm. Plancher corps creux épaisseur = 16 + 4 cm
-------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Plancher corps creux épaisseur = 11 + 4 cm
Dalle préfabriqué pleine des latrines	<ul style="list-style-type: none"> • Posée sur la fosse de latrines, épaisseur de 10 cm. • Béton est dosé à 350 kg/m³ de ciment. • Les armatures sont en acier de haute adhérence, ou en treillis soudés. • Les prescriptions pour les armatures et coffrages sont celles des prescriptions générales à déterminer par les BETs avec avis du consultant.
Les perrons – marches d'escalier d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Béton dosé à 350 kg/CPA/m³, ils seront réalisés aux droits de toutes les terrasses d'accès conformément aux plans.
Les rampes d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Les rampes facilitent l'accès aux personnes à mobilité réduite. • Béton légèrement armé dosé à 350 kg/CPA/m³ pour la rampe d'accès aux côtés indiqués sur les plans, • Pour éviter une grande distance de ces rampes, elles seront réalisées des côtés d'accès où la hauteur du soubassement est basse par rapport au sol. • Elles seront également réalisées au niveau des blocs de latrines.
Les revers d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Béton légèrement armé dosé à 350 kg/CPA/m³ pour le revers d'eau autour du bâtiment y compris bordurette de blocage de béton, leur largeur sera inférieure à celle des limites de chute d'eau pluviales de toiture.
BETONS ARMES EN SUPERSTRUCTURE	
Poteaux	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les poteaux seront en béton armé dosé à 350 kg/CPA/m³, • Les poteaux qui sont entre les murs peuvent être noyés pour résoudre les contraintes architecturales, cependant ceux isolés doivent avoir une section minimale de 20cm x 20cm ; • Tenir compte des conditions de non-élancement des poteaux.
Linteau - chainages horizontaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les linteaux et chainages seront en béton armé dosé à 350 kg/CPA/m³ ; • Les linteaux seront filants sur le pourtour extérieur du bâtiment ; ils le seront aussi entre les poteaux qui les encadrent (20 x 20 ou 15 x L). • Les chainages seront exécutés sur le pourtour du bâtiment y compris les murs de refend (20 x 20 ou 15 x L). • Les chainages rampants seront prévus sur tous les murs pignons (20 x 20 ou 15 x L) ; • Les sections des bétons et aciers et leurs dispositions ainsi que les notes de calculs y afférentes seront communiquées au consultant pour avis.
Poutres	<ul style="list-style-type: none"> • Les poutres des vérandas ainsi que celles des planchers à dalle pleine ou à corps creux seront en béton armé dosé à 350 kg/CPA/m³ ; • Les sections des bétons et aciers et leurs dispositions ainsi que les notes de calculs y afférentes seront spécifiés par les études des BETs.

Raidisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Pour des raisons d'ordre constructives, les conditions suivantes seront à respecter : <ul style="list-style-type: none"> Prévoir un raidisseur vertical à chaque fois qu'un mur atteint une longueur de 6m sans poteau intermédiaire, Prévoir un raidisseur horizontal à chaque endroit où le mur atteint la hauteur de 3m sans chainage intermédiaire.
Allèges	<ul style="list-style-type: none"> Les allèges seront en béton armé dosé à 350 kg/CPA/m³ ; Elles seront prévues aux niveaux inférieurs de chaque fenêtre, avec un prolongement de poteau à poteau au-delà des limites de la baie de fenêtre ;
Socle et dalle de placard	<ul style="list-style-type: none"> Les dalles de placard seront en béton armé de 350 kg/CPA/m³ Le socle de placard en béton non armé de 350 kg/CPA/m³ Ils sont de dimensions : 12 x 60 x L (cm)
Paillasse	<ul style="list-style-type: none"> Dalle en béton armé de 350 kg/CPA/m³ de dimension 12 x 60 x L (cm) Posées au droit des laves mains, dans des pièces de laboratoire et des salles de consultation, ainsi que dans les cuisines
Dalle de banquette	<ul style="list-style-type: none"> Dalle en béton armé de 350 kg/CPA/m³ de dimension 12 x 60 x L (cm) Posées sur les banquettes des places assises à 60cm du sol Elles sont finies à la faïence
LES MURS	
Murs en Elévation	<p>Les agglomérés sont conformes aux normes NFP 14.101, 14.201, 14.402. Ils seront de fabrication mécanique et industrielle et obtenue par moulage aux dimensions de coordination conventionnelle de 10 - 15 - 20 cm. Ils ne comporteront aucune défectuosité telle que fissuration, déformation ou arrachement.</p> <p>Leurs faces seront planes et rectilignes. Les faces destinées à être enduites seront rugueuses et présenteront une bonne adhérence.</p> <p>Les murs extérieurs seront d'épaisseur 20 cm et ceux interne de 15 cm</p> <ul style="list-style-type: none"> Ces agglos seront humidifiées au moment de leur pose en vue de réduire leur pouvoir d'absorption d'eau contenue dans le mortier. Le délai minimum d'emploi des agglos est de deux semaines à compter de la date de leur fabrication. Les murs en maçonnerie sont prévus en agglos creux de 20 ou 15 x 20 x 40 cm ; posés sur la face 20 ou 15 x 40 cm à l'aide du mortier dosé à 300 kg/CPA/m³ de sable sec. <p>Mur des Salles radio (sans objet)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Ils seront en BA au droit des salles radio - l'épaisseur des murs sera calculée en relation avec le type d'équipement qui sera utilisé dans la salle.
Clastras	<p>Il y'aura pose de claustras de type enveloppe de préférence ou tout autre modèle qui sied aux conditions climatiques.</p> <p>Les claustras type enveloppe seront de dimensions 15 x 15 x 20 cm. Comme les agglos ils:</p> <ul style="list-style-type: none"> • seront humidifiés au moment de leur pose en vue de réduire leur pouvoir d'absorption d'eau contenue dans le mortier. • Le délai minimum d'emploi des claustras est de deux semaines à compter de la date de leur fabrication. • Les remplissages en claustras se feront avec l'utilisation d'une barre de 8 normalisé pour raidir les joints verticaux; posés sur la face 15 x 15 cm à l'aide du mortier dosé à 300 kg/CPA/m³ de sable sec.
Agrégats	<ul style="list-style-type: none"> • Les agrégats pour la confection des agglos auront une granulométrie de 0 à 10 mm). Ces agrégats doivent être propres, exemptes de poussière et d'éléments organiques.
Mortier de pose	<ul style="list-style-type: none"> • Il sera dosé à 350 kg de CPA /m³ de sable sec ; Il doit avoir une consistance plastique pour le remplissage facile des joints. • Il doit être aussitôt employé après sa composition. • Les joints d'assises auront une épaisseur maximale de 1,5 cm tandis que les joints verticaux seront de 1 cm d'épaisseur.
TOITURE	
Plancher à corps creux	<ul style="list-style-type: none"> • Le plancher à corps creux est constitué de hourdis en aggloméré de 16 x 20 x 60 sur lesquels une dalle de compression de 4cm en Béton armé est posée • Les sections des autres éléments supports du plancher à corps creux (poteaux-poutres) ainsi que les aciers et leurs dispositions seront justifiées dans les notes de calculs que fourniront les BETs avec avis du consultant.
Dalle pleine	<ul style="list-style-type: none"> • Il y aura des dalles pleines en BA au droit des salles radio - l'épaisseur des dalles sera calculée en relation avec le type d'équipement qui sera utilisé dans la salle.
Structure métallique	<ul style="list-style-type: none"> • La structure de la charpente sera métallique. • Elle sera constituée au moins de fermes en cornière de 45 x 4 DCDE ou en IPN de 120 sans soudures en longueurs servant de portant et en pannes des IPN de 80. Il y'aura la présence d'échantignole en Cornière CEA de 45. Les éléments des fermes sont fixés sur des goussets en tôle noire d'au moins 5mm d'épaisseur. La longueur de soudure est d'au moins 50mm et l'épaisseur du cordon de soudure est de 4 mm. Voir détails techniques • Ces supports métalliques, fermes ou IPN de 120 sont supportés par les poteaux en BA avec un système d'encrage et avec un inter axe approprié pour réduire la portée des pannes. Les platines de pré scellement et de scellement sont en tôle noire d'épaisseur minimale de

	<p>5mm. Elles auront des tiges d'encrages M 12 – Voir détails techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'espacement de pannes sera de 0.90 à 1.10m (fonction des calculs) • Les notes de calcul seront fournies à cet effet par les BETs pour justifications et avis du consultant.
Couverture	<ul style="list-style-type: none"> • La couverture sera en tôle bac alu zinc simple ou pré laquée de couleur d'une épaisseur de 63/100eme. • Les tôles doivent être débitées à l'usine conformément aux longueurs des versants de façon à éviter les recouvrements, • Il est prévu un renfort en cornière de 30mm sur les deux extrémités du toit pour éviter tout risque d'arrachement de la tôle par le vent. • Il y'aura aussi la pose de bardage de protection • Il y'aura aussi la pose de tôle perforée là où besoin pour faire de la protection anti vermines
MENUISERIE METALLIQUE - BOIS	
Portes	<p>Général</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portes métalliques pleines en acier et tôles 15/10, à 1 ou 2 vantaux constituées par: <ul style="list-style-type: none"> ○ Bâti dormant en acier z ou huisserie en aciers profilés ou tôle pliée, comprenant 2 montants et une traverse; ○ Fixation par pattes à scellement ou autres, nombre en fonction des dimensions avec minimum de 6; ○ Vantaux ouvrants à la française; ○ Cadre, traverse et croisillons le cas échéant en fer cornière et té, ou en profilés tubulaires ○ Tablier 1 ou 2 faces entôle ; ○ Battement dans le cas de porte à 2 vantaux; ○ Protection contre la corrosion (peinture). • Dimensions nominales des portes: <ul style="list-style-type: none"> ○ 80 x 220 cm ; 1 vantail ○ 90 x 220 cm ; 1 vantail ○ 120 x 200 cm; 1 vantail ○ 90 + 30 x 220 cm ; 2 vantaux ○ 90 + 50 x 220 cm; 2 vantaux ○ 100 + 60 x 220 cm; 2 vantaux <p>Portes intérieures en bois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elles seront en bois isoplane de dimension conformes à celles indiquées ; l'épaisseur des contre-plaqués sera de 8 mm • Pour les portes palières à double battants, l'épaisseur des contre-plaqués sera de 8 mm <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portes métalliques grillagées pour certaines annexes telles que le local déchet, le dépôt pour l'oxygène, parc solaire ou autre cas similaire.
Fenêtres	<p>Fenêtre métallique en tôle persienne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fenêtre métallique et tôles 15/10 persienne, à 1 ou 2 vantaux constituées par :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Bâti dormant en acier z ou huisserie en aciers profilés ou tôle pliée, comprenant 2 montants et une traverse; ○ Fixation par pattes à scellement ou autres, nombre en fonction des dimensions avec minimum de 3; ○ Vantaux ouvrants à la française; ○ Cadre, traverse et croisillons le cas échéant en fer cornière et té, ou en profilés tubulaires ○ Tablier 1 ou 2 faces en tôle ; ○ Battement dans le cas de fenêtre à 2 vantaux; ○ Protection contre la corrosion (peinture). <ul style="list-style-type: none"> ● Dimensions nominales des fenêtres: <ul style="list-style-type: none"> ○ 80 x 60 cm ; 1 vantail ○ 90 x 90 cm ; 1 vantail ○ 60+60 x 120 cm; 2 vantaux ○ 60 + 60 x 150 cm ; 2 vantaux <p>Fenêtre en aluminium – posé à l'intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Fenêtres à 1 ou 2 vantaux réalisées en profilés aluminium avec divers sens d'ouverture en fonction de la zone ; ● Fenêtres vitrées coulissante/ouvrant à la française ou autres à 1 ou 2 vantaux; selon précision sur le plan ou dans le devis estimatif ● Profilés comportant toutes feuillures pour vitrages et recouvrements, rainures pour embrèvement des joints d'étanchéité, etc. ● Revers d'eau en partie basse. ● Avec tous joints d'étanchéité en caoutchouc de profil et forme adaptés au type d'ouvrant et aux conditions d'exposition; ● Dimensions des profilés d'épaisseur minimale 40 mm ; ● Parcloses en alu de forme et profils adaptés à l'épaisseur du vitrage et aux dimensions des profilés ; ● Type du vitrage : clair de 6mm ● Grille extérieure anti-effraction métallique fixe sans imposte variable suivant les dimensions de la fenêtre. ● Protection contre la corrosion ● Toutes les fenêtres sont équipées de grille anti moustiquaires extérieures ● Dimensions nominales des fenêtres à spécifié lors des études de détails 	
Grillage vermines/ moustique	anti-anti	<ul style="list-style-type: none"> ● Grillages anti-vermines de dimension variable en métal déployé à mailles serrée avec encadrement en profilé métallique y compris peinture antirouille et toutes suggestions ● A poser aussi sur les fenêtres et adapter aux dimensions des fenêtres

Grilles de ventilation verticales	<ul style="list-style-type: none"> ● 20x20cm ● Position haute ou basse
--	--

Garde-corps	<ul style="list-style-type: none"> • Gardes corps métallique en tubes rond de 100 cm de haut et mains courantes en tubes ronds diamètre 50mm, y compris peinture antirouille, crochets, cales de maintien, et pâtes de scellement de longueur minimale 20 cm. (option tubes carrés)
Plafond	<ul style="list-style-type: none"> • Plafonnage en éléments de plâtre. (Sans objet) <ul style="list-style-type: none"> ○ Système de suspension avec gauchissement avec double cadre en métal. ○ Éléments de suspension en acier d'une capacité pas inférieure à 20 kg / ml. Longueur des suspensions de 40 cm. ○ Raccord de plafond suspendu par couvre-joint en acier. ○ Plaques en plâtre épaisseur de 25 mm minimum et dimensions minimales de la plaque de 60 x 60 cm. ○ Hauteur sous plafond : 3,20 m (minimum) • Plafonnage en bois <ul style="list-style-type: none"> ○ quadrillage de support en lambourde fixé à la charpente métallique d'au moins 60 x 60 cm ○ feuille de contre plaquet de 5mm d'épaisseur ○ finition en peinture simple ou au vernis ○ hauteur sous plafond : 3,20 m (minimum)
Brises soleil (sans objet)	Elément en alu posé au droit des cages d'escalier de secours et de l'entrée et sortie du bâtiment. Reconduire le motif existant sur le site.
DEFINITIONS	
Enduit	<p>Conditions de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se rassurer d'abord que tous les éléments en béton armé sont complètement débarrassés de bois de coffrage et qu'il n'y a aucun cas d'apparence d'acier. • En cas d'apparence modérée d'acières, le traitement de ces apparences par un produit Sika approprié dont la fiche technique sera à communiquer au consultant pour avis s'avère indispensable avant tout démarrage de travaux d'enduits. • Les cas d'apparence sévère des aciers entraîneront la démolition du béton de l'élément concerné. • Le parement des murs est supposé être propre, rugueux et sans poussière. • Toute trace de peinture ou d'autre matière doit être éliminée. • Le parement de mur sera mouillé avant application du mortier. Ce mortier ne doit être gâché qu'avec le minimum d'eau requis pour une bonne mise en œuvre. • Les enduits ne seront pas appliqués avant que les surfaces ne soient complètement sèches après la pose des agglos. • Envisager aussi l'application du primefix ou équivalent sur toutes les faces des éléments en béton pour une bonne adhésion béton-enduit.

	<ul style="list-style-type: none"> • Aux jonctions murs-bétons (horizontale et verticales), étaler d'abord du grillage avant l'enduit pour une répartition et dispersion totale d'éventuelles fissures verticales et horizontales <p>Enduit extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enduit dressé et taloché au mortier de ciment de 2cm d'épaisseur moyenne. • Enduit réalisé en 3 couches comprenant : • Une première couche dite gobetis ou couche d'accrochage; • Une deuxième couche formant le corps d'enduit ; • Une troisième couche appelée couche de finition ; • Dosages : 400Kg/m3; <p>Enduit intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enduits intérieurs de 1,5 cm d'épaisseur minimale, y compris façon de joint creux au droit des jonctions maçonneries et ossatures, toutes prestations pour petites parties, arêtes saillies, raccordements, • La surface de cet enduit sera parfaitement dressée en tous sens. • Les enduits seront exécutés en trois couches • Dosage : 400Kg/m3 <p>Enduit bitumeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il sera prévu une application de produit bitumineux ou équivalent en partie enterrée des soubassements en vue d'éviter les remontées d'eau par capillarité. <p>Enduit décoratif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y'aura la réalisation d'enduit décoratif qui viendra sur l'enduit extérieur et réalisé sur le même principe que ce dernier et celui des supports décoratifs (motif géométrique)
Murs	<p>Général</p> <p>Peinture de type tyrolienne les murs extérieurs sur toute la hauteur ;</p> <p>Peinture vinylique sur murs, hauteur : 1,50 m à l'intérieur et peinture à eau sur la partie restante.</p> <p>Cas spécifiques :</p> <p>Plinthe de 15 cm;</p> <p>Faïences de dimensions variables jusqu'à une hauteur de 2,20 m dans les salles où les patients sont traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les services de maternité, laboratoire ; • Les services de soins (salle d'observation, salle d'injection, salle de pansement, consultation, laboratoire, paillasse et bancs) ; • Les locaux sanitaires à l'intérieur du bâtiment. <p>NB : Faire l'étanchéité de l'enduit des murs des salles d'eau avec les produits appropriés puis procéder à la mise en œuvre des carreaux faïences pour éviter que ces murs qui sont mitoyens à d'autres locaux ne transmettent l'humidité vers ces locaux</p>
Planchers	<p>Général</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carreaux de sols et plinthes en grés cérame ; <p>Cas spécifiques :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Carreaux antidérapants, faïence dans les salles d'eau et les salles où les patient(e)s sont traité(e)s : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les services de maternité, ○ Les services de soins (salle d'observation, salle d'injection, salle de pansement, consultation), ○ Les locaux sanitaires à l'intérieur du bâtiment. <p>NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les carreaux seront choisis en fonction de l'utilisation envisagé ; • Le classement UPEC des carreaux permet un choix qualitatif des céramiques par rapport à leur destination. <ul style="list-style-type: none"> ○ U= résistance à l'usure ○ P= résistance au poinçonnement ○ E= résistance à l'eau ○ C= résistance aux agents chimiques • Pour les carreaux sol et carreaux sol antidérapants, la fourniture de leurs fiches techniques incluant leur classement UPEC est obligatoire. • Les principes de pose des carreaux seront à respecter ; • Les informations seront données sur la nature des carreaux, le type de pose, les joints auprès des éléments verticaux, les joints de fractionnement dans les circulations linéaires.
Menuiseries	<ul style="list-style-type: none"> • Peinture à huile sur toutes les menuiseries métalliques y compris bâties. Ces menuiseries ayant été préalablement traitées à l'antirouille.
INSTALLATIONS TECHNIQUES	
Eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Connexion au réseau existant sur le site ; stockage d'eau dans le château (CSI de Dioundou) et/ou sur le compteur du réseau de la SEEN; vannes ; tuyauterie d'alimentation principale et secondaire en PPR . • Dans les cas de faible pression de l'eau est prévue l'installation d'un suppresseur
Eaux vannes - eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> • Fosse septique à 3 compartiments : récepteur, - dilueur -décanteur ; dimensionné pour 40 usagers ; tous tuyauteries (ventilation, amenée, passage, sortie) en tuyaux PVC 100; • Puisard en maçonnerie d'agglos plein, profondeur minimal 5 m; • Regards en B.A • Dimensionnement en fonction du nombre d'usagers projetés
Installation électrique	<ul style="list-style-type: none"> • Branchement au réseau public à partir du transfo à poser (CSI Dioundou) • Il y aura présence d'un générateur calibré en conséquence comme secours primaire • Système à panneaux photovoltaïque – inverter-accumulateur-cadre électrique - comme secours secondaire éventuellement • câblage- éclairages- prises et interrupteurs- mise à terre.

	<ul style="list-style-type: none"> Les spécifications techniques et coûts des panneaux photovoltaïques figurent dans la liste des équipements
Incinéateur	<ul style="list-style-type: none"> Un incinéateur de type local installé sur une fosse à cendre pour brûler tous les déchets infectieux (coton, compresses, gants, autres éléments entrés en contact avec les malades ou souillés par le sang) et la boîte de sécurité dans laquelle on met les piquants (aiguilles, seringues, lames etc....). Un brise verre type local installé sur une fosse à verre pour briser tous les verres et flacons. Une fosse à déchets organiques (placenta, morts nés...), Coin de stock des déchets ordinaires ou ménagers).
Système de climatisation	<ul style="list-style-type: none"> Système de climatisation individuel split système Système de climatisation pour Salles techniques particulières avec extracteur d'air (modèle Alterferris ou similaires).
Brasseur d'air	<ul style="list-style-type: none"> Brasseur d'air plafonné à poser selon les plans d'appareillage et équipement d'électricité Ils seront des types robuste (TMT, Panasonic, etc)
TRAVAUX EXTERIEURS	
Pavés et bordure – Latérite et Bordure	<ul style="list-style-type: none"> Il y aura pose de pavé autobloquant pour les voies et les espaces parking. (<u>sans objet</u>) Les pavés d'épaisseur 10 cm seront posés sur un lit de sable reposant lui-même sur un espace compacté avec de la latérite. (<u>Sans objet</u>) Il y aura pose de bordure qui limiteront l'emprise de pose des pavés ou de la latérite Il y aura pose de latérite compactée comme couche de roulement.
Plantation d'arbres et haies	<ul style="list-style-type: none"> Est prévue la plantation d'un minimum de 50 arbres Sera aussi prévue là où nécessaire plantation d'arbustes pour faire haie de protection et protections solaire Est-Ouest

6 Formulaires

6.1 Instructions pour l'établissement de l'offre

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entièvre responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées en français.

Les formulaires d'offres doivent être introduits tel que stipulé au point 3.5 <introduction des offres>

Les différentes parties et annexes de l'offre doivent être numérotées.

Les prix sont indiqués en euros et seront précisés jusqu'à deux chiffres après la virgule. Le cas échéant, ils peuvent être précisés jusqu'à quatre chiffres après la virgule.

Les ratures, surcharges, mentions complémentaires ou modificatives dans les formulaires d'offre doivent être accompagnées d'une signature à côté de la rature, surcharge, mention complémentaire ou modificative en question.

Ceci vaut également pour les ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives qui ont été apportées à l'aide d'un ruban ou de liquide correcteur.

L'offre portera la signature manuscrite originale du soumissionnaire ou de son mandataire.

Lorsque le soumissionnaire est une société/association sans personnalité juridique, formée entre plusieurs personnes physiques ou morales (société momentanée ou association momentanée), l'offre doit être signée par chacune de ces personnes.

6.2 Fiche d'identification

6.2.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES		
NOM(S) DE FAMILLE ⁷		
PRÉNOM(S)		
DATE DE NAISSANCE		
JJ MM AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)		PAYS DE NAISSANCE
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
CARTE D'IDENTITÉ		PASSEPORT
PERMIS DE CONDUIRE⁸ AUTRE⁹		
PAYS ÉMETTEUR		
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL¹⁰		
ADRESSE PRIVÉE		
PERMANENTE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION ¹¹ PAYS		
TÉLÉPHONE PRIVÉ		
COURRIEL PRIVÉ		
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)	
OUI NON	NUMÉRO DE TVA	
	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT	
	LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE	
	PAYS	
DATE	SIGNATURE	

⁷ Comme indiqué sur le document officiel.

⁸ Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

⁹ A défaut des autres documents d'identité: titre de séjour ou passeport diplomatique.

¹⁰ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

¹¹ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

6.2.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcfe19b>

NOM OFFICIEL ¹²		
NOM COMMERCIAL (si différent)		
ABRÉVIATION		
FORME JURIDIQUE		
TYPE	A BUT LUCRATIF	
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG ¹³
NON		
OUI		
NON		
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ¹⁴		
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE		
(le cas échéant)		
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL		
	JJ	MM
		AAAA
NUMÉRO DE TVA		
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
PAYS	TÉLÉPHONE	
COURRIEL		
DATE	CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ		

¹² Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹³ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

¹⁴ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.2.3 Entité de droit public¹⁵

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹⁶			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹⁷			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

¹⁵ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹⁷ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2.4 Sous-traitants (le cas échéant)

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

6.3 Formulaire d'offre - Prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du CSC, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du CSC /, aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :

RECAPITULATIF DES TRAVAUX				
N°	DESIGNATION	QTE	PU €	P. T €
0	Généralités	1		
1	Laboratoire	1		
2	Maternité	1		
3	Hangar accompagnant	1		
4	Toilette maternité	1		
5	Incinérateur nouveau	1		
6	Local technique	1		
7	Curatif réhabilitation	1		
8	Hospitalisation réhabilitation	1		
9	Maternité réhabilitation-Préventif	1		
10	Mosquée réhabilitation	1		
11	Morgue réhabilitation	1		
12	Local serveur	1		
13	Réhabilitation mur de clôture 520,75ml	1		
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX H.T en f CFA				CFA
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX H.T en euros				€

En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Afin de rendre possible une comparaison adéquate des offres, les formulaires en **annexe 6.9.1 & 6.9.2**, dûment signés, doivent être joints à l'offre.

Conformément au point 3.4.4 « Eléments inclus dans le prix »

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

CSC NER22001-11184

6.4 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1^o participation à une **organisation criminelle**;
 - 2^o **corruption**;
 - 3^o **fraude**;
 - 4^o infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5^o **blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme**;
 - 6^o **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
 - 7^o occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
 - 8^o la création de sociétés offshoreL'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
3. le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019.

- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [\[lien\]](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombaient dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de

l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

8. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

[https://finances.belgium.be/fr/sur le SPF/structure et services/administrations générales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

9. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante;

b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étant les informations fournies dans le présent document.

Date

Localisation

Signature

6.5 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.6 Dossier de sélection – capacité économique

Capacité économique et financière – voir art. 67 de l'A.R. du 18.04.2017	
<p>Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours d'un des trois derniers exercices (2021, 2022 et 2023) un chiffre d'affaires moyen au moins égal à 250.000 EUROS.</p> <p>Il joindra à son offre une déclaration relative au chiffre d'affaires total réalisé pendant les trois derniers exercices, à moins que le chiffre d'affaires total soit mentionné dans les comptes annuels approuvés qui peuvent être consultés via le guichet électronique (il s'agit des comptes annuels déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, libellés selon le schéma comptable complet, ou selon le schéma comptable raccourci dans laquelle la mention facultative du chiffre d'affaires total réalisé, a été complétée).</p>	<p>Voir annexe 6.9.5 et joindre les pièces justificatives (comptes annuels ou bilans approuvés ou chiffres d'affaires certifiés)</p>
<p>Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet. • Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours remplissent les critères de sélection et s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef. • (FACULTATIF) Lorsqu'un opérateur économique a recours aux capacités d'autres entités en ce qui concerne des critères ayant trait à la capacité économique et financière, le pouvoir adjudicateur peut exiger que l'opérateur économique et ces entités en question soient solidairement responsables de l'exécution du marché • (FACULTATIF) le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques par un participant dudit groupement. <p>Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.</p>	

6.7 Dossier de sélection – aptitude technique

Aptitude technique : voir art. 68 de l'A.R. du 18.04.2017	
<p>Le soumissionnaire doit disposer ou pouvoir disposer des techniciens ou des organismes techniques suffisants, en particulier les personnes ou les organismes qui sont responsables pour le contrôle de la qualité.</p> <p>Lors de l'évaluation de la compétence technique, seuls les techniciens ou les organismes techniques qui constitueront une plus-value dans le cadre du marché qui fait l'objet du présent cahier spécial des charges, seront pris en compte.</p> <p>Le soumissionnaire joint à son offre un relevé reprenant les techniciens ou les organismes techniques qui appartiennent ou non à l'entreprise, en particulier ceux qui ont responsables pour le contrôle de la qualité.</p>	<p>Joindre une copie légalisée de l'attestation d'agrément option BTP 2ème catégorie ou plus (ou équivalent selon le pays du soumissionnaire)</p>
<p>Le soumissionnaire doit disposer d'un équipement technique et employer des mesures afin d'assurer la qualité et les moyens d'étude et de recherche de son entreprise</p> <p>Le soumissionnaire joint à son offre une description des mesures qu'il utilisera pour s'assurer de la qualité ainsi qu'une description des moyens d'étude et de recherche.</p>	<p>Joindre les copies des cartes grises pour véhicule ou camion, facture d'achat ou de location pour le matériel principal</p>
<p>Le soumissionnaire doit disposer du personnel suffisamment compétent pour pouvoir exécuter le marché convenablement.</p> <p>Le soumissionnaire joint à son offre un relevé reprenant le personnel qui sera mis en œuvre lors de la réalisation du marché. Dans ce document, le soumissionnaire mentionne les diplômes dont ce personnel est titulaire, ainsi que les qualifications professionnelles et l'expérience.</p>	<p>Voir annexe 6.9.4 et joindre les copies légalisées des diplômes, attestations de travail et CV du personnel clés</p>

<p>Le soumissionnaire doit disposer d'au moins une référence similaire de travaux exécutés, qui ont été effectués au cours des cinq dernières années d'un montant cumulé égal au moins à 200.000 €.</p> <p>La valeur prime sur le nombre des réalisations.</p> <p>Le soumissionnaire joint à son offre une liste reprenant les travaux les plus importants qui ont été effectués au cours des cinq dernières années, avec mention du montant et de la date et les destinataires publics ou privés. Les travaux sont prouvés par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut par une simple déclaration de l'entrepreneur.</p>	<p>Voir annexe 6.9.6 et joindre les attestations de bonne exécution et contrats</p>
<p>Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur <u>la preuve</u> qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant <u>l'engagement de ces entités à cet effet</u>. Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours <u>remplissent les critères de sélection</u> et s'il existe des <u>motifs d'exclusion</u> dans leur chef. En ce qui concerne les critères ayant égard aux <u>titres d'études et professionnels, ou à l'expérience professionnelle pertinente</u>, les opérateurs économiques ne peuvent toutefois avoir recours aux capacités d'autres entités que <u>lorsque ces dernières exécuteront véritablement les travaux pour lesquels ces capacités sont requises</u>. <i>(FACULTATIF) le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques par un participant dudit groupement.</i> <p>Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.</p>	<p>Voir annexe ... ou [pièce justificative à joindre]</p>

6.8 Documents à remettre – liste exhaustive

Partie technique :

- Formulaire d'identification
- Formulaire de sous-traitance (le cas échéant)
- Déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion + joindre l'extrait de casier judiciaire du gérant + l'attestation de régularité des cotisations fiscales et sociales + attestation de non faillite + Déclaration d'intégrité
- Données capacité économique et financière (annexe 6.9.5 + états financiers certifiés par un cabinet agréé)
- Le Relevé d'Identité Bancaire – RIB
- Une copie légalisée de l'attestation d'agrément option BTP 2^{ème} catégorie ou plus (ou équivalent selon le pays du soumissionnaire)
- Liste des matériels + attestations d'acquisition ou carte grise
- Informations sur le personnel clé et CV
- Expériences/références du soumissionnaire (annexe 6.9.6 + attestation de bonne exécution + contrat)
- Offre technique : note d'organisation technique et méthodologique + plannings détaillés d'exécution des travaux
- Clé USB de l'offre technique

Partie financière :

- Formulaire d'offre-prix + annexes (le cas échéant)
- Bordereau des prix unitaires
- Devis quantitatif et estimatif
- Clé USB de l'offre financière

Le soumissionnaire est appelé à respecter l'ordre et la composition ci-dessus.

6.9 Annexes

6.9.1 Bordereaux de prix

GENERALITE- AMENAGEMENT - ASSAINISSEMENT- INSTALLATION - VRD SITE HD				
Ref	Désignation	Unités	Prix en chiffres	Prix en lettres
I	GENERALITES			
1.1	Installation et Repli du chantier (Construction de bureau, de baraque, de panneaux de chantier, panneaux à la fin du chantier, nettoyage à la fin des travaux et toutes sujétions.) - Provision des EPI pour les différents intervenants sur le site	ff		
II	TRAVAUX PREPARATOIRES			
2.1	Démolition y compris évacuation des débris et toutes sujétions - prendre en compte les travaux déjà commencés	ff		
2.2	Abattage d'arbres y compris toutes sujétions	ff		
III	AMENAGEMENT/REVETEMENT			
3.1	Traitements latéritiques servant de circulation - Travaux de décapage pour servir de fondation - Travaux de nivellement et mise à niveau - Apport latéritique + arrosage et compactage minimum 15 cm - Mobilisation d'équipe topo et des équipements nécessaire à la mise en œuvre	m2		
3.2	Fourniture et pose de bordure T1	ml		
3.3	Plantation et entretien d'arbres y compris toutes sujétions	u		
IV	RESEAU INTERNE ELECTRICITE ET ECLAIRAGE			
4.1	Lampadaire solaire	u		
4.2	Tableau Général Basse Tension dans le local technique - Départ et connexion de tous les bâtiments du site à partir du TGBT avec les câbles appropriés selon la distance, la réalisation des tranchés + regards + tuyau de	ff		

	pose la fourniture et pose de grillage avertisseur y compris toute sujétions			
V	ADDUCTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT			
5.1	Branchemet au réseau interne sur le château qui est réalisé - alimentation des différents bâtiments du site en utilisant des PPR aux diamètres appropriés et les différents éléments de raccords (voir plan d'adduction d'eau)	ff		
5.2	Assainissement - fosse et puisard - 2 Fosses de 30 usagers + 2 puisards pour le laboratoire et la maternité - réhabilitation des fosses septiques et puisards du bloc curatifs, de la maternité existante devenue Préventif et du puisard de la morgue - réseau d'assainissement avec tuyauterie et les différents regards - prendre en compte les travaux déjà commencés	ff		

CADRE DE BORDERAU DE PRIX UNITAIRE SITUATION DES TRAVAUX / LABORATOIRE				
Réf	Désignation	Unité	Prix en chiffre	Prix en lettre
I	TERRASSEMENT			
1.1	Nettoyage du terrain et décapage	m2		
1.2	Implantation (positionnement d'implantation, piquetage, marquage et traçage des axes au moyen de cordeaux conformément aux plans d'exécution)	ff		
1.3	Fouilles en rigole	m3		
1.4	Fouilles en pleine masse	m3		
1.5	Remblai des fouilles	m3		
1.6	Remblai arrosé et compacté	m3		
1.7	Démolition des malfaçons (paillasse, etc,) et dépose des menuiseries mal montées et ainsi que tout autre travaux qui nécessitent correction	ff		

II	FONDATIONS - SOUBASSEMENT			
2.1	Béton de propreté pour semelle filante dosé à 150 kg/m3	m3		
2.2	Béton de propreté pour semelle isolée dosé à 150 kg/m3	m3		
2.3	Béton armé pour semelle filante dosé à 350 kg/m3	m3		
2.4	Béton armé pour semelle isolée dosé à 350 kg/m3	m3		
2.5	Soubassement en agglos pleins de 20x20x40	m ²		
2.6	Soubassement en agglos pleins de 15x20x40	m3		
2.7	Béton armé pour amorces poteaux en fondation	m3		
2.8	Béton armé pour chainage bas dosé à 350 kg/m3	m3		
2.9	Béton armé pour longrine de section dosé à 350 kg/m3	m3		
III	PLANCHER SOL			
3.1	Fourniture et pose de Film polyane en plastique noir de 200 microns y compris toute sujexion	m2		
3.2	Forme d'aire en béton armé dosé à 350 kg/m3	m3		
3.3	Béton armé pour marches et rampes dosé à 350 kg/m3	m3		
IV	MACONNERRIE - BETON ARME			
4.2	Maçonnerie en agglos creux de 15x20x40	m ²		
4.4	Béton armé pour poteaux dosé à 350 kg/m3	m3		
4.5	Béton armé pour appui de baies dosé à 350 kg/m3	m3		
4.6	Béton armé pour chainage linteau dosé à 350 kg/m3	m3		
4.7	Béton armé pour couronnement dosé à 350 kg/m3	m3		

4.8	Béton armé pour paillasse dosé à 350 kg/m3	m3		
V	ENDUITS - REVETEMENTS			
5.1	Enduit ciment sur murs intérieurs	m ²		
5.2	Enduit extérieurs	m ²		
5.3	Motif décoratif petit format sur mur extérieur	u		
5.4	Motif décoratif grand format sur mur extérieur	u		
5.5	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toute sujexion	m ²		
5.6	Fourniture et pose de Faïences sur banquette de 20x30 pour couloirs et salles y compris toute sujexion	m ²		
5.7	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 pour couloirs et salles y compris toute sujexion	m ²		
VI	CHARPENTE, COUVERTURE, ETANCHEITE			
6.1	Tole aluzinc : 63/100 y compris toutes suggestion de pose	m ²		
6.2	Tole aluzinc : 63/100 y compris toutes suggestion de pose pour bardage	m ²		
6.3	Fet P tube carré de 50 pour pannes	ml		
6.4	F et P Contreventement en cornière de 40x3	ml		
6.5	Fet P cornière de 40x3 pour bardage	ml		
6.6	Fermes de 13,70 m DCDE (ensemble : double cornières de 40x3 + platines formant la ferme, platines d'encrage au béton support)	u		
6.7	Feutre bitumeux	ml		
VII	MENUISERIE MÉTALLIQUE - ALUMINIUM -BOIS			
	ALUMINIUM			
7.1	Fenêtre châssis Alu vitré avec grille anti moustique de 120 x150	u		

7.2	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 90 x60	u		
	METALLIQUE (Prendre en compte les travaux réalisés)			
7.3	Fenetre métallique persienné de 120 x 150	u		
7.4	Fenetre métallique persienné de 90 x 60	u		
7.5	Porte métallique pleine de 90 x 220	u		
7.6	Porte métallique pleine de 120 x 220	u		
7.7	Aération haute avec grille anti vermine de 40x250	u		
7.8	BOIS			
7.9	Faux plafond en bois	m2		
VII I	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID (Prendre en compte les travaux réalisés)			
	ELECTRICITE			
8.1	Coffret électrique encastré 24 ou 36 modules, 3 rangées minimum, avec porte et accessoires de fixations et de cablage y compris disjoneurs et organes de protections;	u		
8.2	Filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boitier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff		
8.3	Prise simple 16 A 2P + T	u		
8.4	Prise étanche 16 A 2P + T	u		
8.5	Prise triphasée	u		
8.6	Interrupteur simple	u		
8.7	Réglette de 40 au dessus lavabo	u		
8.8	Réglette de 120	u		
8.9	Réglette de 120 étanche	u		

8.10	Extincteur à poudre de 6 kg	u		
	VENTILATION			
8.11	Brasseur d'air complet	u		
	FROID			
8.12	Split de 2,5 CV complet type inverter + disjoncteur	u		
IX	PLOMBERIES - SANITAIRES (Prendre en compte les travaux réalisés)			
9.1	Tuyauterie de distribution adduction d'eau - Provision de tuyau PPR de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement et y compris toutes sujétions	ff		
9.2	vannes d'arrêt	u		
9.3	lavabo moyen format	u		
9.4	Miroir au dessus de lavabo	u		
9.5	Evier	u		
9.6	WC à la turc avec robinet de puisage	u		
9.7	Porte savon	u		
	SOUS-TOTAL			
X	ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS			
10.1	Tuyauterie d'évacuation - Provision de tuyaux d'évacuation de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement y compris toute suggestion	ff		
10.2	Regards de visite	u		
XI	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE			
11.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff		
11.2	Peinture à huile sur faux plafond	m2		
11.3	Peinture fom intérieur	m2		
11.4	Peinture tyrolienne (enduit)	m2		

CADRE DE BORDERAU DE PRIX UNITAIRE SITUATION DES TRAVAUX / NOUVELLE MATERNITE				
Réf.	Désignation	Unité	Prix en chiffre	Prix en lettre
I	TERRASSEMENT			
1.1	Nettoyage du terrain et décapage	m2		
1.2	Implantation (positionnement d'implantation, piquetage, marquage et traçage des axes au moyen de cordeaux conformément aux plans d'exécution)	ff		
1.3	Fouilles en rigoles	m3		
1.4	Fouilles en pleine masse	m3		
1.5	Remblai des fouilles	m3		
1.6	Remblai arrosé et compacté	m3		
II	FONDATIONS - SOUBASSEMENT			
2.1	Béton de propreté pour semelle filante dosé à 150 kg/m3	m3		
2.2	Béton de propreté pour semelle isolée dosé à 150 kg/m3	m3		
2.3	Béton armé pour semelle filante dosé à 350 kg/m3	m3		
2.4	Béton armé pour semelle isolée dosé à 350 kg/m3	m3		
2.5	Soubassement en agglos pleins de 20x20x40	m ²		
2.6	Soubassement en agglos pleins de 15x20x40	m ²		
2.7	Béton armé pour amorces poteaux en fondation	m3		
2.8	Béton armé pour chainage bas dosé à 350 kg/m3	m3		
2.9	Béton armé pour longrine de section dosé à 350 kg/m3	m3		
2.10	Béton armé pour bêche des rampe et marche dosé à 350 kg/m3	m3		
III	PLANCHER SOL			
3.1	Fourniture et pose de Film polyane en plastique noir de 200 microns y compris toute sujétion	m2		

3.2	Forme d'aire en béton armé dosé à 300 kg/m3	m3		
3.3	Béton armé pour marches et rampes dosé à 350 kg/m3	m3		
IV	MACONNERIE - BETON ARME			
4.1	Maçonnerie en agglos creux de 20x20x40	m ²		
4.2	Maçonnerie en agglos creux de 15x20x40	m ²		
4.3	Claustres boite	m ²		
4.4	Béton armé pour poteaux dosé à 350 kg/m3	m3		
4.5	Béton armé pour appui de baies dosé à 350 kg/m3	m3		
4.6	Béton armé pour chainage linteau dosé à 350 kg/m3	m3		
4.7	Béton armé pour poutre et nervure dosé à 350 kg/m3	m3		
4.8	Béton armé pour dalle de compression de 5cm dosé à 350kg/m3	m3		
4.9	Hourdis de 15x20x50	m ²		
4.10	Béton armé pour couronnement dosé à 350 kg/m3	m3		
4.11	Béton armé pour paillasse dosé à 350 kg/m3	m3		
4.12	Béton armé pour banquette d'attente dosé à 350 kg/m3	m3		
V	ENDUITS - REVETEMENTS			
5.1	Enduit ciment sur murs intérieurs	m ²		
5.2	Enduit ciment sous face dalle	m ²		
5.3	Enduit extérieurs	m ²		
5.4	Motif décoratif petit format sur mur extérieur	u		
5.5	Motif décoratif grand format sur mur extérieur	u		
5.6	Etanchéité sur dalle avec relevé de 30 cm en pax alu de 40	m ²		
5.7	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toute sujexion	m ²		
5.8	Fourniture et pose de Carreaux grés cérame anti-dérapant de 30x30 y compris toute sujexion	m ²		

5.9	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 pour couloirs et salles y compris toute sujexion	m ²		
5.10	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 sur bancs d'attente y compris toute sujexion	m ²		
VI	CHARPENTE, COUVERTURE, ETANCHEITE			
6.1	Tole alluzinc : 63/100 y compris toutes suggestion de pose	m ²		
6.2	Tole alluzinc : 63/100 y compris toutes suggestion de pose pour bardage	m ²		
6.3	F et P tube carré de 50 pour panne	ml		
6.4	Fet P contreventement en cornière de 40x3	ml		
6.5	Fet P cornière de 40x3 pour bardage	ml		
6.6	Fermes DCDE (ensemble: double cornieres de 40x3 + platines formant la ferme, platines d'encrage au béton support)	u		
6.7	Feutre bitumeux	ml		
VII	MENUISERIE MÉTALLIQUE - ALUMINIUM			
	ALUMINIUM			
7.1	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 120x150	u		
7.2	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 90 x60	u		
	GRILLE (Prendre en compte les travaux réalisés)			
7.3	Fenetre métallique persinée de 120 x 150	u		
7.4	Fenetre métallique persienné de 90 x 60	u		
7.5	Porte métallique pleine de 90 x 220	u		
7.6	Porte métallique pleine de 120 x 220	u		
7.7	Aération haute avec grille anti vermine de 40x250	u		
VIII	MENUISERIES BOIS			

8.1	faux plafond	m2		
IX	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID (Prendre en compte les travaux réalisés)			
	ELECTRICITE			
9.1	Coffret électrique encastré 24 ou 36 modules, 3 rangées minimum, avec porte et accessoires de fixations et de cablage y compris disjoncteurs et organes de protections;	u		
9.2	Filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boitier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff		
9.3	Prise simple 16 A 2P + T	u		
9.4	Prise étanche 16 A 2P + T	u		
9.5	Interrupteur simple	u		
9.6	Interrupteur va et vient	u		
9.7	Réglette de 40 au dessus lavabo	u		
9.8	Réglette de 120	u		
9.9	Réglette de 120 étanche	u		
9.10	Hublo plafonnier Etanche LED 18w	u		
9.11	Hublo plafonnier LED 18w	u		
9.12	Extincteur à poudre de 6 kg	u		
	VENTILATION			
9.13	Brasseur d'air complet	u		
	FROID			
9.14	Split de 1,5 CV complet type inverter + disjoncteur	u		
9.15	Split de 2,5 CV complet type inverter + disjoncteur	u		
X	PLOMBERIES - SANITAIRES (Prendre en compte les travaux réalisés)			

10.1	Tuyauterie de distribution adduction d'eau - Provision de tuyau PPR de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement et y compris toutes sujétions	ff		
10.2	vannes d'arrêt	u		
10.3	Lavabo	u		
10.4	Évier	u		
10.5	WC à la turc avec robinet de puisage	u		
10.6	Colonne de douche	u		
10.7	Porte savon	u		
10.8	Siphon au sol	u		
10.9	Porte serviette	u		
10.10	Porte papier hygiénique	u		
10.11	Miroir au-dessus du lavabo	u		
XI	ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS			
11.1	Tuyauterie d'évacuation - Provision de tuyaux d'évacuation de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement y compris toutes sujétions	ff		
11.2	Regards de visite	u		
XII	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE			
12.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff		
12.2	Peinture à huile sur faux plafond	m2		
12.3	Peinture à huile sous face dalle	m2		
12.4	Peinture fom intérieur	m2		
12.5	Peinture tyrolienne (enduit)	m2		

CADRE DE BORDERAU DE PRIX UNTAIRE SITUATION DES TRAVAUX / HANGAR

Réf	Désignation	Unité	Prix en chiffre	Prix en lettre
I	TERRASSEMENT			
1.1	Nettoyage du terrain et décapage	m2		
1.2	Implantation (positionnement d'implantation, piquetage, marquage et traçage des axes au moyen de cordeaux conformément aux plans d'exécution)	ff		
1.3	Fouilles en rigoles	m3		
1.4	Fouilles en pleine masse	m3		
1.5	Remblai des fouilles	m3		
1.6	Remblai arrosé et compacté	m3		
II	FONDATIONS - SOUBASSEMENT			
2.1	Béton de propreté sous agglos pleins à 150 kg/m3	m3		
2.2	Béton de propreté pour semelle isolée dosé à 150 kg/m3	m3		
2.3	Béton armé pour semelle isolée dosé à 350 kg/m3	m3		
2.4	Soubassement en agglos pleins de 20x20x40	m2		
2.5	Béton armé pour amorces poteaux en fondation	m3		
2.6	Béton armé pour longrine de section dosé à 350 kg/m3	m3		
III	PLANCHER SOL			
3.1	Fourniture et pose de Film polyane en plastique noir de 200 microns y compris toutes sujétions	m2		
3.2	Forme d'aire en béton armé dosé à 300 kg/m3	m3		
3.3	Béton armé pour marches et rampes dosé à 350 kg/m3	m3		
IV	MACONNERIE - BETON ARME			
4.1	Maçonnerie en agglos creux de 15x20x40	m2		
4.2	Béton armé pour poteaux dosé à 350 kg/m3	m3		
4.3	Béton armé au dessus du mur d'allège dosé à 350 kg/m3	m3		
4.4	Béton armé pour chainage linteau dosé à 350 kg/m3	m3		

4.5	Béton armé pour couronnement dosé à 350 kg/m3	m3		
4.6	Béton armé pour banquette d'attente dosé à 350 kg/m3	m3		
V	ENDUITS - REVETEMENTS			
5.1	Enduit ciment sur murs intérieurs	m ²		
5.2	Enduit extérieurs	m ²		
5.3	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toutes sujétions	m ²		
5.4	Fourniture et pose de Plinthe murale de 10X30 y compris toute sujétion	ml		
5.5	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 sur bancs d'attente y compris toutes sujétions	m ²		
VI	CHARPENTE, COUVERTURE, ETANCHEITE			
6.1	Tole aluzinc : 63/100 y compris toutes suggestion de pose	m ²		
6.2	Tole aluzinc : 63/100 y compris toutes suggestion de pose	m ²		
6.3	F et P tube carré de 50x2,5 pour pannes	ml		
6.4	Fet P contreventement en cornière de 40x3	ml		
6.5	Fet P cornière de 40x3 pour bardage	ml		
6.6	Fermes DCDE (ensemble: double cornières de 40x3 + platines formant la ferme, platines d'encrage au béton support)	u		
6.7	Feutre bitumeux	ml		
VII	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID			
	ÉLECTRICITÉ			
7.1	Filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boitier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff		

7.2	Interrupteur va et vient	u		
7.3	Réglette de 120	u		
VII I	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE			
8.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff		
8.2	Peinture fom intérieur	m2		
8.3	Peinture tyrolienne (enduit)	m2		

CADRE DE BORDERAU DE PRIX UNITAIRE SITUATION DES TRAVAUX / TOILETTE				
Réf	Désignation	Unité	Prix en chiffre	Prix en lettre
.				
I	TERRASSEMENT			
1.1	Nettoyage du terrain et décapage	m2		
1.2	Implantation (positionnement d'implantation, piquetage, marquage et traçage des axes au moyen de cordeaux conformément aux plans d'exécution)	ff		
1.3	Fouilles en rigoles	m3		
1.4	Fouilles en pleine masse	m3		
1.5	Remblai des fouilles	m3		
1.6	Remblai arrosé et compacté	m3		
II	FONDATIONS - SOUBASSEMENT			
2.1	Béton de propreté pour semelle filante et radier dosé à 150 kg/m3	m3		
2.2	Béton armé pour semelle filante dosé à 350 kg/m3	m3		
2.3	Béton armé pour radier dosé à 350 kg/m3	m3		
2.4	Soubassement en agglos pleins de 20x20x40	m ²		
2.5	Béton armé pour amorces poteaux en fondation	m3		
2.6	Béton armé pour chainage bas dosé à 350 kg/m3	m3		

III	PLANCHER SOL			
3.1	Fourniture et pose de Film polyane en plastique noir de 200 microns y compris toute sujexion	m2		
3.2	Béton armé pour dalle pleine de 15	m2		
3.3	Forme d'aire en béton armé dosé à 350 kg/m3	m3		
3.4	Béton armé pour marches et rampes dosé à 350 kg/m3	m3		
IV	MACONNERIE - BETON ARME			
4.1	Maçonnerie en agglos creux de 15x20x40	m ²		
4.2	Béton armé pour poteaux dosé à 350 kg/m3	m3		
4.3	Béton armé pour appui de baies dosé à 350 kg/m3	m3		
4.4	Béton armé pour chainage linteau dosé à 350 kg/m3	m3		
4.5	Béton armé pour couronnement dosé à 350 kg/m3	m3		
V	ENDUITS - REVETEMENTS			
5.1	Enduit ciment sur murs intérieurs	m ²		
5.2	Enduit extérieurs	m ²		
5.3	Enduit ciment à l'intérieur de la fosse	m2		
5.4	Fourniture et pose de Carreaux grés cérame anti-dérapant de 30x30 y compris toute sujexion	m ²		
5.5	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 y compris toutes sujétions	m ²		
VI	CHARPENTE, COUVERTURE, ETANCHEITE			
6.1	Toile aluzinc : 63/100 y compris toutes suggestion de pose	m2		
6.2	F et P de tube carrés de 50x2,5	ml		
6.3	Feutre bitumeux	ml		
6.4	Fermes DCDE (ensemble: double cornieres de 40x3 + platines formant la ferme, platines d'encrage au béton support)	u		
VI	MENUISERIE MÉTALLIQUE			

GRILLE				
6.1	Fenêtre métallique persienné de 90 x 60	u		
6.2	Porte métallique pleine de 90 x 220	u		
VII	ÉLECTRICITÉ			
7.1	Filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boîtier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff		
7.2	Interrupteur simple	u		
7.3	Réglette neon simple de 60	u		
7.4	Réglette neon simple de 120	u		
7.5	Réglette neon étanche de 120	u		
VII	PLOMBERIES - SANITAIRES			
I				
8.1	Tuyauterie de distribution adduction d'eau - Provision de tuyau PPR de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement et y compris toutes sujétions	ff		
8.2	Robinet de puisage	u		
8.3	vannes d'arrêt	u		
8.4	WC à la turc	u		
8.5	Siphon au sol	u		
8.6	Colonne de douche	u		
IX	ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS			
9.1	Tuyauterie d'évacuation - Provision de tuyaux d'évacuation de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement y compris toute suggestion	ff		
9.2	Regards de visite	u		

X	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE			
10.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff		
10.2	Peinture huile intérieur au dessus des faïences	m2		
10.3	Peinture tyrolienne (enduit)	m2		

CADRE DE BORDERAU DE PRIX UNITAIRE SITUATION DES TRAVAUX / LOCAL TECHNIQUE				
Réf	Désignation	Unité	Prix en chiffre	Prix en lettre
I	TERRASSEMENT			
1.1	Nettoyage du terrain et décapage	m2		
1.2	Implantation (positionnement d'implantation, piquetage, marquage et traçage des axes au moyen de cordeaux conformément aux plans d'exécution)	ff		
1.3	Fouilles en rigoles	m3		
1.4	Remblai des fouilles	m3		
1.5	Remblai arrosé et compacté	m3		
1.6				
	FONDATIONS - SOUBASSEMENT			
II	Béton de propreté pour semelle filante dosé à 150 kg/m3	m3		
2.1	Béton de propreté pour semelle isolée dosé à 150 kg/m3	m3		
2.2	Béton armé pour semelle isolée dosé à 350 kg/m3	m3		
2.3	Soubassement en agglos pleins de 20x20x40	m ²		
2.4	Béton armé pour amorces poteaux en fondation	m3		
2.5	Béton armé pour longrine de section dosé à 350 kg/m3	m3		
III	PLANCHER SOL			
3.1	Fourniture et pose de Film polyane en plastique noir de 200 microns y compris toute sujexion	m2		
3.2	Forme d'aire de 15 cm d'épaisseur en béton armé dosé à 350 kg/m3	m3		

3.3	Béton armé pour marches et rampes dosé à 350 kg/m3	m3		
IV	MACONNERIE - BETON ARME			
4.1	Maçonnerie en agglos creux de 15x20x40	m ²		
4.2	Béton armé pour poteaux dosé à 350 kg/m3	m3		
4.3	Béton armé pour appui fenetre dosé à 350 kg/m3	m3		
IV	Béton armé pour chainage linteau dosé à 350 kg/m3	m3		
4.4	Béton armé pour poutre et nervures dosé à 350 kg/m3	m3		
4.5	Hourdis de 15x20x50	m ²		
V	ENDUITS - REVETEMENTS			
5.1	Enduit ciment sur murs intérieurs	m ²		
5.2	Enduit ciment sous face dalle	m ²		
5.3	Enduit extérieurs	m ²		
5.4	Etanchéité sur dalle avec relevé de 30 cm en pax alu de 40	m ²		
VI	MENUISERIE METALLIQUE - ALLUMINIUM			
6.1	Fenetre métallique persienné de 100 x 50	u		
6.2	Fenetre métallique persienné de 150 x 60	u		
6.3	Porte métallique pleine de 120 x 220	u		
VII	ÉLECTRICITÉ, VENTILATION, FROID, TÉLÉPHONE			
7.1	Tableau Général Basse Tension : branchement au au TGBT pour le réseau interne avec les disjoncteur de protection y compris toute sujétions	ff		
7.2	Filerie de distribution y c. mise à la terre du local en rouleau iso orange de diamètre 13 + cable électrique de section 1,5 mm ² , 2,5 mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boitier rond y compris toute élèmeut utile à la pose de la filerie de distribution	ff		

7.3	Prise simple 16 A 2P + T	u		
7.4	Interrupteur simple	u		
7.5	Interrupteur étanche	u		
7.6	Réglette de 120	u		
7.7	Réglette de 60 étanche	u		
VII	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE			
I				
8.1	Peinture à huile sous face dalle	m ²		
8.2	Peinture fom intérieur	m ²		
8.3	Peinture tyrolienne (enduit)	m ²		

CADRE ESTIMATIF SITUATION DES TRAVAUX / BLOC CURATIF				
Réf	Désignation	Unité	Prix en chiffre	Prix en lettre
I	ENDUITS - REVETEMENTS			
1.1	Traitement de fissures y compris toutes sujétions	u		
1.2	Etanchéité sur le toit avec relevé de 30 cm en pax alu de 40	m ²		
1.3	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toutes sujétions	m ²		
1.4	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 pour couloirs et salles y compris toutes sujétions	m ²		
II	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID (Prendre en compte les travaux déjà réalisés)			
	ELECTRICITE			
2.1	Coffret électrique encastré 24 ou 36 modules, 3 rangées minimum, avec porte et accessoires de fixations et de cablage y compris disjoncteurs et organes de protections;	u		

2.2	Reprise du circuit électrique avec la filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boitier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff		
2.3	Prise simple 16 A 2P + T	u		
2.4	Prise étanche 16 A 2P + T	u		
2.5	Interrupteur simple	u		
2.6	Interrupteur va et vient	u		
2.7	Réglette de 120	u		
2.8	Réglette de 120 étanche	u		
2.9	Hublot plafonnier Etanche LED 18w	u		
2.10	Hublot plafonnier LED 18w	u		
VENTILATION				
2.11	Brasseur d'air complet	u		
FROID				
2.12	Split de 1,5 CV complet type inverter + disjoncteur	u		
III	ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS			
3.1	Tuyauterie d'évacuation - Provision de tuyaux d'évacuation de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement y compris toutes sujétions	ff		
IV	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE			
4.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	m2		
4.2	Peinture à huile sur faux plafond	m2		
4.3	Peinture fom intérieur	m2		
4.4	Peinture tyrolienne (enduit)	m2		

CADRE DE BORDERAU DE PRIX UNITAIRE SITUATION DES TRAVAUX / HOSPITALISATION

		A REALISER		
Réf	Désignation	Unité	Prix en chiffre	Prix en lettre
I	TERRASSEMENT			
1.1	Nettoyage du terrain et décapage	m2		
1.2	Implantation (positionnement d'implantation, piquetage, marquage et traçage des axes au moyen de cordeaux conformément aux plans d'exécution)	ff		
1.3	Fouilles en rigoles	m3		
1.4	Fouilles en pleine masse	m3		
1.5	Remblai des fouilles	m3		
1.6	Remblai arrosé et compacté	m3		
II	FONDATIONS - SOUBASSEMENT			
2.1	Béton de propreté pour semelle filante dosé à 150 kg/m3	m3		
2.2	Béton de propreté pour semelle isolée dosé à 150 kg/m3	m3		
2.3	Béton armé pour semelle isolée dosé à 350 kg/m3	m3		
2.4	Soubassement en agglos pleins de 20x20x40	m ²		
2.5	Béton armé pour amorces poteaux en fondation	m3		
2.6	Béton armé pour longrine de section dosé à 350 kg/m3	m3		
III	PLANCHER SOL			
3.1	Fourniture et pose de Film polyane en plastique noir de 200 microns y compris toute sujexion	m2		
3.2	Forme d'aire en béton armé dosé à 350 kg/m3	m3		
3.3	Béton armé pour marches et rampes dosé à 350 kg/m3	m3		
IV	MACONNERIE - BETON ARME			
4.1	Maçonnerie en agglos creux de 20x20x40	m ²		
4.2	Maçonnerie en agglos creux de 15x20x40	m ²		
4.3	Béton armé pour poteaux dosé à 350 kg/m3	m3		
4.4	Béton armé pour appui fenetre dosé à 350 kg/m3	m3		

4.5	Béton armé pour chainage linteau dosé à 350 kg/m3	m3		
4.6	Béton armé pour couronnement dosé à 350 kg/m3	m3		
V	ENDUITS - REVETEMENTS			
5.1	Enduit ciment sur murs intérieurs	m ²		
5.2	Traitement de fissures y compris raccordement	ff		
5.3	Enduit extérieurs	m ²		
5.4	Motif décoratif petit format sur mur extérieur	u		
5.5	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toute sujexion	m ²		
5.6	Fourniture et pose de Plinthe murale de 10X30 y compris toute sujexion	ml		
VI	CHARPENTE, COUVERTURE, ETANCHEITE			
6.1	Tole aluzinc : 63/100 y compris toutes suggestion de pose	m2		
6.2	F et P de tube carrés de 50x2,5 y compris toutes sujétions	ml		
6.3	IPN de 80	ml		
6.4	Feutre bitumeux	ml		
6.5	Etanchéité sur toit avec relevé de 30 cm en pax alu de 40	m2		
VII	MENUISERIE MÉTALLIQUE - ALUMINIUM			
	ALUMINIUM			
7.1	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 120 x150	u		
7.2	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 75 x 150	u		
	METALLIQUE			
7.3	Fenetre métallique persienné de 120 x 150	u		
7.4	Fenetre métallique persienné de 75 x 150	u		

VII I	MENUISERIES BOIS			
8.1	Faux plafond en bois	m2		
IX	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID			
	ÉLECTRICITÉ	ff		
9.1	Coffret électrique encastré 24 ou 36 modules, 3 rangées minimum, avec porte et accessoires de fixations et de câblage y compris disjoncteurs et organes de protections;	u		
9.2	Circuit électrique avec la filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boitier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff		
9.3	Prise simple 16 A 2P + T	u		
9.4	Prise étanche 16 A 2P + T	u		
9.5	Interrupteur simple	u		
9.6	Réglette de 120	u		
9.7	Réglette de 120 étanche	u		
	VENTILATION			
9.8	Brasseur d'air complet	u		
X	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE			
10.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff		
10. 2	Peinture à huile sur faux plafond	m2		
10. 3	Peinture à huile sur mur intérieur	m2		
10. 4	Peinture tyrolienne	m2		

--	--	--	--	--

CADRE DE BORDERAU DE PRIX UNITAIRE SITUATION DES TRAVAUX / MATERNITE EXISTANTE				
Réf	Désignation	Unité	Prix en chiffre	Prix en lettre
I	ENDUITS - REVETEMENTS			
1.1	Traitement de fissures et raccordement y compris toutes sujétions	u		
1.2	Etanchéité sur le toit avec relevé de 30 cm en pax alu de 40	ff		
1.3	Correction de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toutes sujétions	m ²		
1.4	Correction de Faïences murales de 20x30 pour couloirs et salles y compris toutes sujétions	m ²		
1.5	Dépose de carreaux faience y compris toute sujétions - décapage	ff		
1.6	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 sur bancs d'attente y compris toute sujétion	m ²		
1.7	Raccordement	ff		
II	MENUISERIE			
	ALUMINIUM			
2.1	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 145 x140	u		
2.2	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 90 x140	u		
2.3	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 50 x60	u		
III	MENUISERIES BOIS			
3.1	Faux plafond en bois	m2		
IV	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID			
	ÉLECTRICITÉ			

4.1	Coffret électrique encastré 24 ou 36 modules, 3 rangées minimum, avec porte et accessoires de fixations et de cablage y compris disjoncteurs et organes de protections;	u		
4.2	Circuit électrique avec la filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boitier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff		
4.3	Prise simple 16 A 2P + T	u		
4.4	Interrupteur simple	u		
4.5	Réglette de 40 au dessus lavabo	u		
4.6	Réglette de 120	u		
4.7	Réglette de 120 étanche	u		
4.8	Spot encastré LED 18w	u		
4.9	Spot encastré étanche LED 18w	u		
	VENTILATION			
4.10	Brasseur d'air complet	u		
	FROID			
4.11	Split de 1,5 CV complet type inverter + disjoncteur	u		
V	PLOMBERIES - SANITAIRES			
5.1	Tuyauterie de distribution adduction d'eau - Provision de tuyau PPR de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement et y compris toutes sujetions	ff		
5.2	Lavabo	u		
VI	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE			
6.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff		
6.2	Peinture à huile sur faux plafond	m2		
6.3	Peinture à huile sur mur intérieur	m2		

6.4	Peinture tyrolienne (enduit)	m2		

CADRE DE BORDERAU DE PRIX UNITAIRE SITUATION DES TRAVAUX / MOSQUEE

Réf	Désignation	Unité	Prix en chiffre	Prix en lettre
I	ENDUITS - REVETEMENTS			
1.1	Enduit ciment sur murs intérieurs	m ²		
1.2	Enduit extérieurs	m ²		
1.3	Etanchéité sur le toit avec relevé de 30 cm en pax alu de 40	m ²		
1.4	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toutes sujétions	m ²		
1.5	Fourniture et pose de Plinthe murale de 10X30 y compris toute sujétion	ml		
II	MENUISERIES BOIS			
2.1	Faux plafond en bois	m ²		
III	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID			
	ÉLECTRICITÉ			
3.2	Coffret électrique encastré 24 ou 36 modules, 3 rangées minimum, avec porte et accessoires de fixations et de cablage y compris disjoncteurs et organes de protections;	u		
3.3	Circuit électrique avec la filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de câble électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boîtier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff		
3.4	Prise simple 16 A 2P + T	u		

3.5	Interrupteur simple	u		
3.6	Interrupteur va et vient	u		
3.7	Réglette de 120	u		
3.8	Réglette de 120 étanche	u		
	VENTILATION			
3.9	Brasseur d'air complet	u		
IV	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE			
4.1	Peinture à huile sur faux plafond	m2		
4.2	Peinture fom intérieur	m2		
4.3	Peinture tyrolienne (enduit)	m2		
V	REPRISE TOITURE			
	Dépose de la toiture et charpente	ff		
	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour scellement des tubes carrés	m3		
	F et P tube carré de 50 pour pannes	ml		
	Pose des tubes carrés existants pour pannes	ff		
	F et P IPN de 100	ml		
	F et P tole Alu de 63/100	m ²		
	Correction d'enduit	ff		
V	CORRECTION MENUISERIES			
	F et P de menuiserie métallique en tole pleine conformément à l'existante (fenetre de 120x120)	u		

**CADRE DE BORDERAU DE PRIX UNITAIRE SITUATION DES TRAVAUX /
MORGUE**

				A REALISER
--	--	--	--	-------------------

Réf	Désignation	Unité	Prix en chiffre	Prix en lettre
I	ENDUITS - REVETEMENTS			
1.1	Enduit ciment sur murs intérieurs	m ²		
1.2	Enduit ciment sous face dalle	m ²		
1.3	Enduit extérieurs	m ²		
1.4	Etanchéité sur le toit avec relevé de 30 cm en pax alu de 40	m ²		
1.5	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toutes sujétions	m ²		
1.6	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 pour couloirs et salles y compris toutes sujétions	m ²		
1.7	Correction de fissure	ff		
II	MENUISERIES BOIS			
2.1	Faux plafond en bois	m ²		
III	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID			
	ÉLECTRICITÉ			
3.1	Coffret électrique encastré 12 modules, 3 rangées minimum, avec porte et accessoires de fixations et de cablage y compris disjoncteurs et organes de protections;	u		
3.2	Circuit électrique avec la filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boîtier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff		
3.3	Prise étanche 16 A 2P + T	u		
3.4	Interrupteur simple	u		
3.5	Réglette de 120	u		
3.6	Réglette de 120 étanche	u		
	VENTILATION			

3.7	Brasseur d'air complet	u		
	FROID			
3.8	Split de 2,5 CV complet type inverter + disjoncteur	u		
IV	PLOMBERIES - SANITAIRES			
4.1	Tuyauterie de distribution adduction d'eau - Provision de tuyau PPR de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement et y compris toute suggestion	ff		
4.2	Robinet de puisage	u		
4.3	vannes d'arrêt	u		
4.6	Siphon au sol	u		
4.7	armoire métallique 2 battants	u		
V	ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS			
5.1	Tuyauterie d'évacuation - Provision de tuyaux d'évacuation de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement y compris toutes sujétions	ff		
5.2	Regards de visite	u		
VI	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE			
6.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff		
6.2	Peinture à huile sur faux plafond	m2		
6.3	Peinture à huile sous face dalle	m2		
6.4	Peinture à huile sur mur intérieur	m2		
6.5	Peinture tyrolienne (enduit extérieur)	m2		
VII	TRANSFORMATION D'UN ESPACE DE LAVAGE EN ESPACE D'ENTREPOSAGE			
7.1	Démolition de la table	ff		
7.2	Raccordement et revêtement (enduit et carreaux)	ff		
7.3	F et P de fenêtre ALU de 95 X 120	u		
7.4	F et P de porte ALU de 120x220	u		

7.5	F et P Split de 2,5 CV complet type inverter + disjoncteur y compris toute sujexion	u		
	TOTAL MORGUE HORS TAXES			
CADRE DE BORDERAU DE PRIX UNITAIRE MUR DE CLOTURE (35.50 ml)				-
Réf	Désignation	Unité		
.				
I	TERRASSEMENT			
1.1	Implantation (positionnement d'implantation, piquetage, marquage et traçage des axes au moyen de cordeaux conformément aux plans d'exécution)	FF		
1.2	Fouille en rigole pour semelles	m3		
1.3	Fouille en pleine masse pour semelles isolées	m3		
1.3	Remblai des fouilles	m3		
II	FONDATIONS-SOUBASSEMENT			
2.1	Béton de propreté dosé à 150 kg/m3	m3		
2.2	Béton de propreté pour semelles isolées dosé à 150 kg/m3	m3		
2.3	Béton armé pour semelles isolées dosé à 350 kg/m3	m3		
2.4	Soubassement en agglos pleins de 20x20x40	m2		
2.5	Béton armé pour amorces poteaux de section dosé à 350 kg/m3	m3		
2.6	Béton armé pour longrine dosé à 350 kg/m3	m3		
III	MACONNERIE-BETON ARME			
3.1	Maçonneries en agglos creux de 15x20x40	m2		
3.2	Béton armé dosé à 350 kg/m3 de ciment pour poteaux	m3		
3.3	Béton armé dosé à 350 kg/m3 de ciment pour couronnement à 1m de 10cmx15 cm	m3		
3.4	Béton armé dosé à 350 kg/m3 de ciment pour couronnement de 10cmx20 cm	m3		

IV	ENDUITS-REVETEMENTS			
4.1	Enduits ciments lisses sur murs y compris jeux d'enduit	m2		
4.3	Enduits tyroliens sur murs	m2		
V	MENUISERIES METALLIQUES			
5.1	Fourniture et Pose de Portail de dimension 300 x 220 double battant y compris toutes sujétions	u		
VI	PEINTURE			
6.1	Peinture à huile sur menuiseries métalliques (portail et portillon)	m2		
7	ÉLECTRICITÉ			
7.1	Connection au réseau interne	ff		
7.2	Réglette étanche de 120	u		
7.3	Interrupteur étanche	u		
	SOUS-TOTAL			
	CADRE DE BORDERAU DE PRIX UNITAIRE RAMPE ET CONTRÔLE DES EAUX DE RUISELLEMENT			
1	Seuil en BA de 3x0,15x0,3 dosé à 350kg/m3	m3		
2	Rampe d'accès morgue en BA dosé à 350kg/m3	m3		
3	Evacuation des eaux de ruissellement via des barbacanes à créer dans le mur coté Sud (barbacane en grille de tube carré de 30 de dimension 30x100 cm avec maillage de 15x20 cm)	u		
	CADRE DE BORDERAU DE PRIX UNITAIRE HANGAR ET ESPACE ABULITION			-
Réf	Désignation	Unité		
.				

I	Terrassement			
1.1	Nettoyage du terrain et décapage	ff		
1.2	Fouilles en rigole	m3		
1.3	Fouilles en pleine masse	m3		
1.4	Remblai des fouilles	m3		
1.5	Remblai arrosé et compacté	m3		
II	FONDATIONS - SOUBASSEMENT			
2.1	Béton de propreté pour semelle filante dosé à 150 kg/m3	m3		
2.2	Béton de propreté pour semelle isolée dosé à 150 kg/m3	m3		
2.3	Béton armé pour semelle filante dosé à 350 kg/m3	m3		
2.4	Béton armé pour semelle isolée dosé à 350 kg/m3	m3		
2.5	Soubassement en agglos pleins de 20x20x40	m ²		
2.6	Béton armé pour amorces poteaux en fondation	m3		
2.7	Béton armé pour longrine et chainnage bas dosé à 350 kg/m3	m3		
III	PLANCHER SOL			
3.1	Fourniture et pose de Film polyane en plastique noir de 200 microns y compris toute sujexion	m2		
3.2	Forme d'aire en béton armé dosé à 300 kg/m3	m3		
IV	MACONNERIE - BETON ARME			
4.1	Béton armé pour poteaux dosé à 350 kg/m3	m3		
V	ENDUITS - REVETEMENTS			
5.1	Enduit extérieurs	m ²		
5.2	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toute sujexion	m ²		
5.3	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 sur bancs d'attente y compris toute sujexion	m ²		

VI	CHARPENTE, COUVERTURE, ETANCHEITE			
6.1	Tole alluzinc : 63/100 y compris toutes suggestion de pose	m2		
6.2	F et P tube carré de 50x2,5 pour pannes	ml		
6.3	Fet P IPN de 80	ml		
VII	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE			
7.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff		
7.2	Peinture fom intérieur	m2		
7.3	Peinture tyrolienne	m2		
VII I	PLOMBERIES - SANITAIRES			
8.1	Tuyauterie de distribution adduction d'eau - Provision de tuyau PPR de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement et y compris toute suggestion	ff		
8.2	vannes d'arrêt	u		
8.3	Robinet	u		
8.4	Siphon au sol	u		
IX	ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS			
9.1	Tuyauterie d'évacuation - Provision de tuyaux d'évacuation de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement y compris toute suggestion	ff		
9.2	Regards de visite	u		

CADRE DE BORDERAU DE PRIX UNITAIRE SITUATION DES TRAVAUX / MUR DE CLOTURE EXISTANT				
Ré f.	Désignation	Unit é	Prix en chiffre	Prix en lettre
I	TERRASSEMENT			
II	FONDATIONS-SOUBASSEMENT			
2.1	Béton de propreté dosé à 150 kg/m3	m3		
2.2	Béton armé pour semelles dosé à 350 kg/m3	m3		

2.3	Soubassement en agglos pleins de 20x20x40	m ²		
2.4	Béton armé pour amorces poteaux de section dosé à 350 kg/m ³	m ³		
2.5	Béton armé pour chainage bas dosé à 350 kg/m ³	m ³		
III	MACONNERIE-BETON ARME			
3.1	Maçonneries en agglos creux de 15x20x40	m ²		
3.2	Béton armé dosé à 350 kg/m ³ de ciment pour poteaux	m ³		
3.3	Béton armé dosé à 350 kg/m ³ de ciment pour couronnement de 10cmx20 cm	m ³		
IV	ENDUITS-REVETEMENTS			
4.1	Enduits ciments lisses sur murs y compris jeux d'enduit	m ²		
4.2	Enduits tyroliens sur murs	m ²		
V	PEINTURE			
5.1	Peinture à huile sur menuiseries métalliques (portail et portillon)	m ²		
VI	Contrôle des eaux de ruissellement du mur coté Sud			
6.1	Rampe d'accès en BA dosé à 350kg/m ³ au droit du portail(des deux coté)	m ³		
6.2	F et P de barbacane en grille de tube de dimension 30x100 cm avec maillage de 15x20 cm	u		

CADRE DE BORDERAU DE PRIX UNITAIRE SITUATION DES TRAVAUX / INCINERATEUR

Ré f.	Désignation	Unit é	Prix en chiffre	Prix en lettre
-	<u>IMPLANTATION</u>			
2	Implantation	m ²		
3	Nettoyage - Décapage	m ²		
-	<u>TERRASSEMENT</u>			
101	Fouilles en déblai	m ³		
102	Fouilles en trou	m ³		
103	Remblais provenant de fouilles	m ³		
104	Remblais en terre d'apport	m ³		
-	<u>MACONNERIE - BETON</u>			
201	Béton armé dosé à 350 kg/m ³ pour la dalle de protection	m ³		
202	Béton armé dosé à 350 kg/m ³ pour la dalle de couverture de la fosse à cendres	m ³		
203	Béton armé dosé à 350 kg/m ³ pour les poteaux et semelles	m ³		
204	Béton armé dosé à 250 kg/m ³ pour forme de dallage abri d'entreposage	m ³		
205	Elévation des murs des parois des chambres de combustion en briques réfractaires	m ²		
206	Construction de la voûte en briques réfractaires	m ²		
207	Briques réfractaires pour aménagement des portillons de la chambre de chargement et du foyer	m ²		
208	Mur en agglos de 15 pleins pour revêtement de la fosse à cendre	m ²		
209	Mur en agglos de 15 pleins pour fondation abris d'entreposage	m ²		
210	Agglos de 10 creux pour élévation abris d'entreposage	m ²		
211	Enduit au mortier de ciment pour poteaux, dalle et abri d'entreposage	m ²		

212	Mortier de sable ferralitique et d'argile	m ²		
213	Cheminée en argile de diamètre 0,15 et de hauteur 3m, épaisseur 3mm (longueur 0,28 avec recouvrement de 8mm)	m ²		
214	Briques réfractaires pour assise de l'incinérateur	m ²		
215	Chape au mortier de ciment pour abri d'entreposage	m ²		
-	<u>MENUISERIE SEMI METALLIQUE SEMI ARGILE</u>			
301	Fourniture et pose de portillons semi argile semi métallique de dimensions 0,60x0,50 (chargement et foyer)	U		
302	Fourniture et pose de porte métallique pour l'abri d'entreposage 100x150	U		
303	Grille métallique chambre de combustion de dimensions 0,70x0,70 en tor de 16 et de mailles de 5mm	U		
304	Grille métallique foyer de dimensions 0,5x1,05 en tor de 16 et de mailles de 5cm	U		
-	<u>PEINTURE</u>			
401	Peinture à huile sur éléments métalliques	FF		

CADRE DE BORDERAU DE PRIX UNITAIRE SITUATION DES TRAVAUX / SALLE SERVEUR				
Ré f.	Désignation	Unit é	Prix en chiffre	Prix en lettre
I	TERRASSEMENTS			
1	Instalation du chantier et repli			
2	Implantation du bâtiment	m2		
3	Fouilles pour semelles filantes	m3		
4	Remblai des fouilles avec reprise des déblais	m3		
5	Remblai latéritique arrosé et compacté	m3		

	BETONS ARMES, MACONNERIES			
1	Béton de propreté dosé à 150 kg/m3 pour semelles filantes	m3		
2	Béton dosé à 350 kg/m3 pour semelles filantes	m3		
3	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour amorce poteaux de 20x20	m3		
4	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour chainage bas	m3		
5	Béton forme d'aire armée de treillis soudés dosé à 350 kg/m3	m3		
6	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour poteaux en élévation de 20x20	m3		
7	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour chainage linteau	m3		
10	Béton armé pour marche d'accès	m3		
11	Maçonnerie en aglos pleins de 20x20x40 pour soubassement	m2		
12	Maçonnerie en élévation en agglos creux de 20x20x40	m2		
12	Protection autour du bâtiment en gros béton lissé à la surface	m3		
III	ENDUITS, REVETEMENTS, CARRELAGE			
1	Enduit ciment extérieur dosé à 400 kg/m3	m2		
2	Enduit tyrolien extérieur	m2		
3	Enduit ciment intérieur dosé à 400kg/m3 y compris enduit peintre et toutes sujétions	m2		
3	Carreaux grès cérame au sol + plinthe	m2		
IV	CHARPENTE, COUVERTURE, ETANCHEITE			
	Fourniture et pose de tubes carrés de 50 pour charpente + feutre bitumineux	ml		
	Fourniture et pose de bac alu 6/10ème pour toiture y compris crochets, rondelles et toutes sujétions	m2		
1	Etanchéité pax alu sur toiture	m2		
	Fourniture et pose de faux plafond en contreplaqué de 5 mm y compris toutes sujétions (lambourdes, baguelettes,etc)	m2		

V	MENUISERIE METALLIQUE			
1	Fourniture et pose de porte métallique en tole pleine double face de 90x220 y compris anti rouille et serrure à 5 clés	U		
3	Fourniture et pose de grille métallique à motifs pour fenetres de dimensions 150x40	U		
5	Fourniture et pose d'aération	U		
VI	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE			
1	Peinture à huile sur murs intérieurs	m2		
2	peinture à huile sur faux plafond	m2		
3	Peinture sur porte et grille métallique	m2		
VII	ELECTRICITE			
1	Branchemet du batiment au circuit de l'HD	ff		
2	Filerie interne de distribution	ff		
3	Fourniture et pose d'ampoule 6ow LED + toutes suggestions	U		
4	Fourniture et pose d'interrupteur SA	U		
5	Fourniture et pose de prises 16A+T	U		
6	Fourniture et pose de climatiseur 1,5CV (PM)	U		
7	Fourniture et pose de lampadaire solaire pour éclairage extérieur	U		
	Fourniture et pose extincteur à poudre ABC de 6 kg	U		
VII	TOILETTES SUPLEMENTAIRES UADS			
I	Gothey			
1	démolition de murs en agglos de 15	ff		
2	Dépose de cloison en alu existante	ff		

3	Fourniture et pose de cloison en aluminium de 2,50 m de hauteur, avec panneaux et vitre de 5 mm; porte coulissante sur 0,80 m y compris toutes sujétions de pose	m2		
4	construction de 2 cabines de toilettes de dim 1,25 x 1,25 m et 1,60 x 1,25 m de la fondation à la toiture, y compris l'électrification	ff		
5	Raccordement des toilettes à l'adduction en eau potable et aux fosses et puisard existants	ff		

6.9.2 Cadre de devis quantitatif et estimatif

GENERALITE- AMENAGEMENT - ASSAINISSEMENT- INSTALLATION - VRD SITE HD					
Re f	Désignation	Unité s	Quantité	Coût unitaire	Coût Total
I	GENERALITES				
1.1	Installation et Repli du chantier (Construction de bureau, de baraque, de panneaux de chantier, panneaux à la fin du chantier, nettoyage à la fin des travaux et toutes sujétions.) - Provision des EPI pour les différents intervenants sur le site	u	1		-
	Sous total 1				-
II	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.1	Démolition y compris évacuation des débris et toutes sujétions - prendre en compte les travaux déjà commencés	ff	1		-
	Sous total 2				-
III	AMENAGEMENT/REVETEMENT				

3.1	Traitemet latéritique servant de circulation - Travaux de décapage pour servir de fondation - Travaux de nivellation et mise à niveau - Apport latéritique + arrosage et compactage minimum 15 cm - Mobilisation d'équipe topo et des équipements nécessaire à la mise en oeuvre	m2	2251,26		-
3.2	Fourniture et pose de bordure T1	ml	1101,79		-
3.3	Plantation et entretien d'arbres y compris toutes sujetions	u	25		-
	Sous total 3				-
IV	RESEAU INTERNE ELECTRICITE ET ECLAIRAGE				
4.1	Lampadaire solaire	u	40		-
4.2	Tableau Général Basse Tension dans le local technique - Départ et connexion de tous les bâtiments du site à partir du TGBT avec les cables appropriés selon la distance, la réalisation des tranchés + regards + tuyau de pose la fourniture et pose de grillage avertisseur y compris toute sujetions	ff	1		-
	Sous total 4				-
V	ADDUCTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT				
5.1	Branchemet au réseau interne sur le chateau qui est réalisé - alimentation des différents bâtiments du site en utilisant des PPR aux diamètres appropriés et les différents éléments de raccords (voir plan d'adduction d'eau)	ff	1,00		-
5.2	Assainissement - fosse et puisard - 2 Fosses de 30 usagers + 2 puisards pour le laboratoire et la maternité - réhabilitation des fosses septiques et puisards du bloc curatifs, de la maternité existante devenue Préventif et du puisard de la morgue - reseau d'assainissement avec tuyauterie et les différents regards - prendre en compte les travaux déjà commencés	ff	1		-

	Sous total 5				-
	TOTAL GENERALITES				-

CAGRE QUANTITATIF- ESTIMATIF SITUATION DES TRAVAUX / LABORATOIRE					
Réf.	Désignation	Unité	Quantité	PU	Montant
I	TERRASSEMENT				
1.7	Démolition des malfaçons (paillasse, etc,) et dépose des menuiseries mal montées et ainsi que tout autre travaux qui nécessitent correction	ff	1,00		-
	SOUS-TOTAL				-
III	PLANCHER SOL				
3.3	Béton armé pour marches et rampes dosé à 350 kg/m3	m3	0,43		-
	SOUS-TOTAL				-
IV	MACONNERIE - BETON ARME				
4.8	Béton armé pour paillasse dosé à 350 kg/m3	m3	0,45		-
	SOUS-TOTAL				-
V	ENDUITS - REVETEMENTS				
5.1	Enduit ciment sur murs intérieurs	m ²	31,18		-
5.2	Enduit extérieurs	m ²	82,45		-
5.3	Motif décoratif petit format sur mur extérieur	u	5,00		-
5.4	Motif décoratif grand format sur mur extérieur	u	2,00		-

5.5	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toute sujexion	m ²	97,32		-
5.6	Fourniture et pose de Faïences sur banquette de 20x30 pour couloirs et salles y compris toute sujexion	m ²	18,62		-
5.7	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 pour couloirs et salles y compris toute sujexion	m ²	201,74		-
	SOUS-TOTAL				-
VII	MENUISERIE MÉTALLIQUE - ALUMINIUM -BOIS				
	ALUMINIUM				
7.1	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 120 x150	u	6,00		-
7.2	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 90 x60	u	1,00		-
	MÉTALLIQUE (Prendre en compte les travaux réalisés)				
7.4	Fenetre métallique persienné de 90 x 60	u	0,20		-
7.5	Porte métallique pleine de 90 x 220	u	1,20		-
7.6	Porte métallique pleine de 120 x 220	u	1,00		-
7.7	Aération haute avec grille anti vermine de 40x250	u	2,40		-
7.8	BOIS				
7.9	Faux plafond en bois	m2	49,00		-
	SOUS-TOTAL				-
VII I	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID (Prendre en compte les travaux réalisés)				
	ELECTRICITE				

8.1	Coffret électrique encastré 24 ou 36 modules, 3 rangées minimum, avec porte et accessoires de fixations et de cablage y compris disjoncteurs et organes de protections;	u	1,00		-
8.2	Filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boîtier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff	1,00		-
8.3	Prise simple 16 A 2P + T	u	7		-
8.4	Prise étanche 16 A 2P + T	u	4		-
8.5	Prise triphasée	u	2		-
8.6	Interrupteur simple	u	7		-
8.7	Réglette de 40 au dessus lavabo	u	1		-
8.8	Réglette de 120	u	9		-
8.9	Réglette de 120 étanche	u	4		-
8.10	Extincteur à poudre de 6 kg	u	1		-
	VENTILATION				-
8.11	Brasseur d'air complet	u	4		-
	FROID				-
8.12	Split de 2,5 CV complet type inverter + disjoncteur	u	1		-
	SOUS-TOTAL				-

IX	PLOMBERIES - SANITAIRES (Prendre en compte les travaux réalisés)				
9.1	Tuyauterie de distribution adduction d'eau - Provision de tuyau PPR de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement et y compris toutes sujétions	ff	1,00		-
9.2	vannes d'arrêt	u	4,00		-
9.3	lavabo moyen format	u	1		-
9.4	Miroir au dessus de lavabo	u	1		-
9.5	Evier	u	3		-
9.6	WC à la turc avec robinet de puisage	u	1		-
9.7	Porte savon	u	1		-
	SOUS-TOTAL				-
X	ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS				
10.1	Tuyauterie d'évacuation - Provision de tuyaux d'évacuation de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement y compris toute suggestion	ff	1,00		-
10.2	Regards de visite	u	5,00		-
	SOUS-TOTAL				-
XI	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE				
11.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff	1,00		-
11.2	Peinture à huile sur faux plafond	m2	49,00		-

11.3	Peinture fom intérieur	m2	311,78		-
11.4	Peinture tyrolienne (enduit)	m2	274,82		-
	SOUS-TOTAL				-
	TOTAL LABORATOIRE HORS TAXES				-

CADRE QUANTITATIF-ESTIMATIF SITUATION DES TRAVAUX / NOUVELLE MATERNITE					
Réf.	Désignation	Unité	Quantité	PU	Montant
I	TERRASSEMENT				
1.3	Fouilles en rigoles	m3	6,38		-
1.5	Remblai des fouilles	m3	1,99		-
1.6	Remblai arrosé et compacté	m3	8,14		-
	SOUS-TOTAL				-
II	FONDATIONS - SOUBASSEMENT				
2.6	Soubassement en agglos pleins de 15x20x40	m ²	1,17		-
2.7	Béton armé pour amorces poteaux en fondation	m3	0,03		-
2.8	Béton armé pour chainage bas dosé à 350 kg/m ³	m3	0,04		-
2.10	Béton armé pour bêche des rampe et marche dosé à 350 kg/m ³	m3	0,48		-
	SOUS-TOTAL				-
IV	MACONNERIE - BETON ARME				
4.3	Claustres boite	m ²	4,50		-
4.11	Béton armé pour paillasse dosé à 350 kg/m ³	m3	0,50		-
4.12	Béton armé pour banquette d'attente dosé à 350 kg/m ³	m3	0,62		-
	SOUS-TOTAL				-
V	ENDUITS - REVETEMENTS				

5.1	Enduit ciment sur murs intérieurs	m ²	82,52	-	
5.2	Enduit ciment sous face dalle	m ²	2,72	-	
5.3	Enduit extérieurs	m ²	60,97	-	
5.4	Motif décoratif petit format sur mur extérieur	u	10,00	-	
5.5	Motif décoratif grand format sur mur extérieur	u	3,00	-	
5.6	Etanchéité sur dalle avec relevé de 30 cm en pax alu de 40	m ²	8,95	-	
5.7	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toute sujexion	m ²	263,54	-	
5.8	Fourniture et pose de Carreaux grés cérame anti-dérapant de 30x30 y compris toute sujexion	m ²	7,79	-	
5.9	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 pour couloirs et salles y compris toute sujexion	m ²	412,59	-	
5.10	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 sur bancs d'attente y compris toute sujexion	m ²	9,45	-	
	SOUS-TOTAL				-
VII	MENUISERIE MÉTALLIQUE - ALUMINIUM				
	ALUMINIUM				
7.1	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 120x150	u	9,00	-	
7.2	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 90 x60	u	2,00	-	
	GRILLE (Prendre en compte les travaux réalisés)				-
7.5	Porte métallique pleine de 90 x 220	u	3,20	-	
7.6	Porte métallique pleine de 120 x 220	u	2,40	-	
7.7	Aération haute avec grille anti vermine de 40x250	u	4,00	-	
	SOUS-TOTAL				-
VIII	MENUISERIES BOIS				

8.1	faux plafond	m2	197,38		-
	SOUS-TOTAL				-
IX	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID (Prendre en compte les travaux réalisés)				
	ELECTRICITE				
9.1	Coffret électrique encastré 24 ou 36 modules, 3 rangées minimum, avec porte et accessoires de fixations et de cablage y compris disjoncteurs et organes de protections;	u	1,00		-
9.2	Filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boitier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff	1,00		-
9.3	Prise simple 16 A 2P + T	u	28,00		-
9.4	Prise étanche 16 A 2P + T	u	2,00		-
9.5	Interrupteur simple	u	13,00		-
9.6	Interrupteur va et vient	u	6,00		-
9.7	Réglette de 40 au dessus lavabo	u	1,00		-
9.8	Réglette de 120	u	11,00		-
9.9	Réglette de 120 étanche	u	6,00		-
9.10	Hublo plafonnier Etanche LED 18w	u	1,00		-
9.11	Hublo plafonnier LED 18w	u	9,00		-
9.12	Extincteur à poudre de 6 kg	u	1,00		-
	VENTILATION				
9.13	Brasseur d'air complet	u	11,00		-
	FROID				
9.14	Split de 1,5 CV complet type inverter + disjoncteur	u	5,00		-
9.15	Split de 2,5 CV complet type inverter + disjoncteur	u	2,00		-

	SOUS-TOTAL				-
X	PLOMBERIES - SANITAIRES (Prendre en compte les travaux réalisés)				
10.1	Tuyauterie de distribution adduction d'eau - Provision de tuyau PPR de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement et y compris toutes sujétions	ff	1,00		-
10.2	vannes d'arrêt	u	5,00		-
10.3	Lavabo	u	1,00		-
10.4	Évier	u	4,00		-
10.5	WC à la turc avec robinet de puisage	u	1,00		-
10.6	Colonne de douche	u	1,00		-
10.7	Porte savon	u	1,00		-
10.8	Siphon au sol	u	1,00		-
10.9	Porte serviette	u	1,00		-
10.10	Porte papier hygiénique	u	1,00		-
10.11	Miroir au dessus du lavabo	u	1,00		-
	SOUS-TOTAL				-
XI	ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS				-
11.1	Tuyauterie d'évacuation - Provision de tuyaux d'évacuation de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement y compris toutes sujétions	ff	1,00		-
11.2	Regards de visite	u	6,00		-
	SOUS-TOTAL				-
XII	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE				
12.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff	1,00		-
12.2	Peinture à huile sur faux plafond	m2	7,79		-
12.3	Peinture à huile sous face dalle	m2	5,43		-
12.4	Peinture fom intérieur	m2	412,59		-
12.5	Peinture tyrolienne (enduit)	m2	304,84		-
	SOUS-TOTAL				-

	TOTAL MATERNITE HORS TAXES				-

CADRE QUANTITATIF - ESTIMATIF SITUATION DES TRAVAUX / HANGAR					
Réf.	Désignation	Unité	Quantit é	PU	Montant
IV	MACONNERIE - BETON ARME				
4.1	Maçonnerie en agglos creux de 15x20x40	m ²	19,52		-
4.5	Béton armé pour couronnement dosé à 350 kg/m ³	m ³	0,84		-
	SOUS-TOTAL				-
V	ENDUITS - REVETEMENTS				
5.1	Enduit ciment sur murs intérieurs	m ²	65,06		-
5.2	Enduit extérieurs	m ²	76,26		-
5.3	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toutes sujétions	m ²	40,89		-
5.4	Fourniture et pose de Plinthe murale de 10X30 y compris toute sujexion	ml	22,35		-
5.5	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 sur bancs d'attente y compris toutes sujétions	m ²	12,00		-
	SOUS-TOTAL				-
VI	CHARPENTE, COUVERTURE, ETANCHEITE				
6.4	Fet P contreventement en cornière de 40x3	ml	76,60		-
6.7	Feutre bitumeux	ml	96,00		-
	SOUS-TOTAL				-
VII	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID				
	ÉLECTRICITÉ				

7.1	Filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boitier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff	1,00		-
7.2	Interrupteur va et vient	u	1,00		-
7.3	Réglette de 120	u	1,00		-
	SOUS-TOTAL				-
VII I	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE				
8.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff	1,00		-
8.2	Peinture fom intérieur	m ²	65,06		-
8.3	Peinture tyrolienne (enduit)	m ²	76,26		-
	SOUS-TOTAL				-
	TOTAL HANGAR HORS TAXES				-

CADRE QUANTITATIF-ESTIMATIF SITUATION DES TRAVAUX / TOILETTE					
Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant
V	ENDUITS - REVETEMENTS				
5.1	Enduit ciment sur murs intérieurs	m ²	4,09		-
5.2	Enduit extérieurs	m ²	13,17		-
5.4	Fourniture et pose de Carreaux grés cérame anti-dérapant de 30x30 y compris toute sujexion	m ²	30,30		-
5.5	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 y compris toutes sujétions	m ²	65,12		-
	SOUS-TOTAL				-
VI	MENUISERIE MÉTALLIQUE				
	GRILLE				

6.1	Fenetre métallique persienné de 90 x 60	u	2,00		-
6.2	Porte métallique pleine de 90 x 220	u	0,40		-
	SOUS-TOTAL				-
VII	ÉLECTRICITÉ				
7.1	Filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boitier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff	1,00		-
7.2	Interrupteur simple	u	5,00		-
7.3	Réglette neon simple de 60	u	2,00		-
7.4	Réglette neon simple de 120	u	1,00		-
7.5	Réglette neon étanche de 120	u	2,00		-
	SOUS-TOTAL				-
VIII	PLOMBERIES - SANITAIRES				
8.1	Tuyauteerie de distribution adduction d'eau - Provision de tuyau PPR de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement et y compris toutes sujétions	ff	1,00		-
8.2	Robinet de puisage	u	3,00		-
8.4	WC à la turc	u	1,00		-
8.5	Siphon au sol	u	3,00		-
8.6	Colonne de douche	u	1,00		-
	SOUS-TOTAL				-
IX	ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS				
9.1	Tuyauteerie d'évacuation - Provision de tuyaux d'évacuation de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement y compris toute suggestion	ff	1,00		-
9.2	Regards de visite	u	3,00		-

	SOUS-TOTAL				-
X	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE				
10.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff	1,00		-
10.2	Peinture huile intérieur au dessus des faïences	m2	24,24		-
10.3	Peinture tyrolienne (enduit)	m2	65,86		-
	SOUS-TOTAL				-
	TOTAL TOILETTE HORS TAXES				-

CADRE QUANTITATIF - ESTIMATIF SITUATION DES TRAVAUX / LOCAL TECHNIQUE					
Réf	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant
•					
III	PLANCHER SOL				
3.2	Forme d'aire de 15 cm d'épaisseur en béton armé dosé à 350 kg/m3	m3	0,72		-
3.3	Béton armé pour marches et rampes dosé à 350 kg/m3	m3	0,44		-
	SOUS-TOTAL				-
IV	MACONNERIE - BETON ARME				
4.1	Maçonnerie en agglos creux de 15x20x40	m ²	5,19		-
4.2	Béton armé pour poteaux dosé à 350 kg/m3	m3	0,05		-
4.4	Béton armé pour poutre et nervures dosé à 350 kg/m3	m3	4,98		-
4.5	Hourdis de 15x20x50	m ²	25,50		-
	SOUS-TOTAL				-
V	ENDUITS - REVETEMENTS				
5.1	Enduit ciment sur murs intérieurs	m ²	44,40		-

5.2	Enduit ciment sous face dalle	m ²	13,70		-
5.3	Enduit extérieurs	m ²	76,00		-
5.4	Etanchéité sur dalle avec relevé de 30 cm en pax alu de 40	m ²	31,42		-
	SOUS-TOTAL				-
VI	MENUISERIE METALLIQUE - ALLUMINIUM				
6.1	Fenetre métallique persienné de 100 x 50	u	8,00		-
6.2	Fenetre métallique persienné de 150 x 60	u	1,00		-
6.3	Porte métallique pleine de 120 x 220	u	1,00		-
	SOUS-TOTAL				-
VII	ÉLECTRICITÉ, VENTILATION, FROID, TÉLÉPHONE				
7.1	Tableau Général Basse Tension : branchement au au TGBT pour le réseau interne avec les disjoncteur de protection y compris toute sujetions	ff	1,00		-
7.2	Filerie de distribution y c. mise à la terre du local en rouleau iso orange de diamètre 13 + cable électrique de section 1,5 mm ² , 2,5 mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boitier rond y compris toute élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff	1,00		-
7.3	Prise simple 16 A 2P + T	u	2,00		-
7.4	Interrupteur simple	u	1,00		-
7.5	Interrupteur étanche	u	1,00		-
7.6	Réglette de 120	u	1,00		-
7.7	Réglette de 60 étanche	u	3,00		-
	SOUS-TOTAL				-
VII I	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE				
8.1	Peinture à huile sous face dalle	m ²	13,70		-
8.2	Peinture fom intérieur	m ²	44,40		-

8.3	Peinture tyrolienne (enduit)	m2	76,00		-
	SOUS-TOTAL				-
	TOTAL LOCAL TECHNIQUE HORS TAXES				-

CADRE QUANTITATIF - ESTIMATIF SITUATION DES TRAVAUX / BLOC CURATIF						
Ré f.	Désignation	Uni té	Quant ité	P U	Monta nt	
I	ENDUITS - REVETEMENTS					
1.1	Traitement de fissures y compris toutes sujétions	u	0,20		-	
1.2	Etanchéité sur le toit avec relevé de 30 cm en pax alu de 40	m ²	6,66		-	
1.3	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toutes sujétions	m ²	24,23		-	
1.4	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 pour couloirs et salles y compris toutes sujétions	m ²	64,90		-	
	SOUS-TOTAL				-	
II	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID (Prendre en compte les travaux déjà réalisés)					
	ELECTRICITE					
2.1	Coffret électrique encastré 24 ou 36 modules, 3 rangées minimum, avec porte et accessoires de fixations et de câblage y compris disjoncteurs et organes de protections;	u	1,00		-	
2.2	Reprise du circuit électrique avec la filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boitier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff	1,00		-	
2.3	Prise simple 16 A 2P + T	u	24,00		-	

2.4	Prise étanche 16 A 2P + T	u	6,00		-
2.5	Interrupteur simple	u	10,00		-
2.6	Interrupteur va et vient	u	16,00		-
2.7	Réglette de 120	u	12,00		-
2.8	Réglette de 120 étanche	u	6,00		-
2.9	Hublot plafonnier Etanche LED 18w	u	3,00		-
2.10	Hublot plafonnier LED 18w	u	8,00		-
	VENTILATION				
2.11	Brasseur d'air complet	u	12,00		-
	FROID				
2.12	Split de 1,5 CV complet type inverter + disjoncteur	u	4,00		-
	SOUS-TOTAL				-
III	ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS				
3.1	Tuyauterie d'évacuation - Provision de tuyaux d'évacuation de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement y compris toutes sujétions	ff	1,00		-
	SOUS-TOTAL				-
IV	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE				
4.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	m2	115,14		-
4.2	Peinture à huile sur faux plafond	m2	161,50		-
4.3	Peinture fom intérieur	m2	163,22		-
4.4	Peinture tyrolienne (enduit)	m2	54,58		-

	SOUS-TOTAL				
					-
	TOTAL CURATIF HORS TAXES				-

CADRE QUANTITATIF - ESTIMATIF SITUATION DES TRAVAUX / HOSPITALISATION						
Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant	
I	TERRASSEMENT					
1.1	Nettoyage du terrain et décapage	m ²	91,44		-	
1.2	Implantation (positionnement d'implantation, piquetage, marquage et traçage des axes au moyen de cordeaux conformément aux plans d'exécution)	ff	1,00		-	
1.3	Fouilles en rigoles	m ³	26,023		-	
1.4	Fouilles en pleine masse	m ³	20,480		-	
1.5	Remblai des fouilles	m ³	26,524		-	
1.6	Remblai arrosé et compacté	m ³	20,184 5		-	
	SOUS-TOTAL				-	
II	FONDATIONS - SOUBASSEMENT					
2.1	Béton de propreté pour semelle filante dosé à 150 kg/m ³	m ³	4,004		-	
2.2	Béton de propreté pour semelle isolée dosé à 150 kg/m ³	m ³	1,024		-	
2.3	Béton armé pour semelle isolée dosé à 350 kg/m ³	m ³	6,144		-	
2.4	Soubassement en agglos pleins de 20x20x40	m ²	48,042		-	

2.5	Béton armé pour amorces poteaux en fondation	m3	1,092		-
2.6	Béton armé pour longrine de section dosé à 350 kg/m3	m3	4,804		-
	SOUS-TOTAL				-
III	PLANCHER SOL				
3.1	Fourniture et pose de Film polyane en plastique noir de 200 microns y compris toute sujexion	m2	70,32		-
3.2	Forme d'aire en béton armé dosé à 350 kg/m3	m3	7,032		-
3.3	Béton armé pour marches et rampes dosé à 350 kg/m3	m3	2,338		-
	SOUS-TOTAL				-
IV	MACONNERIE - BETON ARME				
4.1	Maçonnerie en agglos creux de 20x20x40	m ²	31,04		-
4.2	Maçonnerie en agglos creux de 15x20x40	m ²	63,58		-
4.3	Béton armé pour poteaux dosé à 350 kg/m3	m3	5,520		-
4.4	Béton armé pour appui fenetre dosé à 350 kg/m3	m3	0,292		-
4.5	Béton armé pour chainage linteau dosé à 350 kg/m3	m3	1,190		-
4.6	Béton armé pour couronnement dosé à 350 kg/m3	m3	1,994		-
	SOUS-TOTAL				-
V	ENDUITS - REVETEMENTS				
5.1	Enduit ciment sur murs intérieurs	m ²	58		-
5.2	Traitement de fissures y compris raccordement	ff	1,00		-
5.3	Enduit extérieurs	m ²	86		-

5.4	Motif décoratif petit format sur mur extérieur	u	10,00		-
5.5	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toute sujexion	m ²	70,32		-
5.6	Fourniture et pose de Plinthe murale de 10X30 y compris toute sujexion	ml	26,81		-
	SOUS-TOTAL				-
VI	CHARPENTE, COUVERTURE, ETANCHEITE				
6.1	Tole aluzinc : 63/100 y compris toutes suggestion de pose	m ²	115,31		-
6.2	F et P de tube carrés de 50x2,5 y compris toutes sujétions	ml	89,6		-
6.3	IPN de 80	ml	16		-
6.4	Feutre bitumeux	ml	89,600		-
6.5	Etanchéité sur toit avec relevé de 30 cm en pax alu de 40	m ²	32,510		-
	SOUS-TOTAL				-
VI I	MENUISERIE MÉTALLIQUE - ALUMINIUM				
	ALUMINIUM				
7.1	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 120 x150	u	7		-
7.2	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 75 x 150	u	2		-
	METALLIQUE				
7.3	Fenetre métallique persienné de 120 x 150	u	4		-
7.4	Fenetre métallique persienné de 75 x 150	u	2		-
	SOUS-TOTAL IV				-
VI II	MENUISERIES BOIS				

8.1	Faux plafond en bois	m2	58,93		-
	SOUS-TOTAL				-
IX	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID				
	ÉLECTRICITÉ	ff			
9.1	Coffret électrique encastré 24 ou 36 modules, 3 rangées minimum, avec porte et accessoires de fixations et de cablage y compris disjoncteurs et organes de protections;	u	1		-
9.2	Circuit électrique avec la filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boitier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff	1		-
9.3	Prise simple 16 A 2P + T	u	18		-
9.4	Prise étanche 16 A 2P + T	u	2		-
9.5	Interrupteur simple	u	5		-
9.6	Réglette de 120	u	13		-
9.7	Réglette de 120 étanche	u	1		-
	VENTILATION				
9.8	Brasseur d'air complet	u	6		-
	SOUS-TOTAL				-
X	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE				
10. 1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff	1,00		-
10. 2	Peinture à huile sur faux plafond	m2	58,93		-

10. 3	Peinture à huile sur mur intérieur	m2	225,66		-
10. 4	Peinture tyrolienne	m2	281		-
	SOUS-TOTAL				-
	TOTAL HOSPITALISATION HORS TAXES				-

CADRE QUANTITATIF - ESTIMATIF SITUATION DES TRAVAUX / MATERNITE EXISTANTE						
Réf	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant	
I	ENDUITS - REVETEMENTS					
1.1	Traitement de fissures et raccordement y compris toutes sujétions	u	1,00		-	
1.2	Etanchéité sur le toit avec relevé de 30 cm en pax alu de 40	ff	0,50		-	
1.3	Correction de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toutes sujétions	m ²	7,60		-	
1.4	Correction de Faïences murales de 20x30 pour couloirs et salles y compris toutes sujétions	m ²	21,01		-	
1.5	Dépose de carreaux faience y compris toute sujétions - décapage	ff	1			
1.6	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 sur bancs d'attente y compris toute sujétion	m ²	83,60			
1.7	Raccordement	ff	1,00			
	SOUS-TOTAL				-	
II	MENUISERIE					
	ALUMINIUM					
2.1	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 145 x140	u	2,00		-	
2.2	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 90 x140	u	1,00		-	

2.3	Fenetre chassis Alu vitré avec grille anti moustique de 50 x60	u	1,00		-
	SOUS-TOTAL				-
IV	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID				
	ÉLECTRICITÉ				
4.1	Coffret électrique encastré 24 ou 36 modules, 3 rangées minimum, avec porte et accessoires de fixations et de cablage y compris disjoncteurs et organes de protections;	u	1,00		-
4.2	Circuit électrique avec la filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boitier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff	1,00		-
4.3	Prise simple 16 A 2P + T	u	12,00		-
4.4	Interrupteur simple	u	7,00		-
4.5	Réglette de 40 au dessus lavabo	u	1,00		-
4.6	Réglette de 120	u	4,00		-
4.7	Réglette de 120 étanche	u	3,00		-
4.8	Spot encastré LED 18w	u	2,00		-
4.9	Spot encastré étanche LED 18w	u	2,00		-
	VENTILATION				
4.10	Brasseur d'air complet	u	4,00		-
	FROID				
4.11	Split de 1,5 CV complet type inverter + disjoncteur	u	1,00		-
	SOUS-TOTAL				-
V	PLOMBERIES - SANITAIRES				

5.1	Tuyauterie de distribution adduction d'eau - Provision de tuyau PPR de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement et y compris toutes sujétions	ff	1,00		-
5.2	Lavabo	u	1,00		-
	SOUS-TOTAL				-
VI	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE				
6.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff	15,64		-
6.2	Peinture à huile sur faux plafond	m2	50,68		-
6.3	Peinture à huile sur mur intérieur	m2	57,36		-
	SOUS-TOTAL				-
	TOTAL MATERNITE EXISTANTE HORS TAXES				-

CADRE QUANTITATIF - ESTIMATIF SITUATION DES TRAVAUX / MOSQUEE						
Réf	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant	
I	ENDUITS - REVETEMENTS					
1.3	Etanchéité sur le toit avec relevé de 30 cm en pax alu de 40	m ²	10,55		-	
1.4	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toutes sujétions	m ²	47,64		-	
1.5	Fourniture et pose de Plinthe murale de 10X30 y compris toute sujétion	ml	30,50		-	
	SOUS-TOTAL				-	
II	MENUISERIES BOIS					
2.1	Faux plafond en bois	m2	47,64		-	
	SOUS-TOTAL				-	
III	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID					
	ÉLECTRICITÉ					

3.2	Coffret électrique encastré 24 ou 36 modules, 3 rangées minimum, avec porte et accessoires de fixations et de cablage y compris disjoncteurs et organes de protections;	u	1,00		-
3.3	Circuit électrique avec la filerie de distribution y compris mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de câble électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boîtier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff	0,60		-
3.4	Prise simple 16 A 2P + T	u	5,00		-
3.5	Interrupteur simple	u	1,00		-
3.6	Interrupteur va et vient	u	2,00		-
3.7	Réglette de 120	u	5,00		-
3.8	Réglette de 120 étanche	u	4,00		-
VENTILATION					
3.9	Brasseur d'air complet	u	3,00		-
SOUS-TOTAL					
IV	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE				
4.1	Peinture à huile sur faux plafond	m ²	47,64		-
4.2	Peinture fom intérieur	m ²	97,60		-
4.3	Peinture tyrolienne (enduit)	m ²	126,80		-
SOUS-TOTAL					
V	REPRISE TOITURE				
	Dépose de la toiture et charpente	ff	1,00		
	Béton armé dosé à 350 kg/m ³ pour scellement des tubes carrés	m ³	1,34		
	F et P tube carré de 50 pour pannes	ml	14,70		
	Pose des tubes carrés existants pour pannes	ff	1,00		
	F et P IPN de 100	ml	6,65		
	F et P tole Alu de 63/100	m ²	52,30		

	Correction d'enduit	ff	1,00		
	SOUS-TOTAL				
V	CORRECTION MENUISERIES				
	F et P de menuiserie métallique en tole pleine conformément à l'existante (fenêtre de 120x120)	u	2,00		
	SOUS-TOTAL				-
	TOTAL MOSQUEE HORS TAXES				-

CADRE QUANTITATIF - ESTIMATIF SITUATION DES TRAVAUX / MORGUE					
Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant
I	ENDUITS - REVETEMENTS				
1.4	Etanchéité sur le toit avec relevé de 30 cm en pax alu de 40	m ²	1,54		-
1.5	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toutes sujétions	m ²	26,80		-
1.6	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 pour couloirs et salles y compris toutes sujétions	m ²	82,02		-
1.7	Correction de fissure	ff	1,00		-
	SOUS-TOTAL				-
III	ÉLECTRICITÉ - VENTILATION - FROID				
	ÉLECTRICITÉ				
3.1	Coffret électrique encastré 12 modules, 3 rangées minimum, avec porte et accessoires de fixations et de cablage y compris disjoncteurs et organes de protections;	u	1,00		-

3.2	Circuit électrique avec la filerie de distribution y c. mise à la terre - Provision de rouleau iso orange de divers diamètre et de rouleau copex de divers diamètre - Provision de cable électrique de section 1,5mm ² , 2,5 mm ² , 4mm ² , 6 ou 10mm ² en rouleau de couleur différente selon les besoins des travaux - Provision de boitier rond y compris tout élément utile à la pose de la filerie de distribution	ff	1,00		-
3.3	Prise étanche 16 A 2P + T	u	6,00		-
3.4	Interrupteur simple	u	3,00		-
3.5	Réglette de 120	u	2,00		-
3.6	Réglette de 120 étanche	u	1,00		-
VENTILATION					
3.7	Brasseur d'air complet	u	1,00		-
FROID					
3.8	Split de 2,5 CV complet type inverter + disjoncteur	u	1,00		-
SOUS-TOTAL					
IV PLOMBERIES - SANITAIRES					
4.1	Tuyauterie de distribution adduction d'eau - Provision de tuyau PPR de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement et y compris toute suggestion	ff	1,00		-
4.2	Robinet de puisage	u	2,00		-
4.3	vannes d'arrêt	u	1,00		-
4.6	Siphon au sol	u	2,00		-
4.7	armoire métallique 2 battants	u	1,00		-

	SOUS-TOTAL				
V	ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS				
5.1	Tuyauterie d'évacuation - Provision de tuyaux d'évacuation de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement y compris toutes sujétions	ff	1,00		-
5.2	Regards de visite	u	4,00		-
	SOUS-TOTAL				-
VI	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE				
6.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff	1,00		-
6.3	Peinture à huile sous face dalle	m2	3,85		-
6.4	Peinture à huile sur mur intérieur	m2	29,32		-
	SOUS-TOTAL				-
VII	TRANSFORMATION D'UN ESPACE DE LAVAGE EN ESPACE D'ENTREPOSAGE				
7.1	Démolition de la table	ff	1		
7.2	Raccordement et revetement (enduit et carreaux)	ff	1,00		
7.3	F et P de fenetre ALU de 95 X 120	u	1,000		
7.4	F et P de porte ALU de 120x220	u	1,000		
7.5	F et P Split de 2,5 CV complet type inverter + disjoncteur y compris toute sujétion	u	1,000		
	SOUS-TOTAL				
	TOTAL MORGUE HORS TAXES				
	CADRE DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF MUR DE CLOTURE (35.50 ml)			-	-

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant
VI	PEINTURE				
6.1	Peinture à huile sur menuiseries métalliques (portail et portillon)	m2	13,20		-
	Sous total 6				-
7	ÉLECTRICITÉ				
7.1	Connection au réseau interne	ff	1,00		-
7.2	Réglette étanche de 120	u	1,00		-
7.3	Interrupteur étanche	u	1,00		-
	SOUS-TOTAL				-
MONTANT TOTAL HT MUR DE CLOTURE					
	CADRE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF RAMPE ET CONTRÔLE DES EAUX DE RUISELLEMENT				
1	Seuil en BA de 3x0,15x0,3 dosé à 350kg/m3	m3	0,135		
2	Rampe d'accès morgue en BA dosé à 350kg/m3	m3	1,800		
3	Evacuation des eaux de ruissellement via des barbacanes à créer dans le mur coté Sud (barbacane en grille de tube carré de 30 de dimension 30x100 cm avec maillage de 15x20 cm)	u	2,000		
	MONTANT TOTAL HT RAMPE ET CONTRÔLE EAUX DE RUISELLEMENT				-
CADRE DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF HANGAR ET ESPACE ABULITION					
				-	-
Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant
I	Terrassement				

1.1	Nettoyage du terrain et décapage	ff	1,00		
1.2	Fouilles en rigole	m3	5,700		
1.3	Fouilles en pleine masse	m3	6,048		
1.4	Remblai des fouilles	m3	6,730		
1.5	Remblai arrosé et compacté	m3	5,688		
	Sous total 1				
II	FONDATIONS - SOUBASSEMENT				
2.1	Béton de propreté pour semelle filante dosé à 150 kg/m3	m3	0,664		
2.2	Béton de propreté pour semelle isolée dosé à 150 kg/m3	m3	0,200		
2.3	Béton armé pour semelle filante dosé à 350 kg/m3	m3	0,376		
2.4	Béton armé pour semelle isolée dosé à 350 kg/m3	m3	1,000		
2.5	Soubassement en agglos pleins de 20x20x40	m ²	9,76		
2.6	Béton armé pour amorces poteaux en fondation	m3	0,20		
2.7	Béton armé pour longrine et chainnage bas dosé à 350 kg/m3	m3	0,872		
	Sous total 2				
III	PLANCHER SOL				
3.1	Fourniture et pose de Film polyane en plastique noir de 200 microns y compris toute sujexion	m2	9,48		
3.2	Forme d'aire en béton armé dosé à 300 kg/m3	m3	0,948		
	Sous total 3				
IV	MACONNERIE - BETON ARME				
4.1	Béton armé pour poteaux dosé à 350 kg/m3	m3	0,400		
	Sous total 4				
V	ENDUITS - REVETEMENTS				
5.1	Enduit extérieurs	m ²	14,74		

5.2	Fourniture et pose de Carreaux grès cérame de 30x30 y compris toute sujexion	m ²	9,29		
5.3	Fourniture et pose de Faïences murales de 20x30 sur bancs d'attente y compris toute sujexion	m ²	4,44		
	Sous total 5				
VI	CHARPENTE, COUVERTURE, ETANCHEITE				
6.1	Tole alluzinc : 63/100 y compris toutes suggestion de pose	m2	11,88		
6.2	F et P tube carré de 50x2,5 pour pannes	ml	13,20		
6.3	Fet P IPN de 80	ml	11,40		
	Sous total 6				
VII	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE				
7.1	Peinture à huile sur menuiserie métallique	ff	1,00		
7.3	Peinture tyrolienne	m2	10,19		
	Sous total 7				
VIII	PLOMBERIES - SANITAIRES				
8.1	Tuyauterie de distribution adduction d'eau - Provision de tuyau PPR de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement et y compris toute suggestion	ff	1		
8.2	vannes d'arrêt	u	2		
8.3	Robinet	u	2		
8.4	Siphon au sol	u	2		
	Sous total 8				
IX	ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS				
9.1	Tuyauterie d'évacuation - Provision de tuyaux d'évacuation de divers diamètres avec les différents éléments de raccordement y compris toute suggestion	ff	1		
9.2	Regards de visite	u	1		
	Sous total 9				
	MONTANT TOTAL HT HANGAR ET ESPACE ABULITION				

TOTAL MORGUE - MUR DE CLOTURE ET ANNEXES HORS TAXES				

CADRE QUANTITATIF - ESTIMATIF SITUATION DES TRAVAUX / MUR DE CLOTURE EXISTANT					
Réf	Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût Total
V	PEINTURE				
5.1	Peinture à huile sur menuiseries métalliques (portail et portillon)	m2	38,720		-
	Sous total 5				-
VI	Contrôle des eaux de ruissellement du mur coté Sud				
6.1	Rampe d'accès en BA dosé à 350kg/m3 au droit du portail (des deux cotés)	m3	1,800		
6.2	F et P de barbacane en grille de tube de dimension 30x100 cm avec maillage de 15x20 cm	u	4		
	Sous total 6				-
MONTANT TOTAL HT MUR DE CLOTURE					
					-

CADRE QUANTITATIF - ESTIMATIF SITUATION DES TRAVAUX / INCINERATEUR					
Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant
-	<u>IMPLANTATION</u>				
2	Implantation	m ²	10,77		
3	Nettoyage - Décapage	m ²	39,57		
	Total o				

-	<u>TERRASSEMENT</u>				
101	Fouilles en déblai	m3	0,15		
102	Fouilles en trou	m3	1,05		
103	Remblais provenant de fouilles	m3	0,6		
104	Remblais en terre d'apport	m3	1,2		
	Total 1				
-	<u>MACONNERIE - BETON</u>				
201	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour la dalle de protection	m3	0,93		
202	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour la dalle de couverture de la fosse à cendres	m3	0,11		
203	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour les poteaux et semelles	m3	0,56		
204	Béton armé dosé à 250 kg/m3 pour forme de dallage abri d'entreposage	m3	0,23		
205	Elévation des murs des parois des chambres de combustion en briques réfractaires	m ²	16,76		
206	Construction de la voûte en briques réfractaires	m ²	2		
207	Briques réfractaires pour aménagement des portillons de la chambre de chargement et du foyer	m ²	0,6		
208	Mur en agglos de 15 pleins pour revêtement de la fosse à cendre	m ²	1,42		
209	Mur en agglos de 15 pleins pour fondation abris d'entreposage	m ²	0,72		
210	Agglos de 10 creux pour élévation abris d'entreposage	m ²	5,67		
211	Enduit au mortier de ciment pour poteaux, dalle et abri d'entreposage	m ²	7,16		
212	Mortier de sable ferrallitique et d'argile	m ²	4,28		
213	Cheminée en argile de diamètre 0,15 et de hauteur 3m, épaisseur 3mm (longueur 0,28 avec recouvrement de 8mm)	m ²	0,84		

21 4	Briques réfractaires pour assise de l'incinérateur	m ²	2,15		
21 5	Chape au mortier de ciment pour abri d'entreposage	m ²	2,34		
	Total 2				
-	<u> MENUISERIE SEMI METALLIQUE SEMI ARGILE</u>				
30 1	Fourniture et pose de portillons semi argile semi métallique de dimensions 0,60x0,50 (chargement et foyer)	U	2		
30 2	Fourniture et pose de porte métallique pour l'abri d'entreposage 100x150	U	1		
30 3	Grille métallique chambre de combustion de dimensions 0,70x0,70 en tor de 16 et de mailles de 5mm	U	1		
30 4	Grille métallique foyer de dimensions 0,5x1,05 en tor de 16 et de mailles de 5cm	U	1		
	Total 3				
-	<u> PEINTURE</u>				
40 1	Peinture à huile sur éléments métalliques	FF	1		
	Total 4				
MONTANT TOTAL HT					

CADRE QUANTITATIF - ESTIMATIF SITUATION DES TRAVAUX / SALLE SERVEUR					
Réf	Désignation	Unité	Quantité	PU	Montant
REF	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Quantité	P. Unitaire	P. Total
I	TERRASSEMENTS				
1	Instalation du chantier et repli				
2	Implantation du bâtiment	m ²	25,00		
3	Fouilles pour semelles filantes	m ³	2,55		

4	Remblai des fouilles avec reprise des déblais	m3	1,08		
5	Remblai latéritique arrosé et compacté	m3	2,25		
	SOUS-TOTAL 1				
	BETONS ARMES, MACONNERIES				
1	Béton de propreté dosé à 150 kg/m3 pour semelles filantes	m3	0,33		
2	Béton dosé à 350 kg/m3 pour semelles filantes	m3	1,32		
3	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour amorce poteaux de 20x20	m3	0,20		
4	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour chainage bas	m3	0,53		
5	Béton forme d'aire armée de treillis soudés dosé à 350 kg/m3	m3	0,90		
6	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour poteaux en élévation de 20x20	m3	0,67		
7	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour chainage linteau	m3	0,53		
10	Béton armé pour marche d'accès	m3	0,70		
11	Maçonnerie en aglos pleins de 20x20x40 pour soubassement	m2	13,20		
12	Maçonnerie en élévation en agglos creux de 20x20x40	m2	36,96		
12	Protection autour du bâtiment en gros béton lissé à la surface	m3	1,80		
	SOUS-TOTAL 2				
III	ENDUITS, REVETEMENTS, CARRELAGE				
1	Enduit ciment extérieur dosé à 400 kg/m3	m2	50,40		
2	Enduit tyrolien extérieur	m2	50,40		
3	Enduit ciment intérieur dosé à 400kg/m3 y compris enduit peintre et toutes sujétions	m2	36,96		

3	Carreaux grès cérame au sol + plinthe	m2	10,14		
	SOUS-TOTAL 3				
IV	CHARPENTE, COUVERTURE, ETANCHEITE				
	Fourniture et pose de tubes carrés de 50 pour charpente + feutre bitumineux	ml	21		
	Fourniture et pose de bac alu 6/10ème pour toiture y compris crochets, rondelles et toutes sujétions	m2	11,7		
1	Etancheité pax alu sur toiture	m2	5,40		
	Fourniture et pose de faux plafond en contreplaqué de 5 mm y compris toutes sujétions (lambourdes, baguelettes,etc)	m2	9,00		
	SOUS-TOTAL 4				
V	MENUISERIE METALLIQUE				
1	Fourniture et pose de porte métallique en tole pleine double face de 90x220 y compris anti rouille et serrure à 5 clés	U	1,00		
3	Fourniture et pose de grille métallique à motifs pour fenêtres de dimensions 150x40	U	3,00		
5	Fourniture et pose d'aération	U	4,00		
	SOUS-TOTAL 5				
VI	PEINTURE, VITRERIE, MIROITERIE				
1	Peinture à huile sur murs intérieurs	m2	7,92		
2	peinture à huile sur faux plafond	m2	9,00		
3	Peinture sur porte et grille métallique	m2	9,45		
	SOUS-TOTAL 6				
VII	ELECTRICITE				

1	Branchement du bâtiment au circuit de l'HD	ff	1		
2	Filerie interne de distribution	ff	1		
3	Fourniture et pose d'ampoule 60w LED + toutes suggestions	U	2,00		
4	Fourniture et pose d'interrupteur SA	U	1,00		
5	Fourniture et pose de prises 16A+T	U	3,00		
6	Fourniture et pose de climatiseur 1,5CV (PM)	U	1,00		
7	Fourniture et pose de lampadaire solaire pour éclairage extérieur	U	2,00		
	Fourniture et pose extincteur à poudre ABC de 6 kg	U	1,00		
	SOUS-TOTAL 7				
VII I	TOILETTES SUPPLEMENTAIRES UADS Gothey				
1	démolition de murs en agglos de 15	ff	1		
2	Dépose de cloison en alu existante	ff	1		
3	Fourniture et pose de cloison en aluminium de 2,50 m de hauteur, avec panneaux et vitre de 5 mm; porte coulissante sur 0,80 m y compris toutes sujétions de pose	m2	22,00		
4	construction de 2 cabines de toilettes de dim 1,25 x 1,25 m et 1,60 x 1,25 m de la fondation à la toiture, y compris l'électrification	ff	1,00		
5	Raccordement des toilettes à l'adduction en eau potable et aux fosses et puisard existants	ff	1,00		
	SOUS-TOTAL 8				
TOTAL DES TRAVAUX HT					

6.9.3 Grille d'évaluation technique

N°	Critères	Note Max
		100
1	Note technique d'organisation méthodologique détaillée (40 points)	40
1.1	Compréhension : Description de la méthodologie de mise en œuvre administrative et technique de la signature du marché à la réception définitive et décrivant clairement les étapes et les modes opératoires	10
1.2	Organisation des équipes dans l'exécution des travaux, rôle et responsabilité de chaque membre de l'équipe, la coordination au sein des équipes	15
1.3	Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) chantier prenant en compte les mesures de sauvegarde environnementale et sociales	15
2	Plannings détaillés d'exécution des travaux (20 points)	20
2.1	Plannings détaillés d'exécution des travaux en cohérence avec la note d'organisation et l'agencement des différentes étapes d'exécution des travaux et le matériel proposé	10
2.2	Planning des approvisionnements en matériaux et matériels et leur mobilisation sur le terrain doit être en cohérence avec le planning des travaux	5
3	Personnel clé : A justifier par le CV et diplômes (40)	40
3.1	Un (01) Conducteur de Travaux : Ingénieur en Génie civil (BAC + 5) avec 10 ans d'expérience générale (âge du diplôme) : 10 pts, soit 1 pt/an avec au moins cinq (05) expériences en tant que conducteur de travaux d'un projet d'envergure similaire en construction et/ou réhabilitation de bâtiments réalisés : 2 pts/expérience;	20
3.2	Un (01) chef de chantier : Un technicien supérieur en génie civil (Bac +2) avoir 8 ans d'expérience générale (âge du diplôme) : 4 pts, soit 0,5 pt/an avec au moins trois (03) expériences en tant que chef de chantier d'un projet d'envergure similaire en construction et/ou réhabilitation de bâtiments réalisés : 2 pts/expérience	10
3.3	Un technicien supérieur en électricité , en Génie électrique ou équivalent (Bac +2 au moins) avec une d'expérience générale de 5 ans (âge du diplôme) 3 pts, soit 0.5pt/an et deux (02) expériences similaires (en volume et complexité de travaux) : 2 pts, soit 1pts/Expérience	5
3.4	Un technicien supérieur en Topographie (Bac +2 au moins) avec une expérience générale de 6 ans (âge du diplôme) 3pts, soit 0.5pt/an et deux (02) missions similaires (en volume et complexité de travaux) : 2 pts, soit 1pts/ Expérience	5
TOTAL CUMULE		100

NB : Seules les offres ayant un score moyen d'au moins 70 points sur 100 points feront l'objet d'une évaluation financière.

La méthodologie sera notée sur la base des appréciations suivantes :

Taux	Appréciations	Commentaires
0%	Sans réponse	Soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information
25%	Insuffisant	Soumissionnaire qui a fourni une méthodologie mais dont le contenu ne répond pas aux attentes ou en porte à faux
50%	Suffisant	Soumissionnaire qui a fourni méthodologie, qui répond partiellement aux attentes
75%	Satisfaisant	Soumissionnaire qui a fourni une méthodologie qui répond parfaitement aux attentes et qui présente des avantages
100%	Très satisfaisant	Soumissionnaire qui a fourni une méthodologie qui répond parfaitement aux attentes et est qui prend aussi en compte les omissions dans le dossier.

6.9.4 Personnel/CV

Pour rappel, le **CV de chaque personnel** devrait se limiter à 3 pages et un seul CV doit être fourni pour chaque poste identifié dans le dossier de sélection. Il convient de noter qu'aucun CV ne doit être fourni pour les experts autres que principaux. Les qualifications et l'expérience de chaque personnel doivent clairement correspondre aux profils indiqués. Les **copies des diplômes/attestations** doivent être jointes à l'offre.

Il s'agit de :

Nom du personnel	Rôle proposé dans le projet	Années d'expérience	Âge	Niveau de formation	Domaine(s) de spécialisation	Langues et niveau de connaissance (très bien, bien, faible)

CURRICULUM VITAE

Rôle proposé dans le projet :

1. **Nom de famille :**

2. **Prénoms :**

3. **Date de naissance :**

4. **Nationalité :**

5. **État civil :**

6. **Diplôme :**

Institution [Date début - Date fin]	Diplôme(s) obtenu(s) :

7. **Connaissances linguistiques : Indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5 (1 - niveau excellent ; 5 - niveau rudimentaire)**

Langue	Lu	Parlé	Écrit

8. **Affiliation à une organisation professionnelle :**

9. **Autres compétences :**

10. **Situation présente :**

11. **Années d'ancienneté auprès de l'employeur :**

12. **Qualifications principales :** (pertinentes pour le projet)

13. **Expérience spécifique dans la région :**

Pays	Date début - Date fin

14. Expérience professionnelle

De (date) - à (date)	Lieu	Société et personne de référence (nom & coordonnées de contact)	Position	Description

15. Autres informations pertinentes (p. ex., références de publication)

6.9.5 Données capacité économique et financière

Joindre à l'offre les états financiers certifiés par un cabinet agréé ou un organisme équivalent selon le pays d'établissement du soumissionnaire.

Chiffre d'affaires annuel. La moyenne des trois derniers exercices sera au minimum égal à 250.000 Euros	2 ans avant l'exercice en cours (2021)	€
	Avant-dernier exercice (2022)	€
	Dernier exercice (2023)	€
	Moyenne	€

<Signature du mandataire habilité>
Nom et situation du mandataire habilité

6.9.6 Expériences similaires

Veuillez compléter le tableau ci-dessous pour résumer les principales prestations pertinentes en rapport avec le marché qui ont été menés à bien au cours des 5 dernières années par l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ladite candidature. Le nombre de références fournies ne doit pas excéder **5 pour l'ensemble de l'offre. Le tableau doit contenir au minimum un marché de travaux d'une valeur globale de 200.000 (montant cumulé pour l'ensemble d'expériences).**

Intitulé / description des travaux (maximum 5)	Lieu d'exécution	Montant total en €	Nom du client	Contact du client (adresse mail)	Année (< 3 dernières années)

Pour les travaux présentés dans le tableau ci-dessus, veuillez joindre les copies des documents suivants signés par les autorités contractantes : **certificats de bonne exécution, contrat/ bon de commande.**

6.9.7 Exigences en matière de matériel

Le Soumissionnaire doit prouver qu'il peut obtenir (acheter ou louer) les principaux équipements tels qu'énumérés ci-dessous.

<i>Les exigences pour chaque lot : N°</i>	Type de matériel et caractéristiques	Nombre minimum requis
Équipement clé indispensable :		
1	Camions bennes d'au moins 6 m ³ de volume chacun	1
2	Véhicule 4x4 de liaison	1
3	Bétonnière d'au moins 340 l	1
4	Vibrer à béton	2
5	Groupe électrogène de capacité minimale de 3 KVA	1
6	Poste de soudure électrique	1
7	Une cuve à eau (3m3) et/ou citerne	1
Equipements clés additionnels		
8	Ensemble de matériel topographique	1
9	Ensemble de petits outillages (maçons, électricité...etc)	1
10	Boîte à pharmacie de secours	1
11	Ensemble d'équipement de sécurité (gants, casques, bottes...)	Ensemble
12	Ensemble d'échafaudages (étais métalliques...)	Ensemble

Le Soumissionnaire fournira avec l'offre les preuves qu'il possède le matériel (cartes grises, attestation de vente, reçu d'achat etc.). Tout matériel non justifié est supposé non fourni dans l'offre.

Le Soumissionnaire fournira des détails supplémentaires sur les pièces d'équipement proposées au moyen des Formulaires de Qualification et de Soumission.

6.9.8 Attestation de visite de lieu

ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

Nous,
soussignés.....
.....
.....

Attestons par la présente que M. :

.....
.....
.....

Représentant de l'Entreprise :

.....
.....

Adresse (contact, email) :

.....
.....

A effectué la visite des bâtiments, objet de la consultation NER 22001-11184 intitulée :
« Finition des travaux de réhabilitation/construction du centre de santé intégré (CSI)
urbain de Dioundiou »

Signé :

6.9.9 Modèle garantie de préfinancement

À soumettre sur le papier en-tête de l'institution financière, uniquement pour l'adjudicataire dans le cas où un préfinancement est demandé. La garantie de préfinancement doit provenir de la même institution bancaire où seront domiciliés les paiements.

Banque X

Adresse

Garantie de préfinancement n° X

Garantie de financement pour le remboursement du préfinancement payable dans le cadre du marché de « intitulé, cahier spécial des charges N° NER22001-11184 »

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière>, déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non seulement comme caution, pour le compte de X, ci-après le « contractant », le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de X en lettres devise (X en chiffres devise), correspondant au préfinancement mentionné à l'article x des dispositions contractuelles particulières du marché « X, cahier spécial des charges Enabel, NER22001-11184 » conclu entre le contractant et le pouvoir adjudicateur, ci-après le « marché ».

Le paiement sera effectué sans contestation ni procédure judiciaire d'aucune sorte, dès réception de votre première demande écrite (envoyée par lettre avec accusé de réception), déclarant que le contractant n'a pas satisfait à une demande de remboursement du préfinancement ou que le marché a été résilié. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous ne pourrons en aucun cas bénéficier des exceptions de la caution. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment de ce qu'aucune modification des conditions du marché ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de la présente garantie. Nous renonçons au droit d'être informé des changements, ajouts ou modifications apportés à ce marché.

Nous notons que la libération de la garantie s'effectuera conformément à l'article X des dispositions contractuelles particulières du cahier spécial des charges Enabel, NER22001-11184 » et, en tout état de cause, au plus tard à la réception provisoire du marché.

La garantie entrera en vigueur et prendra effet lors du paiement du préfinancement au contractant.

Fait à X le X

Nom : Signature :

[Cachet de l'organisme garant] :

6.9.10 Modèle cautionnement

À soumettre sur le papier en-tête de l'institution financière, uniquement pour l'adjudicataire du marché/lot

Banque X

Adresse

Cautionnement N° X

Cautionnement pour l'entièreté de l'exécution du contrat « **NER22001-11184, Intitulé** »

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière> déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du contractant > ci-après dénommé « le contractant », le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de..... €, représentant le cautionnement mentionné à l'article x des conditions particulières du contrat « **NER22001-11184, intitulé** »

Les paiements sont effectués sur le compte indiqué par le pouvoir adjudicateur, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le contractant n'a pas satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles ou que le contrat a été résilié. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment qu'aucune modification aux termes du Contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de ce cautionnement. Nous renonçons au droit d'être informé de tout changement, addition ou amendement à ce contrat.

Cette caution est libérable conformément aux dispositions du cahier spécial des charges **NER22001-11184** et de l'article 33 des Règles Générales d'Exécution, et au plus tard à l'expiration des 18 mois après la réception provisoire du marché.

Tout appel au présent cautionnement doit être adressé par lettre à la Banque X, adresse avec mention de la référence **NER22001-11184**.

Le présent cautionnement entrera en vigueur et prendra effet dès sa signature.

Fait à Niamey, le :

Nom :

Signature :

[Cachet de l'organisme garant] :